

### **ANNEXES**

ANNEXE 1	Etud	le acoustique	e (SOLER I	IDE. s	eptembr	e 2022)

ANNEXE 2 Pré-diagnostic écologique et diagnostic zones humides (SOLER IDE, mai 2022)

ANNEXE 3 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUe - ZAC Gabrielat 2 (ECOTONE, février 2021)

A1ADGA 115 715 SI TOU	SOLER IDE Toulouse	Etude d'impact	ACI	09/02/23	V4
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État



ANNEXE 1 ETUDE ACOUSTIQUE (SOLER IDE, SEPTEMBRE 2022)

A1ADGA 115 715 SI TOU	SOLER IDE Toulouse	Etude d'impact	ACI	09/02/23	V4
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État





# **PROJET ATELIER ACS – ZAC GABRIELAT**

Pamiers (09)

# ETUDE ACOUSTIQUE – ETAT INITIAL

Septembre 2022

Réf: A1ADGA







### **SOMMAIRE**

1	OBJ	IET DE L'ETUDE	3
2	DES	SCRIPTION DE L'INTERVENTION	4
	2.1	APPAREILLAGE DE MESURE	4
	2.2	CONDITIONS METEOROLOGIQUES	5
	2.3	PLAN DE MESURAGE	5
3	RES	ULTATS DES MESURES	7
	3.1	RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	7
	3.2	SYNTHESE DES RESULTATS	8
	3.2.1	1 RESULTATS EN LIMITE DE PROPRIETE	8
	3.2.2	2 RESULTATS EN ZONE A EMERGENCE REGLEMENTEE (ZER)	9
4	APP	PRECIATION DES RESULTATS	10
	4.1.1	1 LIMITE DE PROPRIETE	10
	4.1.2	2 ZONES A EMERGENCE REGLEMENTEE	10
5	SYN	ITHESE - CONCLUSION	11
6		NEXES	
J	77141	TEALS	



#### 1 OBJET DE L'ETUDE

La présente étude a pour objet le compte-rendu des opérations de mesurage réalisées en vue d'appréhender les niveaux sonores actuels sur la zone d'implantation du futur atelier ACS de Pamiers (09) , en voie d'être créé et exploité par la société AUBERT & DUVAL. Il s'agit donc d'un état initial vis-à-vis des nuisances sonores au droit du site d'implantation et de ses abords.



Figure 1: Aspect global de la zone d'implantation du futur atelier ACS de Pamiers (09)

Ce site est situé au sein de la future zone d'activité Gabrielat II, extension de la ZA Gabrielat, un secteur actuellement occupé par des cultures mais dédié à l'activité économique. L'emplacement est à 100m de la D920 et à environ 4,8 km au nord du centre-ville de la commune de Pamiers. A 300 m au sud de la zone d'implantation du futur site se trouve la plate-forme logistique de l'entreprise de peinture Maestria, fonctionnant en période diurne de 8 h 00 à 12 h 00 puis de 14 h 00 à 17 h 00 du lundi au samedi.

Les résultats de ces mesures serviront de référence pour l'évaluation prévisionnelle de l'impact sonore de l'établissement à terme. Le projet aura une activité diurne.

Les points de mesure réalisés en période diurne sont les suivants :

- 2 points en limite de propriété de jour et de nuit (4 mesures acoustiques),
- 2 points en zone à émergence réglementée de jour et de nuit (4 mesures acoustiques).

Le présent document présente le bilan des mesures effectuées en septembre 2022.



2 DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Les mesures ont été effectuées en période diurne et nocturne les lundi 19 et mardi 20 septembre 2022 conformément à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Les mesures ont été réalisées :

- Pour le point 1 en limite de propriété au nord de l'emprise du site de 16h59 à 17h31 en période diurne et de 22h37 à 23h09 en période nocturne ;
- Pour le point 2 en limite de propriété au sud de l'emprise du site de 16h23 à 15h55 en période diurne et de 22h01 à 22h33 en période nocturne ;
- Pour le point 3 en zone à émergence réglementée au nord de l'emprise du site de 17h34 à 18h06 en période diurne et de 23h21 à 23h53 en période nocturne ;
- Pour le point 4 en zone à émergence réglementée à l'est de l'emprise du site de 18h19 à 18h51 en période diurne et de 23h58 à 0h30 en période nocturne ;

#### 2.1 APPAREILLAGE DE MESURE

L'appareillage utilisé est :

- Un sonomètre intégrateur Brüel&Kjaer type 2238 Mediator, de classe I (sonomètre de précision conforme à la norme AFNOR, précision 0,1 dB),
- Une source étalon type 4231 (94dB précision +/- 0,2 dB, fréquence 1000 Hz +/- 0,1 %),
- Le logiciel Brüel&Kjaer Applications Evaluator type 7820-7821 F.

L'ensemble de la chaîne de mesurage possède un certificat d'étalonnage.

Cet appareillage satisfait aux normes suivantes :

- EN 60651/DEI 651 (1979) Classe I,
- EN 60804/CEI 804 (1985) Classe I,
- EN 61260/CEI 1260 (1995) Classe I.



2.2 CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les mesures acoustiques du lundi 19 septembre 2022 en période diurne ont été effectuées en l'absence de précipitations, avec un fort ensoleillement et par un vent moyen à faible (conditions météorologiques U2T2). En période nocturne, les mesures ont également été effectuées en l'absence de précipitations et avec une couverture nuageuse et un vent nul (conditions météorologiques U3T5).

	Période diurne lundi 19 septembre 2022	Période nocturne lundi 19 septembre 2022
Vent	Faible	Nul
Ensoleillement	Important	/
Couverture nuageuse	Nulle	Nulle
Précipitations	Nulles	Nulles
Températures	25°C - 28°C	13°C – 16°C

Les caractérisations météorologiques de chaque point figurent dans les tableaux de résultats au chapitre 3.2. La définition des conditions climatiques sont présentées en annexe B.

## 2.3 PLAN DE MESURAGE

Quatre points de mesures ont été établis en limite de site et au niveau des zones à émergence réglementée les plus proches pour caractériser la situation acoustique de la parcelle, ils sont repris sur le plan ci-dessous :

- Point 1 : Limite de Propriété (LP) au nord du site,
- Point 2 : LP au sud du site,
- Point 3 : Zone à émergence Réglementée (ZER) Maison d'habitation à environ 155 mètres au nord du site,
- Point 4 : Zone à émergence Réglementée (ZER) Maison d'habitation à environ 410 mètres à l'est du site.

Les photographies des points de mesure sont présentées en annexe C.

La figure suivante illustre la position des points de mesure.



Limite ICPE Echelle 1 / 5 000°

Figure 2 : Localisation des points de mesure autour de la parcelle du futur atelier ACS de Pamiers (19).



## 3 RESULTATS DES MESURES

### 3.1 RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les valeurs réglementaires à respecter sont celles relatives à l'article 3 de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement (annexe II).

Valeurs limites d'émergence :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
> 35 dB(A) et ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
> 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Niveaux limites de bruit en limites d'exploitation :

PERIODES	PERIODE DE JOUR Allant de 7 heures à 22 heures, (sauf dimanches et jours fériés)	PERIODE DE NUIT  Allant de 22 heures à 7 heures,  (ainsi que dimanches et jours  fériés)
Niveau sonore limite admissible	70 dB(A)	60 dB(A)

Quelques définitions sont présentées en annexe A.



3.2 SYNTHESE DES RESULTATS

Les résultats détaillés sont présentés en annexe D, les tableaux ci-après en dressent la synthèse.

#### 3.2.1 RESULTATS EN LIMITE DE PROPRIETE

Les résultats pour les points en limite de propriété sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Emissions sonores mesurées en limite de propriété sur la parcelle du futur atelier ACS de Pamiers.

Point de mesure	Période	L <sub>Aeq</sub> ambiant (dB(A))	Durée de mesure	Météo (Cf. annexe B)	Influence sonore
Point 1 LP Nord	Diurne	44,3	31'41''	U2T2	Bruit important et continu de circulation sur la D920, bruits d'insectes, bruit léger du vent dans la végétation basse.
	Nocturne	43,3	31'25"	U3T5	Bruit ponctuel de circulation sur D920, bruits d'aboiements, léger bruit de musique en provenance des habitations proches.
Point 2 LP Sud	Diurne	45,6	32'09''	U2T2	Bruit important et continu de circulation sur la D920, bruits d'insectes, bruit léger du vent dans la végétation basse, bruit léger d'avion.
	Nocturne	43,3	32'15''	U3T5	Bruit ponctuel de circulation sur D920, bruit lointain de circulation sur A66.



3.2.2 RESULTATS EN ZONE A EMERGENCE REGLEMENTEE (ZER)

Les résultats pour les points en zone à émergence réglementée sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Emissions sonores mesurées en ZER sur la parcelle du futur atelier ACS de Pamiers.

Point de mesure	Période	L <sub>Aeq</sub> ambiant (dB(A))	Durée de mesure	Météo (Cf. annexe B)	Influence sonore
Point 3 ZER Nord	Diurne	43,4	31'15''	U2T2	Bruit important et continu de circulation sur la D920, bruit ponctuel de véhicules et de voix des riverains, bruits d'insectes, bruits d'oiseaux, bruit léger du vent dans la végétation basse.
ZERNOIG	Nocturne	42,5	31'41"	U3T5	Bruit ponctuel de circulation sur D920, bruits d'aboiements, bruit de musique en provenance des habitations proches.
Point 4	Diurne	42,8	32'55"	U2T2	Bruit important et continu de circulation sur la D920, bruits d'insectes, bruits d'oiseaux, bruit léger du vent dans la végétation.
ZER Est	Nocturne	39,4	32'02"	U3T5	Bruit ponctuel de circulation sur D920, bruit lointain de circulation sur A66, bruits d'aboiements, léger bruit des équipements en fonctionnement (ventilation) entreprise de peinture Maestria.



#### 4 APPRECIATION DES RESULTATS

#### 4.1.1 LIMITE DE PROPRIETE

Au niveau des points de mesure en limite de propriété, le niveau de bruit en période diurne est similaire au nord et au sud de la parcelle, avec une forte influence de la D920. Le bruit ambiant est légèrement supérieur au sud, le point de mesure LP2 étant sensiblement plus proche de la départementale que le LP1.

En période nocturne, les résultats sont identiques pour les 2 points en limite de propriété, l'influence de la départementale étant beaucoup plus faible en raison de la baisse de fréquentation.

#### 4.1.2 ZONES A EMERGENCE REGLEMENTEE

Au niveau de la ZER 1 au Nord de la parcelle en période diurne, c'est encore une fois la départementale qui représente la principale source de bruit, avec en plus l'influence ponctuelle des voitures des riverains. Les mesures ayant lieu plus tard et l'heure de point étant passée, le niveau de bruit ambiant est plus faible que pour les mesures en limite de propriété. Pour la ZER 2 à l'est de la parcelle, le bruit ambiant est inférieur de 0,6 dB par rapport à la ZER 1, le point de mesure à l'est étant plus éloigné de la départementale.

En période nocturne, le bruit ambiant est supérieur au niveau de la ZER 1 en raison du bruit constant en provenance des riverains. La départementale est beaucoup moins fréquentée, ce qui diminue drastiquement son impact. Au niveau de la ZER 2, le niveau de bruit tombe sous les 40 dB, la principale source de bruit étant alors due aux équipements en fonctionnement (ventilation) de l'entreprise de peinture Maestria, située au sud de l'emprise du site.



### 5 SYNTHESE - CONCLUSION

Les mesures acoustiques environnementales ont été effectuées en période diurne et nocturne, lundi 19 et mardi 20 septembre 2022.

Le niveau sonore du secteur du futur projet est fortement influencé par la départementale 920 située à 100 m à l'est de la parcelle. Aucune autre source de bruit particulière n'est à signaler sur le secteur, le fond diffus étant constitué de bruits naturels (insectes, oiseaux, vent...).

### 6 ANNEXES



**ANNEXE A** : Quelques définitions

ANNEXE B : Conditions météorologiques

**ANNEXE C**: Photographies des points de mesure

**ANNEXE D**: Compte-rendu des mesures



ANNEXE A:

# Quelques définitions

#### dB(A):

Pondération A qui permet d'adapter la mesure à la réponse de l'oreille humaine.

#### (LAeq): niveaux de pression continus équivalents pondérés A

Le  $L_{Aeq}$  court est utilisé pour obtenir une répartition fine de l'évolution temporelle des évènements acoustiques pendant l'intervalle de mesurage.

#### Emergence:

Différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés A (L<sub>Aeq</sub>) du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (installations à l'arrêt).

### Zones à émergence réglementée (ZER) :

- → Habitations (avec parties extérieures) et bureaux existants à la date de l'arrêté d'autorisation,
- → Zones constructibles sur document d'urbanisme existant à la date de l'arrêté d'autorisation,
- → Habitations implantées après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles (à l'exclusion des zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles).



# **ANNEXE B:**

# Conditions météorologiques

La norme NF S 31-010, relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement, définit les conditions climatiques suivantes :

Il convient d'estimer chacune des caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température suivant les conditions décrites ci-dessous :

U1: Vent fort (3 m/s à 5 m/s) contraire au sens T1: Jour et fort ensoleillement et surface

source-récepteur sèche **et** peu de vent

U2: Vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire T2: Mêmes conditions que T1 mais au

ou vent fort peu contraire moins une est non vérifiée

U3: Vent nul ou vent quelconque de travers T3: Lever du soleil ou coucher du soleil ou

(temps couvert et venteux et surface

pas trop humide)

U4: Vent moyen à faible portant ou vent fort peu T4: Nuit et (nuageux ou vent)

portant

U5 : Vent fort portant T5 : Nuit et ciel dégagé et vent faible

Les couples (T2, U5), (T3, U4 ou U5), (T5, U2 ou U3), (T4, U3 ou U4) sont ceux qui offrent la meilleure reproductibilité. En fonction de ces caractéristiques, l'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1			-	-	
T2		-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
Т5		+	+	++	

- -- Etat météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore,
- Etat météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore,
- Z Effets météorologiques nuls ou négligeables,
- + Etat météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore,
- ++ Etat météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore



# ANNEXE C:

Photographies des points de mesure





Point 1 : Limite de propriété au nord de la parcelle du futur atelier ACS.



Point 2 : Limite de propriété au sud de la parcelle du futur atelier ACS.





Point 3 : Zone à émergence réglementée à 155m au nord de la parcelle du futur atelier ACS.



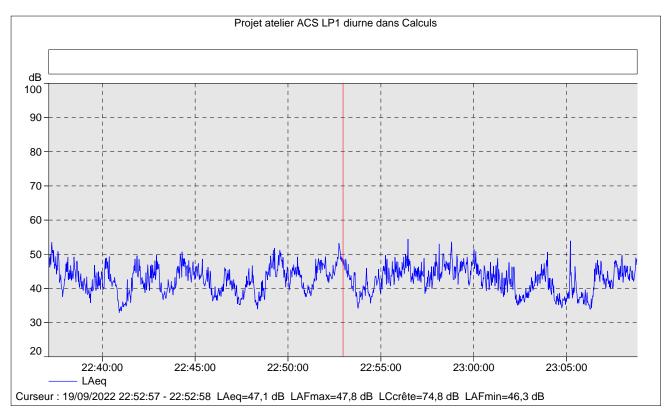
Point 4 : Zone à émergence réglementée à 410m à l'est de la parcelle du futur atelier ACS.



# **ANNEXE D:**

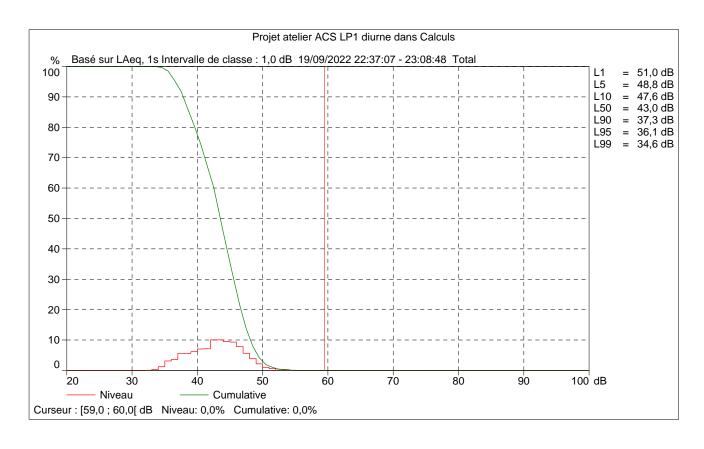
Compte rendu des mesures



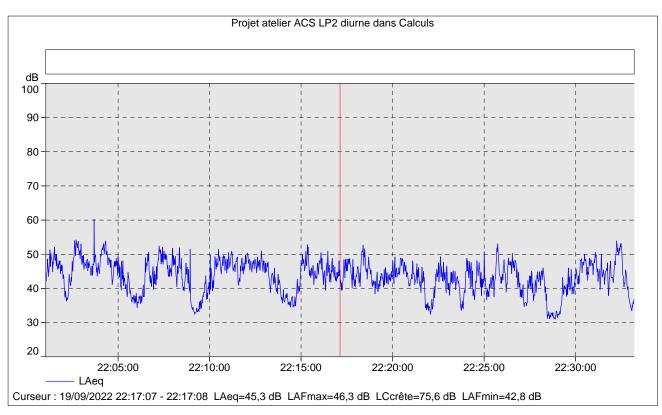


## Projet atelier ACS LP1 diurne dans Calculs

Nom	Début	LAeq	LAFmax	LAFmin	Fin	Durée
		[dB]	[dB]	[dB]		
Total	19/09/2022 22:37:07	44,3	60,3	32,3	19/09/2022 23:08:48	0:31:41
non marqué	19/09/2022 22:37:07	44,3	60,3	32,3	19/09/2022 23:08:48	0:31:41

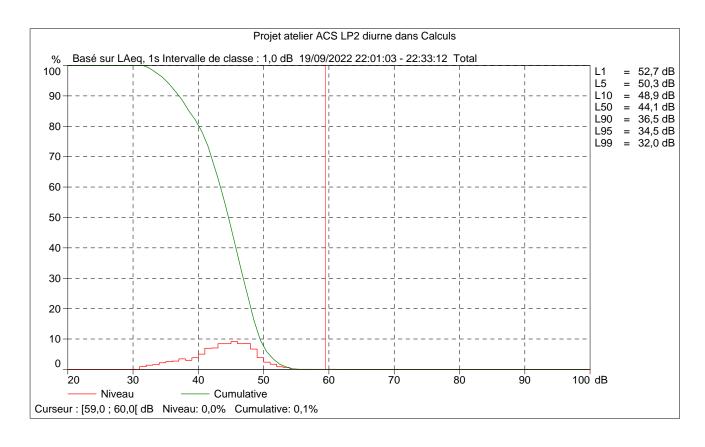




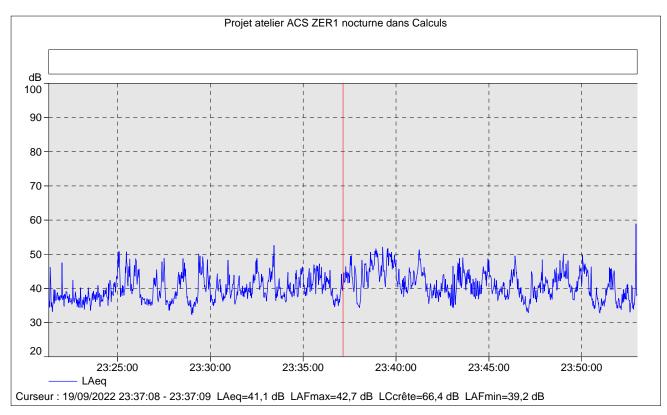


## Projet atelier ACS LP2 diurne dans Calculs

Nom	Début	LAeq	LAFmax	LAFmin	Durée	Fin
		[dB]	[dB]	[dB]		
Total	19/09/2022 22:01:03	45,6	66,0	30,5	0:32:09	19/09/2022 22:33:12
non marqué	19/09/2022 22:01:03	45,6	66,0	30,5	0:32:09	19/09/2022 22:33:12

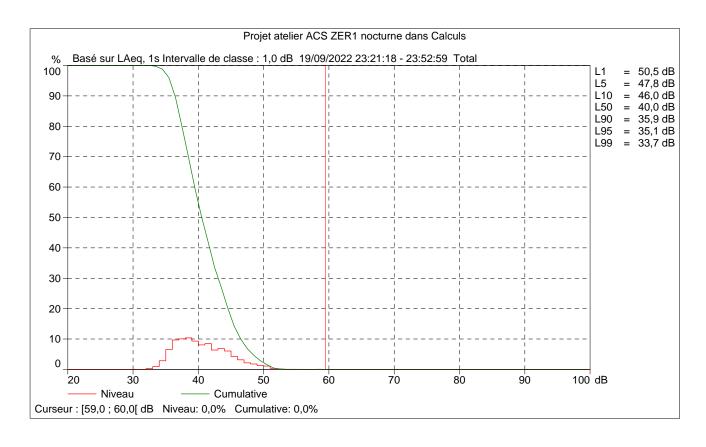




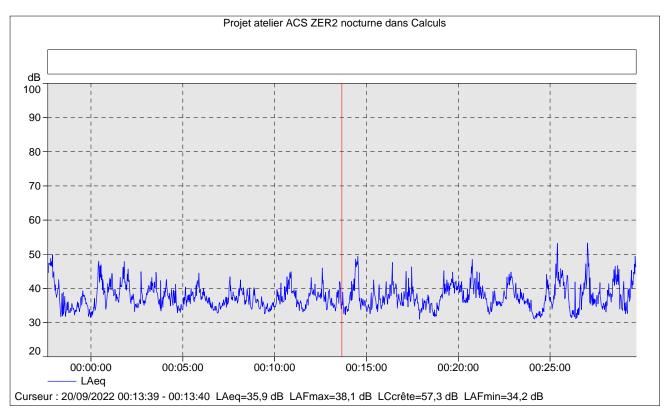


## Projet atelier ACS ZER1 nocturne dans Calculs

Nom	Début	LAeq	LAFmax	LAFmin	Fin	Durée
		[dB]	[dB]	[dB]		
Total	19/09/2022 23:21:18	42,5	66,9	31,6	19/09/2022 23:52:59	0:31:41
non marqué	19/09/2022 23:21:18	42,5	66,9	31,6	19/09/2022 23:52:59	0:31:41

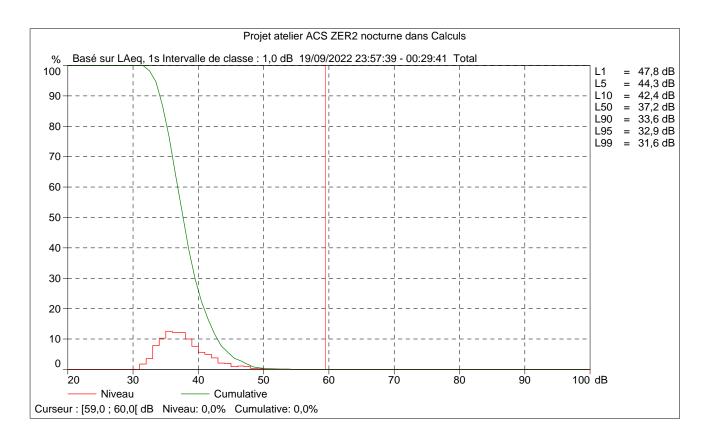




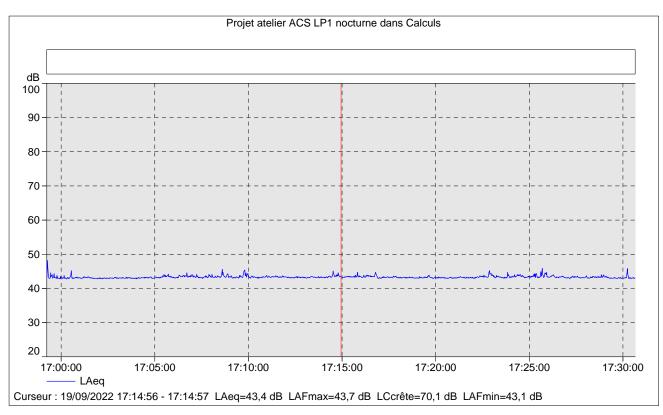


## Projet atelier ACS ZER2 nocturne dans Calculs

Nom	Début	LAeq	LAFmax	LAFmin	Durée	Fin
		[dB]	[dB]	[dB]		
Total	19/09/2022 23:57:39	39,4	60,5	30,3	0:32:02	20/09/2022 00:29:41
non marqué	19/09/2022 23:57:39	39,4	60,5	30,3	0:32:02	20/09/2022 00:29:41

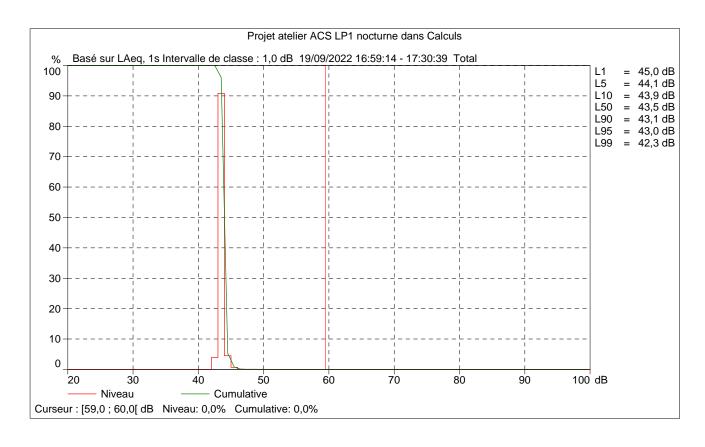




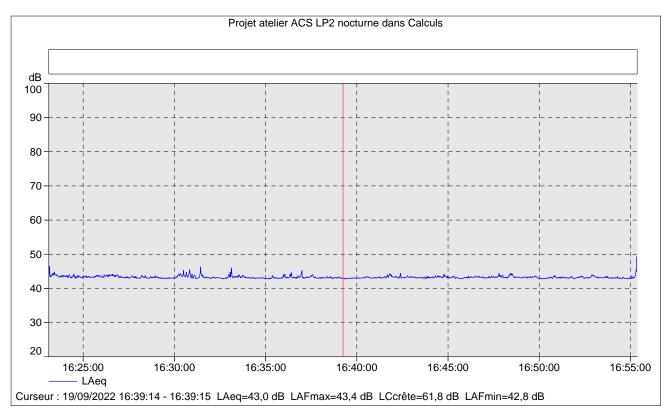


# Projet atelier ACS LP1 nocturne dans Calculs

Nom	Début	LAeq	LAFmax	LAFmin	Fin	Durée
		[dB]	[dB]	[dB]		
Total	19/09/2022 16:59:14	43,3	52,8	42,5	19/09/2022 17:30:39	0:31:25
non marqué	19/09/2022 16:59:14	43,3	52,8	42,5	19/09/2022 17:30:39	0:31:25

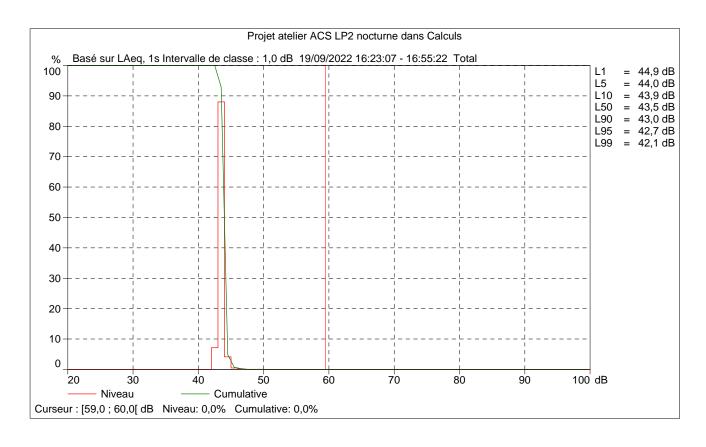




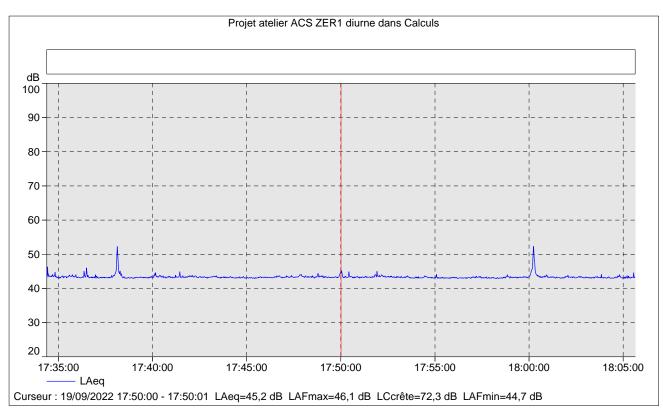


# Projet atelier ACS LP2 nocturne dans Calculs

Nom	Début	LAeq	LAFmax	LAFmin	Fin	Durée
		[dB]	[dB]	[dB]		
Total	19/09/2022 16:23:07	43,3	53,4	42,5	19/09/2022 16:55:22	0:32:15
non marqué	19/09/2022 16:23:07	43,3	53,4	42,5	19/09/2022 16:55:22	0:32:15

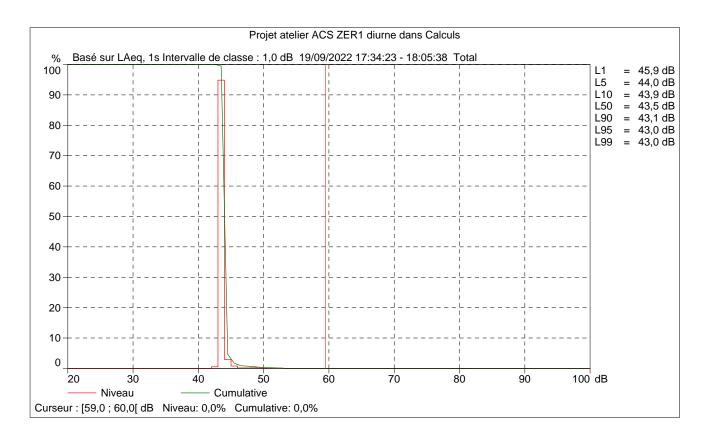




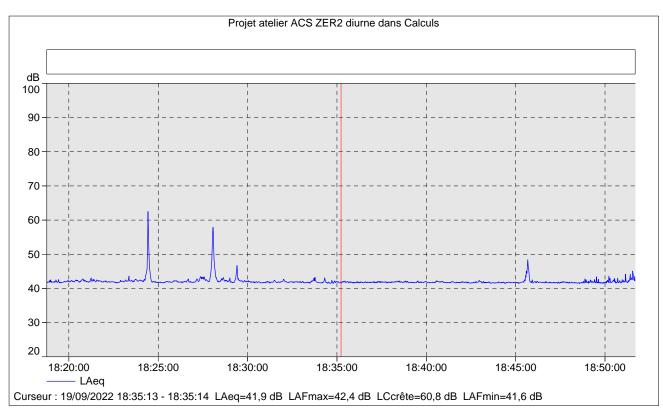


# Projet atelier ACS ZER1 diurne dans Calculs

Nom	Début	LAeq	LAFmax	LAFmin	Fin	Durée
		[dB]	[dB]	[dB]		
Total	19/09/2022 17:34:23	43,4	55,7	42,6	19/09/2022 18:05:38	0:31:15
non marqué	19/09/2022 17:34:23	43,4	55,7	42,6	19/09/2022 18:05:38	0:31:15

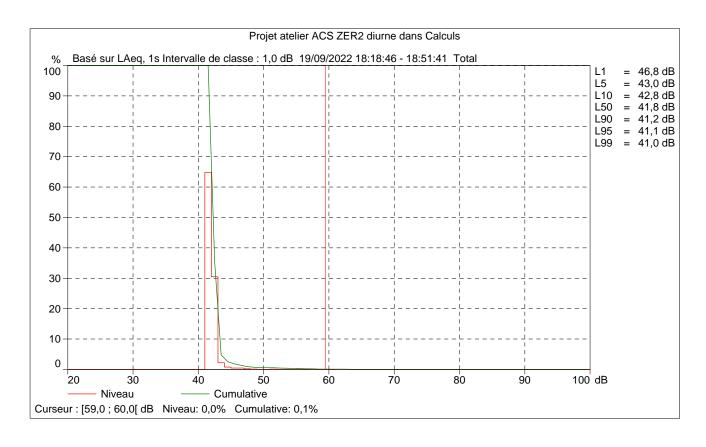






# Projet atelier ACS ZER2 diurne dans Calculs

Nom	Début	LAeq	LAFmax	LAFmin	Fin	Durée
		[dB]	[dB]	[dB]		
Total	19/09/2022 18:18:46	42,8	66,4	41,2	19/09/2022 18:51:41	0:32:55
non marqué	19/09/2022 18:18:46	42,8	66,4	41,2	19/09/2022 18:51:41	0:32:55





#### Soler IDE - Agence Occitanie

4, rue Jules Védrines – BP 94204 31031 TOULOUSE Cedex 04

Tél: 05 62 16 72 72 - Fax: 05 62 16 72 69



ANNEXE 2 PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES (SOLER IDE, MAI 2022)



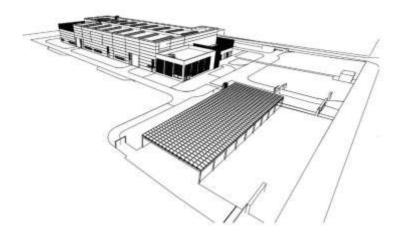


## **PROJET ATELIER ACS – ZAC GABRIELAT**

PAMIERS (09)

RAPPORT PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

Réf: A1ADGA - 115715 SI TOU







N° Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	Commentaires / version	Vérifié par
A1ADGA - 115715	SI TOU	Rapport pré-diagnostic écologique et diagnostic zones humides	А	BLE	14/06/19	Version finale	AAA

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur ! Source du r envoi introuvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



### **SOMMAIRE**

1.	CONTEXTE	7
2.	METHODOLOGIE	7
2.1	AIRES D'ETUDE	7
2.2	RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE	9
2.3	PERIODES D'ETUDE ET PRESSION D'INVENTAIRE	9
2.4	IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE	10
2.5	IDENTIFICATION DES INVERTEBRES	10
2.6	IDENTIFICATION DES AMPHIBIENS	10
2.7	IDENTIFICATION DES REPTILES	10
2.8	IDENTIFICATION DES MAMMIFERES (DONT CHIROPTERES)	11
2.9	IDENTIFICATION DES OISEAUX	11
2.10	ÉTUDE DE DELIMITATION DE ZONES HUMIDES	12
2.11	HIERARCHISATION DES ENJEUX	17
3.	ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE DU MILIEU NATUREL	20
3.1	LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET REGLEMENTAIRES	20
3.2	Données du SINP Occitanie	24
3.3	DONNEES FLORISTIQUES ISSUES DE L'ETUDE REALISEE PAR ECOTONE EN 2021	24
3.4	DONNEES FAUNISTIQUES ISSUES DE L'ETUDE REALISEE PAR ECOTONE EN 2021	25
3.3.		25
3.3.		
3.3.4		
3.3.	5. Invertébrés	25
4.	HABITATS NATURELS ET FLORE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	29
4.1	DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE ASSOCIEE	29
4.2	FLORE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	34
5.	FAUNE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	40



5.1	LES INVERTEBRES	40
5.2 LES	S AMPHIBIENS	42
5.3	LES REPTILES	44
5.4 LES	S OISEAUX	46
5.5 LES	S MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)	52
5.6 LE	S CHIROPTERES	54
6.	DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES	. 56
6.1 DC	ONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	56
6.2 ET	UDE DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES	62
6.3 SY	NTHESE ET CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES	66
7.	CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES	. 67
7.1	CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	67
7.2	CONTINUITES ECOLOGIQUES LOCALES	68
8.	SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ASSOCIES AU MILIEU NATUREL	. 70
8.1	HIERARCHISATION DES ENJEUX PRESSENTIS PAR HABITAT	70
8.2	SYNTHESE DE L'ANALYSE DU MILIEU NATUREL	72
9.	ANNEXES	. 74
9.1 <i>L'ARIE</i>	LISTE DES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES INSCRITES DANS LA ZNIEFF DE TYPE II « BASSE PLAINE D GE ET DE L'HERS »	
9.2	LISTE DES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES ISSUES DES DONNEES DU SINP Occitanie	76
9.3	LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RELEVEES SUR SITE PAR <i>ECOTONE</i> EN 20281	21
9.4	LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RELEVEES SUR SITE PAR <i>ECOTONE</i> EN 20 82	21

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur ! Source du r envoi introuvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



### LISTE DES FIGURES

Figure 1. Aires d'étude	8
Figure 2. Calendrier de réalisation des campagnes de relevés de terrain au regard des stades pl taxons	= :
Figure 3. Logigramme de détermination des zones humides	13
Figure 4. Morphologies des sols correspondant à des zones humides - GEPPA, 1981	16
Figure 5. Espaces naturels remarquables dans l'aire d'étude éloignée (1/2)	22
Figure 6. Espaces naturels remarquables dans l'aire d'étude éloignée (2/2)	23
Figure 7. Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales floristiques recensées da Occitanie	
Figure 8. Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales faunistiques (hors avifaune données SINP Occitanie	
Figure 9. Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales faunistiques (avifaune) données SINP Occitanie	
Figure 10. Habitats naturels identifiés sur l'aire d'étude immédiate	33
Figure 11. Espèces exotiques envahissantes recensées au sein de l'aire d'étude immédiate	38
Figure 12. Enjeux pressentis liés à la flore	39
Figure 13. Enjeux liés aux habitats naturels potentiels de reproduction et de repos des invertéb	rés 41
Figure 14. Enjeux liés aux habitats de reproduction et de repos des amphibiens	43
Figure 15. Enjeux liés aux habitats potentiels de reproduction et de repos des reptiles	45
Figure 16. Enjeux liés aux habitats potentiels de reproduction des espèces d'oiseaux patrimonia	iux51
Figure 17. Enjeux liés aux habitats potentiels de reproduction des espèces de mammifères patr	imoniaux53
Figure 18. Enjeux liés aux habitats potentiels de reproduction des espèces de chiroptères patrir	noniaux55
Figure 19. Zones humides et milieux aquatiques recensés au sein de l'aire éloignée	58
Figure 20. Zones humides potentielles selon l'INRA au sein de l'aire d'étude éloignée	59
Figure 21. Cartographie des sols de GIS Sol sur et à proximité de l'aire d'étude immédiate (Géop	oortail)60
Figure 22. Carte géologique 1/50 000e de l'aire d'étude rapprochée (BRGM)	61
Figure 23. Points de sondages pédologiques sur l'aire d'étude immédiate	64
Figure 24 : Positionnement du site d'étude vis-à-vis de la TVB du SRCE Midi-Pyrénées (extrait)	68
Figure 25 : Trame verte et bleue locale	69
Figure 26 : Enjeux faunistiques et floristiques finaux provisoires pressentis	71



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Pression d'inventaire	10
Tableau 2. Codification LPO utilisée pour évaluer le potentiel de reproduction des espèces d'oiseaux	11
Tableau 3. Exemples de milieux à végétation « spontanée » et de milieux à végétation « non spontanée ». Source technique du 26 juin 2017	
Tableau 4. Espaces naturels remarquables et réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée	21
Tableau 5 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur l'aire d'étude immédiate	32
Tableau 6 : Liste des espèces végétales inventoriées sur l'aire d'étude immédiate	36
Tableau 7. Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes	37
Tableau 8 : Liste des espèces d'invertébrés recensés sur l'aire d'étude immédiate	40
Tableau 9 : Liste des espèces d'oiseaux protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie	44
Tableau 10 : Synthèse des espèces patrimoniales de reptiles recensées ou potentielles	44
Tableau 11 : Liste des espèces d'oiseaux recensés au droit de l'aire d'étude immédiate	48
Tableau 12 : Liste des espèces d'oiseaux protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie	49
Tableau 13 : Synthèse des espèces patrimoniales d'oiseaux recensées ou potentielles	50
Tableau 14 : Liste des mammifères recensés au droit de l'aire d'étude immédiate	52
Tableau 15 : Correspondances entre les habitats naturels, les habitats caractéristiques de zones humides et la spont de la végétation	
Tableau 16: Première approche botanique pour les habitats avec une végétation spontanée	62
Tableau 17 : Résultats des sondages pédologiques sur le site du projet	65
Tableau 18 : Synthèse du diagnostic zones humides	66
Tableau 19 : Synthèse des enjeux écologiques par habitat naturel dans l'aire d'étude immédiate	70
Tableau 20 : Synthèse des enjeux par thématiques sur le milieu nature	73



## 1. CONTEXTE

La société Aubert et Duval a missionné SOLER IDE afin de réaliser un pré-diagnostic écologique et un diagnostic zones humides dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation environnementale ICPE sur la ville de Pamiers (09). Le projet est envisagé sur une aire d'étude d'environ 2,8 ha.

Le présent document constitue un rapport final de pré-diagnostic écologique et de diagnostic zones humides. Il synthétise les données bibliographiques et les observations de terrain réalisées lors de la campagne de terrain du 13 mai 2022. Les thématiques étudiées sont les habitats naturels, la flore, la faune, les continuités écologiques et les zones humides.

# 2. METHODOLOGIE2.1 AIRES D'ETUDE

L'aire d'étude du milieu naturel est la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Dans le cas de cette étude, la zone d'étude a été définie par les éléments suivants :

- L'aire d'étude immédiate correspond à la zone d'implantation potentielle maximale du projet (3.7 ha), c'est-à-dire la parcelle objet de la présente étude ;
- L'aire d'étude rapprochée est définie par un périmètre de 300 m autour du projet, qui prend en compte les fonctionnalités écologiques ainsi que les potentielles espèces protégées issues de l'étude bibliographique;
- L'aire d'étude éloignée est définie par un périmètre de 5 km autour du projet, qui prend en compte
   l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet.

L'analyse bibliographique est réalisée à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et les analyses de terrain sont menées au sein de l'aire d'étude immédiate. L'étude des continuités écologiques locales est réalisée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. La carte présentée en page suivante met en avant les différentes aires d'études.

Les aires d'études sont présentées en page suivante.



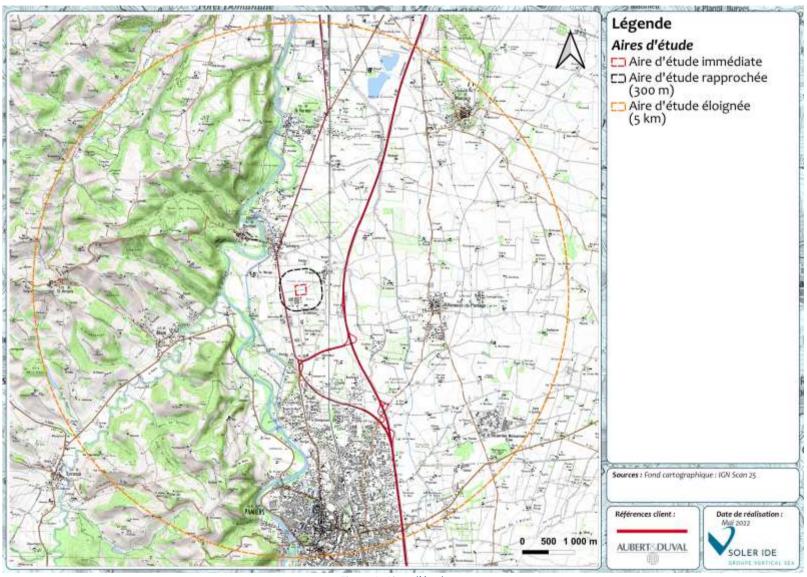


Figure 1. Aires d'étude

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



# 2.2 RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

La première étape a consisté en un recueil bibliographique de l'état des connaissances au sein de la zone d'étude (consultation des différents documents réglementaires et de gestion des milieux naturels). Il s'agit donc de repérer, de rassembler et d'analyser l'ensemble des informations disponibles sur le patrimoine naturel du territoire en question :

- Les fiches descriptives des sites d'intérêt écologiques reconnus (Sites Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...);
- Les études d'impacts d'aménagements (ICPE, Routes...);
- Les zonages associés aux zones humides (Zones Humides d'Importance Majeure, Zones Humides d'Importance Internationale, SDAGE, SAGE, contrats milieux...);
- Les bases de données locales ou régionales.

#### 2.3 PERIODES D'ETUDE ET PRESSION D'INVENTAIRE

De nombreuses espèces animales ou végétales ne sont visibles et identifiables qu'à certaines périodes de l'année. Ainsi, la floraison des espèces végétales, caractère indispensable à la détermination de beaucoup d'espèces florales, est optimale d'avril à juillet. De même, certaines espèces ont une floraison tardive ou sont visibles plus facilement en période automnale et hivernale (migrateurs, espèces et pontes d'amphibiens). Dans ces cas-là, la période optimale se situe donc de septembre à novembre et de janvier à février.

Les saisons d'observation de la faune sont extrêmement variables. Elles dépendent à la fois de la zone géographique et du groupe étudié comme le montre le schéma suivant.

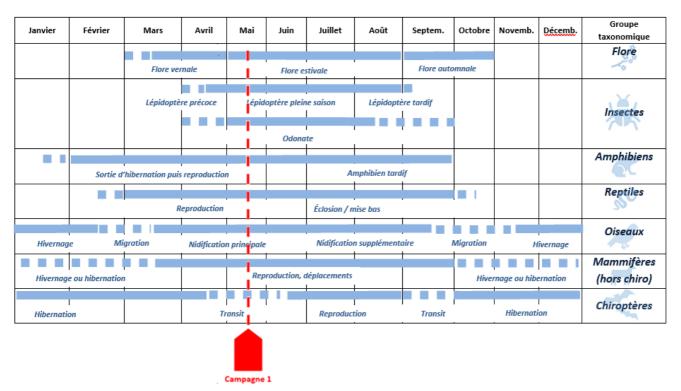


Figure 2. Calendrier de réalisation des campagnes de relevés de terrain au regard des stades phénologiques des différents taxons

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	Α	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Les personnes qui sont intervenues dans ces inventaires de terrain sont :

- Thomas Serin : écologue spécialisé en habitat naturel, botanique, zone humide, entomologie (odonate et lépidoptère) et herpétologie ;
- Quentin Beautes : écologue spécialisé en ornithologie et entomologie (odonate et lépidoptère).

La pression d'inventaire retenue dans le cadre de cette étude de pré-diagnostic est la suivante :

NUMERO DE CAMPAGNE	DATE DE LA CAMPAGNE	OBSERVATEURS	CONDITIONS METEOROLOGIQUES	INVENTAIRES
1	13/05/2022 (journée)	Thomas Serin Quentin Beautes	Couvert, vent faible, 16°C	Habitats naturels, flore ; Oiseaux, invertébrés, reptiles ; Zones humides approche habitat, pédologique et botanique

Tableau 1. Pression d'inventaire

Le passage réalisé dans le cadre de ce pré-diagnostic ne représente pas un inventaire exhaustif de la faune et de la flore. En effet, certaines espèces sont plus précoces ou plus tardives.

#### 2.4 IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE

L'identification des biotopes est réalisée par nos soins au cours des études de terrain, à partir des espèces végétales rencontrées, et sur la base de la nomenclature EUNIS.

L'acquisition des données se fait à pied sur l'ensemble de l'emprise concernée, en parcourant le site par type d'habitats. L'identification de la flore se fait par type de formation végétale, de façon à obtenir une liste d'espèces aussi exhaustive que possible par station.

La plupart des espèces sont identifiées in situ. D'autres sont identifiées ultérieurement au bureau ou à l'aide de photos prises sur le terrain.

#### 2.5 IDENTIFICATION DES INVERTEBRES

Les habitats d'intérêt pour les invertébrés au sein du site de l'aire d'étude immédiate (zone ouverte, vieux arbres pouvant accueillir des coléoptères saproxyliques, zones en eau, ruisseau...) font l'objet de prospections systématiques. Pour les Odonates (libellules), le relevé des imagos se fait soit par capture au filet à papillons, soit par l'identification lointaine avec les jumelles. Pour les Rhopalocères, la capture est également faite à l'aide du filet à papillons si besoin, mais l'identification d'un bon nombre d'espèces ne nécessite pas forcément l'utilisation du filet, leur identification pouvant être faite directement de visu ; tous les individus capturés au filet sont bien évidemment relâchés sur place.

#### 2.6 IDENTIFICATION DES AMPHIBIENS

Aucun inventaire nocturne spécifique aux amphibiens n'a été réalisé, la période de reproduction de la plupart des espèces étant plus précoces.

## 2.7 IDENTIFICATION DES REPTILES

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Les reptiles sont recensés de jour en marchant très lentement selon un transect aléatoire, dans les zones ensoleillées ou parfois humides (pour certaines espèces) propices à la présence des reptiles ; prospection visuelle des pierres, souches d'arbres, lisières...

# 2.8 IDENTIFICATION DES MAMMIFERES (DONT CHIROPTERES)

Compte-tenu de la difficulté à les observer, les micromammifères (rongeurs et insectivores) sont recensés via la méthode du transect aléatoire. Aucune capture d'individu n'est réalisée.

Pour les autres mammifères, les investigations multi-paramètres se basent sur des contacts visuels et l'identification d'indices de présence (traces, excréments, terriers, pelote de réjection, épreintes, empreintes, restes alimentaires, poils, abris et passages, etc.). La recherche de gîtes favorables aux chiroptères a également été menée.

#### 2.9 IDENTIFICATION DES OISEAUX

L'inventaire des oiseaux est effectué à l'aide de contacts visuels et auditifs. Toutes les journées de terrain donnent lieu à un inventaire complet de l'avifaune observée et entendue pendant toute la durée de présence sur site. Par ailleurs, les zones de nidification ou de repos potentielles sont systématiquement recherchées : prospection à la jumelle des haies et arbres, ruines et recherche de nids au sol.

Les espèces recensées sont classées dans différents cortèges en fonction de leur utilisation de l'aire d'étude immédiate (cortèges des milieux ouverts, des milieux boisés...).

Pour évaluer le potentiel de reproduction des espèces, la codification LPO est utilisée. Le code le plus haut obtenu après l'ensemble des campagnes de terrain est retenu pour évaluer l'enjeu de chaque espèce.

NIDIF	ICATION POSSIBLE
2	Présence dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
3	Mâle chanteur présent dans un habitat favorable à la nidification en période de reproduction
NIDIF	ICATION PROBABLE
4	Couple présent dans un habitat favorable à la nidification durant sa période de reproduction
5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire deux fois indépendamment l'une de l'autre
6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes
7	Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos)
8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
9	Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (observation
	uniquement sur un oiseau en main)
10	Transport de matériel ou construction d'un nid ; forage d'une cavité (pics)
NIDIF	ICATION CERTAINE
11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention (tels les canards, gallinacés, limicoles, etc.)
12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
13	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues
	distances
14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid ; comportement révélateur d'un nid occupé dont
	le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)
15	Adulte transportant un sac fécal
16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant la période de reproduction
17	Coquilles d'œufs éclos
18	Nid vu avec un adulte couvant
19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Tableau 2. Codification LPO utilisée pour évaluer le potentiel de reproduction des espèces d'oiseaux

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



# 2.10 ÉTUDE DE DELIMITATION DE ZONES HUMIDES

#### Références réglementaires

- L.211-1, L.214-7 et L.173-1, R211-108, R.214-1, rubrique 3310, et R. 216-12 du code de l'environnement;
- L.121-23 et R.121-4 du code de l'urbanisme ;
- Arrêté 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er oct. 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement;
- Circulaire du 18/01/10 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.
   214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement;
- Décision du Conseil d'État du 22 février 2017, n°386325 ;
- Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides ;
- LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité (JO 26/07/2019), modifiant l'article L. 211-1 du code de l'environnement (art. 23).

#### Étude des données disponibles

Le diagnostic doit démarrer par une analyse des données existantes disponibles afin de mieux appréhender la zone du projet :

- Sites à forte probabilité de présence de Zones Humides (carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine réalisée par deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS);
- Études zones humides antérieures sur le territoire du projet ou réalisées dans le cadre de schémas directeurs;
- Cartes topographiques (les zones humides se trouvent préférentiellement dans les zones dépressionnaires du terrain) et cartes géologiques (sondage géologique à réaliser sur chaque formation géologique) disponibles sur Géoportail;
- Cartographie des habitats naturels de la zone du projet (si disponible);
- Cartographie du réseau hydrographique ;
- Étude hydrogéologique ou géotechnique (si disponible).

#### Principe méthodologique général

Au regard des dispositions législatives et réglementaires applicables, la caractérisation des zones humides repose sur trois critères : les habitats, la pédologie et la végétation. On attend ici par végétation, une végétation botanique, ou « spontanée », soit une végétation attachée naturellement aux conditions du sol et qui exprime les conditions écologiques du milieu.

La méthodologie appliquée pour la caractérisation et la délimitation des zones humides est donc la suivante :

- Définition d'entités à végétation homogène (correspondant à la cartographie des habitats EUNIS);
- Détermination des habitats caractéristiques des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié;
- Détermination du caractère spontané ou non de la végétation sur les entités du projet ;

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Réalisation de sondages pédologiques et de placettes de végétation tels que prescrits par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Les zones humides réglementaires sont donc déterminées en suivant le logigramme suivant :

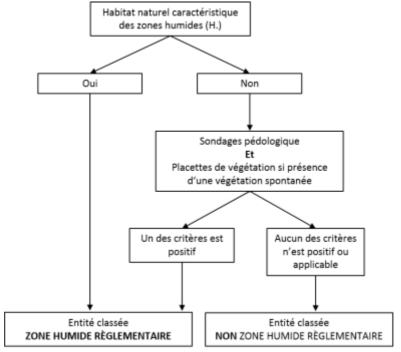


Figure 3. Logigramme de détermination des zones humides

Les délimitations de l'entité « Zone humide règlementaire » sont fonction de l'homogénéité de celle-ci et de la localisation des placettes de végétation et des sondages pédologiques tels que prescrits par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

En présence d'un habitat caractéristique des zones humides, soit « H. » selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, l'entité est directement classée en Zone Humide réglementaire.

En présence d'une végétation dite spontanée, il suffit que le critère végétation ou le critère pédologique soit positif pour classer l'entité en Zone Humide réglementaire.

En présence d'une végétation non spontanée ou en absence de végétation, le critère pédologique doit être positif pour classer l'entité en Zone Humide réglementaire.

#### Critère habitat naturel

Une première approche « Habitat naturel » permet de lister les habitats qui sont classés d'office en Zone Humide réglementaire par l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Un habitat coté « H. » signifie que cet habitat ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides selon le critère « végétation ».

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats.

Cette approche est utilisable lorsque des données ou cartes d'habitats sont disponibles. Si ce n'est pas le cas, des investigations sur le terrain sont nécessaires afin de les déterminer. Par ailleurs, les habitats naturels caractéristiques des zones humides listés dans l'arrêté du 24 juin 2008 suivent l'ancienne codification CORINE Biotopes. Les habitats relevés sous la codification en vigueur EUNIS sont donc converti à l'aide de la

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



correspondance entre les classifications d'habitats Corine Biotopes et EUNIS, mis en place par le Museum National d'Histoire Naturelle.

## Critère de végétation

Appréciation du caractère spontané de la végétation

On entend ici par végétation, une végétation botanique, ou « spontanée », soit une végétation attachée naturellement aux conditions du sol et qui exprime les conditions écologiques du milieu. La détermination du caractère spontané ou non de la végétation est expertisée en fonction de chaque terrain, de son historique, des pratiques qui y sont associés et des conditions locales. La note technique du 26 juin 2017 donne quelques exemples de végétation spontanée et de végétation non spontanée :

Milieux à végétation spontanée	Milieux à végétation non spontanée		
Jachères hors rotation	Jachères entrant dans une rotation		
Landes	Parcelles labourées, plantées, cultivées, coupées		
Lallues	ou encore amendées		
Friches	Champs de céréales ou d'oléagineux		
Boisements naturels	Certaines prairies temporaires ou permanentes		
Doisements natureis	exploitées, amendées ou semées		
Boisements régénérés peu exploités ou pas exploités	Zone d'exploitation, de coupes et de		
depuis suffisamment longtemps	défrichements réalisés dans un délai qui n'a pas		
depuis sumsamment longtemps	permis à la végétation naturelle de la recoloniser		
Prairies naturelles	Plantations forestières dépourvues de strate		
rialiles liaturelles	herbacée		

Tableau 3. Exemples de milieux à végétation « spontanée » et de milieux à végétation « non spontanée ». Source : Note technique du 26 juin 2017

L'appréciation du caractère spontanée de la végétation peut également être réalisée par :

- Analyse de la couverture végétale par des photographies aériennes disponibles et couvrant plusieurs années pour permettre d'attester du caractère spontané de l'entité.
- Entretien avec les propriétaires et/ou les exploitants des entités étudiées pour évaluer :
  - Le type et la nature des rotations de cultures ;
  - Les Fertilisations (amendements, engrais, chaulage...);
  - L'utilisation de produits phytosanitaires ;
  - L'irrigation, le drainage;
  - La pression de pâturage;
  - La fréquence de l'entretien...

En cas de difficulté d'interprétation, la végétation sera considérée comme non spontanée et seule l'approche pédologique sera utilisée.

L'étude de la végétation spontanée

Le critère relatif à la végétation « spontanée » peut être appréhendé à partir soit directement des espèces végétales (par placettes de végétation), soit des habitats.

L'examen de la végétation est effectué sur des placettes situées de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière.

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Les relevés botaniques sont réalisés sur une placette circulaire, globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, en prenant pour rayon 1,5 m pour la strate herbacée, 3 m pour la strate arbustive et 10 m pour la strate arborescente.

Sur chacune des placettes, il est effectué une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation de façon à obtenir une liste des espèces dominantes. Les espèces possédantes un recouvrement inférieur à 5 % ne sont pas nécessairement prises en compte du fait de leur faible apport d'information. Cette liste permet d'évaluer si la moitié au moins des espèces figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides. Le cas échéant, la placette de végétation est indicatrice de zones humides. Les analyses et investigations de terrain sont réalisées selon le protocole décrit à l'annexe 2.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et la liste d'espèces fournie à l'annexe 2.1.2. de cet arrêté.

D'après l'arrêté du 28 juin 2008 modifié, l'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

<u>Remarque spécifique concernant les fossés</u>: les fossés sont en règle générale aménagés par l'homme pour drainer ou canaliser un milieu aquatique ou humide. Sauf exception spécifique (aménagement en pente douce notamment), les fossés sont à considérer comme des milieux aquatiques et non comme des zones humides malgré le développement d'une végétation hygrophile.

<u>Remarque spécifique concernant les haies</u>: sauf exception, les haies sont à considérer comme une végétation non spontanée plantée par l'homme. Le diagnostic Zones Humides est réalisé selon le critère pédologique avec la réalisation d'un sondage minimum de part et de l'entité « haie ».

#### Critère pédologie

#### Principe général

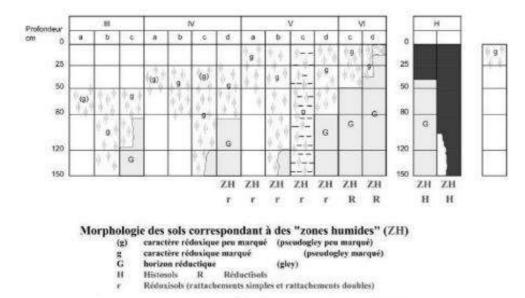
L'arrêté du 24 juin 2008 modifié précise, dans une liste, les sols caractéristiques des zones humides et correspondants à un ou plusieurs types pédologiques. Ces sols sont les suivants :

- Les histosols : marqués par un engorgement permanent provoquant l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (tourbières) : sols de classe H ;
- Les réductisols : présentant un engorgement permanent à faible profondeur montrant des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol : sols de classe VI (c et d) ;
- Les autres sols caractérisés par des traits rédoxiques :
  - Débutant à moins de 25 cm de profondeur du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur : sols de classes V (a, b, c, d) ;
  - Ou débutant à moins de 50 cm de profondeur du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et par des traits réductiques apparaissant à moins de 120 cm de profondeur : sols de classes IVd.

La figure suivante présente les différentes morphologies des sols correspondant à des zones humides selon le GEPPA :

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État





d'agrès Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Péddogie Appliquée (GEPPA, 1981) Figure 4. Morphologies des sols correspondant à des zones humides - GEPPA, 1981

En pratique, des sondages à la tarière sont effectués sur le terrain du projet pour rechercher les traits rédoxiques et réductiques. La profondeur à partir de laquelle ils sont observés est notée et permet de déterminer le type de sol selon le GEPPA.

Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (=1 sondage) par secteur homogène. Si une zone humide est suspectée, l'examen des sols porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide. D'après l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et la note technique du 26 juin 2017, l'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

<u>Remarque spécifique concernant le drainage des sols</u> : les réseaux de drainage de parcelles sont à repérer car le drainage est de nature à modifier le degré d'hydromorphie des sols.

#### Prise en compte des sols particuliers

Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée; podzols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres de sol.

Si une expertise hydrogéologique poussée sur une longue période n'est pas envisagée par le maître d'ouvrage, l'estimation du niveau et de la durée d'engorgement en eau des sols peut être évaluée en première approche par :

- Consultation de l'étude hydrogéologique ou géotechnique éventuellement mise à disposition par le maître d'ouvrage (estimation de la NPHE notamment);
- Estimation de la hauteur de la nappe superficielle de chaque entité homogène par des sondages à la tarière manuelle en période de plus haute eau (en règle générale : fin d'hiver ou début du printemps). Les conditions météorologiques des 15 jours précédant l'intervention de terrain seront analysées pour écarter les niveaux d'engorgement liés à des événements pluvieux exceptionnels.

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



On parlera d'un niveau d'engorgement potentiel suffisant pour caractériser le sol comme à forte probabilité d'hydromorphie.

<u>Remarque spécifique concernant les sols calcaires</u>: Si l'étude des données existantes suspecte la présence de sol calcaire, un test à l'acide chlorhydrique dilué sur la terre fine permet de confirmer la nature du sol.

#### 2.11 HIERARCHISATION DES ENJEUX

Un enjeu de conservation est attribué à chaque habitat naturel du site du projet. Cet enjeu prend en compte :

- La patrimonialité des espèces qui l'utilisent ;
- La favorabilité de l'habitat pour ces espèces (enjeu de fonctionnalité) ;
- La rareté de cet habitat à l'échelle locale (enjeu de disponibilité en habitat favorable).

Un premier enjeu est déterminé pour chaque espèce : l'enjeu de patrimonialité de l'espèce. Il s'appuie sur le statut de protection nationale, mais surtout sur le statut de conservation des espèces. Le statut de conservation est défini à partir des listes rouges UICN, à un niveau régional (autant que faire se peut), cette échelle d'analyse apparaissant la plus cohérente pour qualifier la responsabilité locale de conservation d'une espèce donnée. Lorsque des listes nationales et régionales existent et présentent des statuts de conservation différents, c'est le statut le plus défavorable qui prime. Cet enjeu de patrimonialité peut être modifié à dire d'expert.

Il est proposé cinq classes de niveau d'enjeu général de conservation, déclinés selon le tableau suivant :

Très Faible : espèce non protégée et non menacée (LC)

Faible : espèce protégée non menacée (LC)

Modéré : espèce protégée ou non protégée, à statut quasi-menacé (NT)

Fort : espèce protégée ou non protégée, à statut menacée (VU et EN)

Très fort : espèce protégée ou non protégée fortement menacée (CR)

Pour rappel, les statuts UICN sont notés de la façon suivante :

CR	EN	VU	NT	LC	DD	NA	NE
En danger critique	En danger	Vulnérable	Quasi- menacée	Préoccupation mineur	Données insuffisantes	Non applicabl e	Non évaluée

Pour les espèces patrimoniales, soit présentant un enjeu général de conservation modéré, fort ou très fort, l'enjeu pressenti de l'espèce est affiné en fonction des caractéristiques locales de fonctionnalité.

Concernant les espèces à enjeu de patrimonialité très faible à faible, il est considéré que l'enjeu local pressenti est identique à l'enjeu général de conservation.

Pour ce faire, un second enjeu est ensuite défini pour chaque espèce présente ou potentielle sur l'aire d'étude : l'enjeu de fonctionnalité. Il repose sur 2 critères :

#### L'utilisation de la zone d'implantation potentielle

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Il s'agit, à ce niveau, d'évaluer si l'espèce fréquente la zone d'implantation pressentie de manière régulière et d'identifier quelle partie du cycle biologique est réalisée sur les milieux présents (reproduction, repos/hivernage, alimentation, transit...). Pour la flore, c'est l'optimum écologique des habitats où l'espèce est présente qui est évalué.

UTILISATION	INTERET	NOTE
<u>Faune</u> : Populations de l'espèce utilisant régulièrement les sites pour la reproduction au sein de milieux correspondant à leur optimum écologique <u>Flore</u> : Populations de l'espèce présentes au sein de milieux correspondant à leur optimum écologique	Fort	3
Faune: L'espèce se reproduit sur le site mais les habitats de reproduction du site ne constituent pas leur optimum écologique.  Pour les espèces migratrices: utilisation du site pour halte migratoire au sein d'un couloir évident de migration.  Flore: Populations de l'espèce présentes au sein de milieux favorables, mais dégradés	Modéré	2
<u>Faune</u> : Populations de l'espèce utilisant régulièrement les sites pour l'alimentation et/ou l'hivernage et/ou repos, mais se reproduisant en dehors. <u>Flore</u> : Populations de l'espèce présentes sur des milieux très éloignés de leur optimum écologique	Faible	1
<u>Faune</u> : Utilisation anecdotique de la zone d'implantation potentielle ou couloir non évident et marginal pour les espèces migratrices	Très faible	0

#### La disponibilité en habitats favorables

La disponibilité en habitats favorables apparaît souvent comme le facteur limitant au maintien d'une espèce. Le présent critère vise à évaluer si les habitats d'espèces apparaissent bien représentés au sein de l'entité écologique locale ou si les aires d'études des sites concernés par le projet constituent des entités uniques, présentant donc une responsabilité importante pour le maintien des espèces. Une espèce présentant une faible amplitude écologique et une forte dépendance à un type d'habitat particulier apparaîtra ainsi plus sensible à la perte de surfaces d'habitats, même restreintes, qu'une espèce à large amplitude écologique susceptible d'occuper une large gamme de milieux.

DISPONIBILITE DES HABITATS FAVORABLES EN DEHORS DES SITES D'ETUDE	INTERET	NOTE
Habitats favorables à l'espèce faiblement représentés en dehors des sites étudiés Responsabilité élevée des sites concernés par le projet pour la conservation de l'espèce à l'échelle locale	Fort	3
Habitats favorables à l'espèce moyennement représentés Responsabilité modérée	Modéré	2
Habitats favorables à l'espèce largement représentés Responsabilité faible	Faible	1

L'enjeu de fonctionnalité s'obtient en sommant les notes des 2 critères précédents :

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	Α	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



NOTE (SOMME DES NOTES DES 2 CRITERES PRECEDENTS)	ENJEU DE FONCTIONNALITE
6 ou 5	Fort
4	Modéré
3 ou 2	Faible
1	Très faible

Enfin, **l'enjeu local pressenti** des espèces patrimoniales peut être évalué en croisant l'enjeu général de conservation à l'enjeu de fonctionnalité. Quatre niveaux d'enjeu sont proposés :

VALEUR DE L'ENJEU LOCAL DE CONSERVATION				Faible	Mode	éré	Fort	Très fort
				JEU DE FON	NCTIONNA	LITE		
		Très faible	F	aible	Mod	léré		Fort
	Faible							
ENJEU DE	Modéré							
PATRIMONIALITE DE L'ESPECE	Fort							
	Très fort							



# 3. ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE DU MILIEU NATUREL

# 3.1 LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET REGLEMENTAIRES

D'après les données de la DREAL, les zones naturelles d'intérêt écologique particulier, comprises dans un rayon de 5 km autour des terrains du projet sont :

- Listées dans le tableau suivant ;
- Illustrées sur la carte dans les pages suivantes ;
- Présentées en suivant pour les zones qui possèdent un lien écologique et/ou hydraulique potentiel avec l'aire d'étude immédiate;
- Les espèces à statut réglementaire et/ou patrimoniales recensées sur ces zones sont listées en annexes.

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Agence Occitanie	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	QBE TSE KBE	14/06/19	Final
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Type de périmètre	Typologie	Code et dénomination	Localisation vis-à- vis du site	Lien écologique et hydraulique potentiel avec l'aire d'étude immédiate
	ZNIEFF I	730011901 Bois de Bonnac	1200 m à l'ouest	<b>Faible</b> Lien écologique faible avec le site d'étude (habitat, faune, flore) ; Aucun lien hydraulique
Périmètre d'inventaire du patrimoine naturel	ZNIEFF I	730030551 Plaine de Bonnac-Salvayre	600 m au nord	<b>Modéré</b> Lien écologique certain avec le site d'étude (habitat, faune, flore) ; Aucun lien hydraulique
	ZNIEFF I	730010232 Cours de l'Ariège	600 m au nord- ouest	Faible Lien écologique faible avec le site d'étude (habitat, faune, flore) ; Aucun lien hydraulique
	ZNIEFF II	730030512 Basse plaine de l'Ariège et de l'Hers	2 km à l'est	<b>Modéré</b> Lien écologique potentiel avec le site d'étude (habitat, faune, flore) ; Aucun lien hydraulique
	ZNIEFF II	730012132 L'Ariège et ripisylves	600 m au nord- ouest	<b>Faible</b> Lien écologique faible avec le site d'étude (habitat, faune, flore) ; Aucun lien hydraulique
Périmètre de	Zone spéciale de conservation	FR7301822 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	600 m au nord- ouest	<b>Faible</b> Lien écologique faible avec le site d'étude (habitat, faune, flore) ; Aucun lien hydraulique
protection et de gestion du patrimoine	Arrêté de protection de biotope	FR3800253 3 km au nord et Cours De L'Ariège sud		<b>Faible</b> Lien écologique faible avec le site d'étude (habitat, faune, flore) ; Aucun lien hydraulique
naturel	Arrêté de protection de biotope	Arrêté FR3800254 Tronçon Du Cours De L'Ariège	600 m au nord- ouest	Faible Lien écologique faible avec le site d'étude (habitat, faune, flore) ; Aucun lien hydraulique

Tableau 4. Espaces naturels remarquables et réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée

Synthèse: Les aires d'étude immédiate et rapprochée ne sont concernées par aucun espace naturel d'intérêt écologique particulier. Cependant, un lien écologique modéré et fort semble exister avec les ZNIEFF « Basse plaine de l'Ariège et de l'Hers » et « Plaine de Bonnac-Salvayre » respectivement. Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'ont été recensées sur la ZNIEFF I « Plaine de Bonnac-Salvayre ». Un total de 27 espèces protégées et/ou patrimoniales ont été relevées sur la ZNIEFF II « Basse plaine de l'Ariège et de l'Hers ». La liste de ces espèces est exposée en annexe 9.1.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



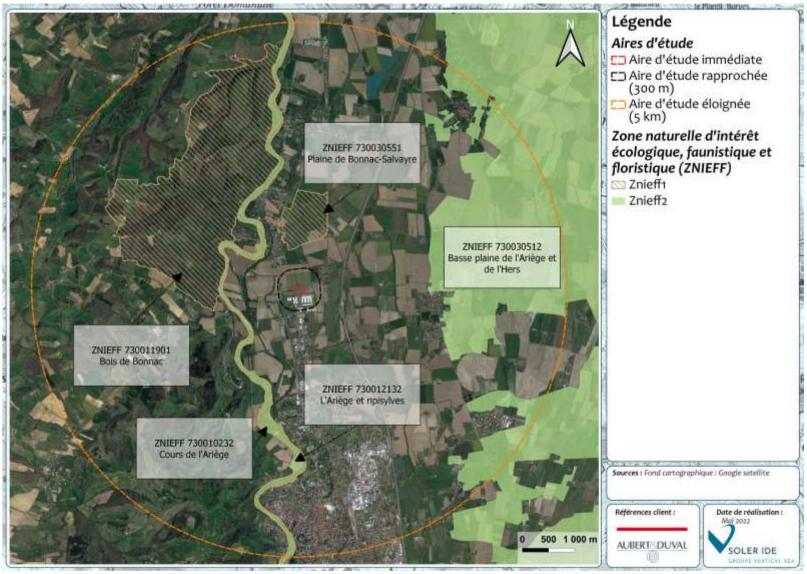


Figure 5. Espaces naturels remarquables dans l'aire d'étude éloignée (1/2)

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



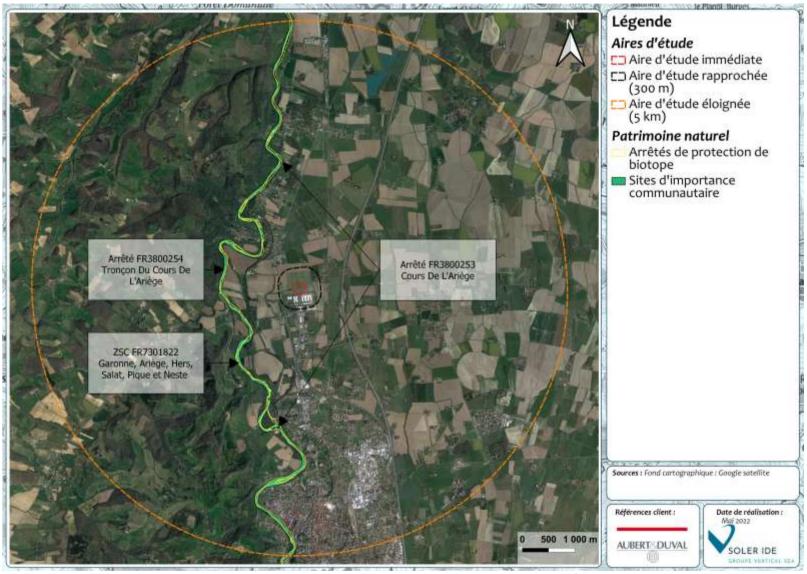


Figure 6. Espaces naturels remarquables dans l'aire d'étude éloignée (2/2)

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



## 3.2 Données du SINP Occitanie

Une demande d'extraction de données naturalistes a été réalisée auprès de la DREAL Occitanie sur une aire de 2 km autour de l'aire d'étude immédiate, le 13/05/2022. L'extraction des données a été réalisée le 20/05/2022. Les espèces à statut réglementaire et/ou patrimoniales sont présentées en annexe et cartographiées ci-dessous.

#### 3.3 DONNEES FLORISTIQUES ISSUES DE L'ETUDE REALISEE PAR *ECOTONE* EN 2021

Les données provenant de l'étude réalisée par *Ecotone* permettent d'avoir une idée des espèces présentes sur ce site. Leur étude couvrait une zone plus large que celle investiguée dans la présente étude. Leurs données sont basées sur 13 campagnes de prospection s'échelonnant du 7 janvier au 15 septembre 2020.

Le tableau en annexe 9.2 présente les espèces protégées et/ou patrimoniales observées par *Ecotone*.

Au total, près de 130 espèces végétales ont été recensées sur leur aire d'étude rapprochée. Malgré la dominance des milieux anthropisés (cultures intensives), quatre espèces déterminantes ZNIEFF dans la plaine de Midi-Pyrénées (la Silène de France Silene gallica, le Bleuet Cyanus segetum, le Bunias fausse roquette Bunias erucago et la Trépane en ombelle Tolpis umbelatta) et une espèce protégée au niveau régional (Crassule mousse Crassula tillea) ont été inventoriées.

La végétation est dominée par des espèces typiques des tonsures acides, colonisant les bords de parcelles et les milieux piétinés. Des espèces messicoles sont présentes en marge des cultures, comme le Coquelicot, le Miroir de Venus et la Pensée des champs. Ces dernières occupent les marges de certaines parcelles et une partie importante des friches annuelles, parfois avec de fortes densités. Ces taxons sont mentionnés au sein du plan régional d'actions en faveur des espèces messicoles.

Concernant les espèces végétales exotiques envahissantes, l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissimus*), le Buisson ardent (*Pyracantha*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) et la Vigne vierge (*Parthenocissus inserta*) se développent sur la zone.

Synthèse : *Ecotone* a observé deux espèces protégées sur la région, la Crassule mousse et le Tamaris d'Afrique. D'autres espèces sans statuts particuliers ont été relevées, comme des taxons déterminants ZNIEFF ou des plantes messicoles. 5 espèces exotiques envahissantes sont par ailleurs identifiées.



# 3.4 DONNEES FAUNISTIQUES ISSUES DE L'ETUDE REALISEE PAR *ECOTONE* EN 2021

Les données provenant de l'étude réalisée par *Ecotone* permettent d'avoir une idée des espèces présentes sur ce site. Leur étude couvrait également une zone de taille équivalente à l'aire d'étude immédiate et située au nord de cette dernière, figurant donc dans notre aire d'étude rapprochée. Leurs données sont basées sur 13 campagnes de prospection s'échelonnant du 7 janvier au 15 septembre 2020.

Le tableau en annexe 9.3 présente les espèces protégées et/ou patrimoniales observées par *Ecotone*.

#### 3.3.1. Avifaune

Soixante-deux espèces d'oiseaux ont été identifiées sur l'aire d'étude immédiate. Parmi elles, des espèces comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) sont avérées.

#### 3.3.2. Mammifères terrestres

Le cortège commun des zones péri-urbaines du secteur a été observé, ainsi que le lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

## 3.3.3. Chiroptères

Deux enregistreurs automatiques ont permis de déceler 12 espèces de chauve-souris au sein de l'aire d'étude rapprochée et témoignant d'une diversité locale relativement élevée. Toutes les espèces de ce groupe sont protégées au niveau national, et des espèces comme la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ont été observées.

#### 3.3.4. Amphibiens et reptiles

Trois espèces de reptiles (le Lézard vert, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune) ont été relevées sur site, mais l'absence de zones humides n'a pas permis l'observation d'amphibiens.

#### 3.3.5. Invertébrés

Des trous de sortie du Grand capricorne ont été observés.

Synthèse : *Ecotone* a identifié au total 19 oiseaux, 14 mammifères, 1 insecte et 1 reptile à enjeu modéré ou plus (selon leur méthodologie) sur leur zone d'étude.



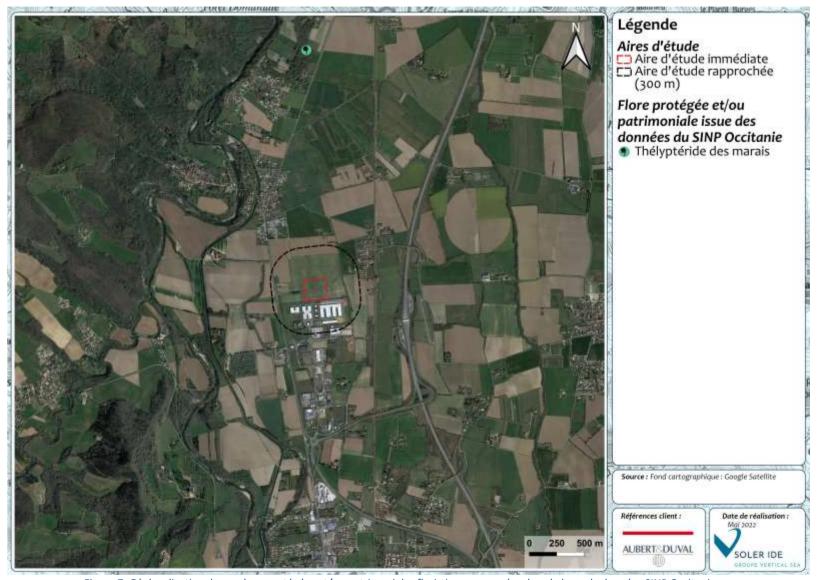


Figure 7. Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales floristiques recensées dans la base de données SINP Occitanie

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



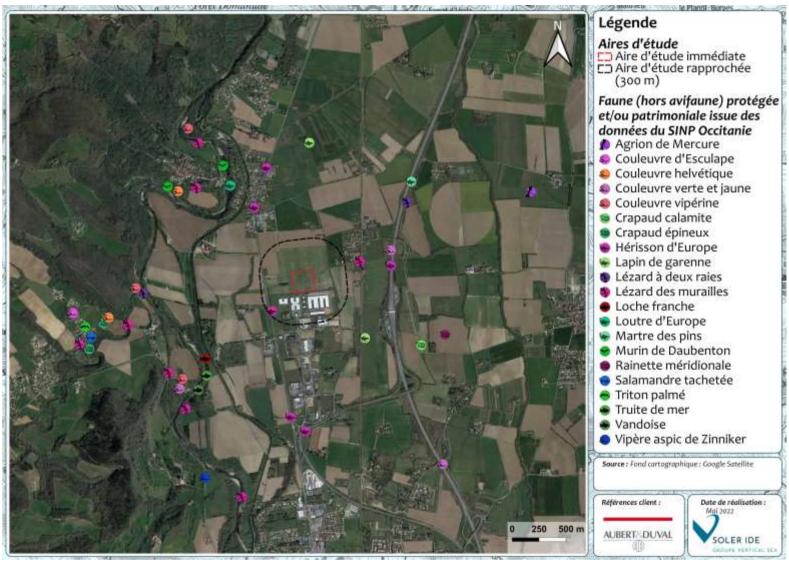


Figure 8. Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales faunistiques (hors avifaune) recensées dans la base de données SINP Occitanie

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



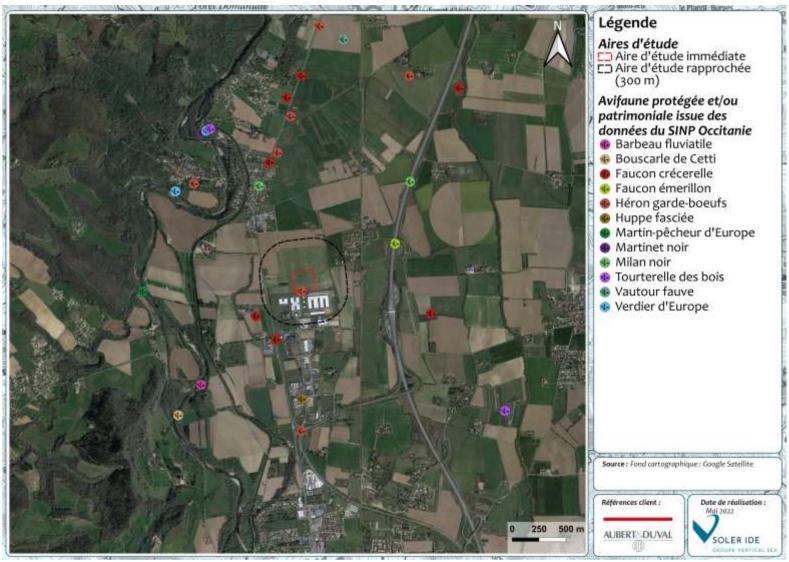


Figure 9. Géolocalisation des espèces protégées et/ou patrimoniales faunistiques (avifaune) recensées dans la base de données SINP Occitanie

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



# 4. HABITATS NATURELS ET FLORE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

# 4.1 DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE ASSOCIEE

Les habitats naturels rencontrés sont majoritairement des milieux ouverts agricoles. Une route traverse l'aire d'étude immédiate et est bordée de deux bandes enherbées et d'une haie. Aucun milieu aquatique n'a été recensé.

Le tableau ci-dessous reprend en détail l'ensemble des habitats identifiés au droit du projet, avec leur dénomination selon la nomenclature en vigueur « EUNIS » et leur éventuel statut de protection selon la directive européenne « Habitat » 97/62/CE. La figure dans les pages suivantes présente la cartographie des habitats naturels.



Intitulé	Code EUNIS	Inscrit à la directive « Habitat »	Surface m²/ Distance m	Descriptif	Etat de conservation	Photos						
	Milieux ouverts											
Monocultures intensives	I1 1 Non		Non concerné (habitat à vocation agricole)									
				Milieux semi-ouverts								
Alignements d'arbres x Haies d'espèces indigènes riches en espèces	G5.1 x FA.3	Non	948 m²	L'alignement d'arbres associé à la haie se caractérise par une végétation arbustive et arborescente plus ou moins dense selon les zones et sous forme linéaire. Les principales espèces sont le Charme, le Cornouiller sanguin, le Chêne pubescent, l'érable champêtre Le Fourré se développe sur une ancienne construction agricole	Moyen (habitat plus ou moins dense selon les zones et envahi par une espèce exotique envahissante)							

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Intitulé	Code EUNIS	Inscrit à la directive « Habitat »	Surface m²/ Distance m	Descriptif	Etat de conservation	Photos
Fourrés tempérés x Constructions abandonnées en milieu rural	F3.1 x J2.6	Non	152 m²	en pierre. Il est principalement constitué de Sureau noir, d'ortie dioïque et de Gaillet gratteron.	Moyen (la végétation peine à se développer avec l'agriculture et les constructions)	
				Milieux anthropiques		
Réseaux routiers	J4.2	Non	728 m²	La route traversant l'aire d'étude immédiate est bordée par deux bandes enherbées, composées de végétations anthropiques. Les principales espèces sont des graminées (Dactyle, Pâturin, Avoine).	Non concerné (absence de végétation)	

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Intitulé	Code EUNIS	Inscrit à la directive « Habitat »	Surface m²/ Distance m	Descriptif	Etat de conservation	Photos
Végétations herbacées anthropiques	E5.1	Non	1 253 m²		Bon état	

Tableau 5 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur l'aire d'étude immédiate

Synthèse: Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été inventorié. Les habitats naturels rencontrés sont majoritairement des milieux ouverts agricoles.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



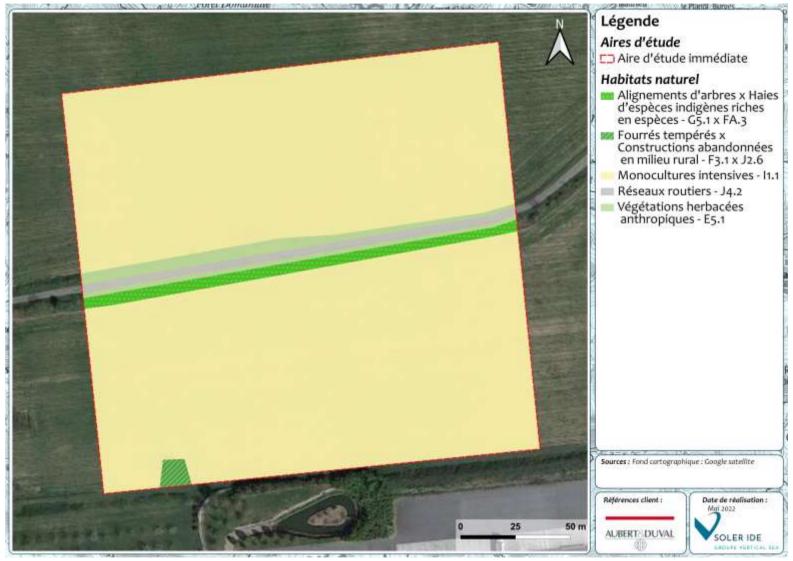


Figure 10. Habitats naturels identifiés sur l'aire d'étude immédiate

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



# 4.2 FLORE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

# Espèces recensées

Au cours des investigations de terrain, aucune espèce végétale protégée a été identifiée.

Au total, 89 espèces floristiques ont été recensées au sein de l'aire d'étude immédiate.

L'ensemble des espèces inventoriées lors des différentes campagnes de terrain sont listées dans le tableau suivant.

Espèces			atut o		St	tatut de conservation	Enjeu de
Nom scientifique	Nom commun	PN	PR	PD	LRN	LRR	patrimonialité
Acer campestre	Érable champêtre				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), NA (Midi- Pyrénées), DD (Poitou- Charentes)	Très faible
Achillea millefolium	Achillée millefeuille				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), NE (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Artemisia							Très faible
Avena barbata	Avoine barbue				LC	LC (Aquitaine), NE (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Bromus hordeaceus	Brome mou				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Bryonia cretica					LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi-	Très faible

Espèces			atut (		St	tatut de conservation	Enjeu de
Nom scientifique	Nom commun	PN	PR	PD	LRN	LRR	patrimonialité
						Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	
Carex divulsa	Laîche écartée				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Carpinus betulus	Charme				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Castanea sativa	Châtaignier				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), NA (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Corylus avellana	Noisetier				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Crataegus germanica	Néflier				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Crataegus monogyna	Aubépine à un style				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Cyanus segetum	Barbeau				LC	VU (Aquitaine), NT (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), NT (Poitou- Charentes)	Très faible
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi-	Très faible

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur ! Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Espèces			atut (		St	tatut de conservation	Enjeu de
Nom scientifique	Nom commun	PN	PR	PD	LRN	LRR	patrimonialité
						Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	
Ervilia hirsuta	Vesce hérissée				LC	LC (Aquitaine), LC (Midi-Pyrénées), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Galium aparine	Gaillet gratteron				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Galium mollugo	Gaillet commun				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Geranium molle	Géranium à feuilles molles				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Geranium robertianum	Herbe à Robert				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Hordeum							Très faible
Juglans regia	Noyer commun				NA	NA (Midi-Pyrénées)	Très faible
Laurus nobilis	Laurier-sauce				LC	NA (Midi-Pyrénées)	Très faible
Ligustrum vulgare	Troëne				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Linum usitatissimum	Lin cultivé				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Malva sylvestris	Mauve sauvage				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Medicago arabica	Luzerne tachetée				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi-	Très faible

Espèces	;		atut otect		St	tatut de conservation	Enjeu de
Nom scientifique	Nom commun	PN	PR	PD	LRN	LRR	patrimonialité
						Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	
Muscari comosum	Muscari à toupet				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Papaver							Très faible
Papaver rhoeas	Coquelicot				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Poa pratensis	Pâturin des prés				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Prunus							Très faible
Prunus avium	Merisier vrai				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Prunus spinosa	Épine noire				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Pteridium aquilinum	Fougère aigle				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Quercus pubescens	Chêne pubescent				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Quercus robur	Chêne pédonculé				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Espèces	;		atut o		S	tatut de conservation	Enjeu de
Nom scientifique	Nom commun	PN	PR	PD	LRN	LRR	patrimonialité
Raphanus raphanistrum	Ravenelle				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Robinia pseudoacacia	Robinier faux- acacia				NA	NA (Midi-Pyrénées)	Nul
Rubus							Très faible
Rumex acetosa	Oseille des prés				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Rumex acetosella	Petite oseille				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Salvia verbenaca	Sauge fausse- verveine				LC	LC (Aquitaine), VU (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Sambucus ebulus	Sureau yèble				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Sambucus nigra	Sureau noir				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), NE (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Senecio inaequidens	Séneçon sud- africain				NA	NA (Midi-Pyrénées)	Nul
Serapias vomeracea	Sérapias en soc				LC	LC (Aquitaine), CR* (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), EN (Poitou- Charentes), EN (Poitou- Charentes)	Très faible
Sherardia arvensis	Rubéole des champs				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), NE (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Silene vulgaris	Silène enflé				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi-	Très faible

Espèces	;		atut otect		S	tatut de conservation	Enjeu de
Nom scientifique	Nom commun	PN	PR	PD	LRN	LRR	patrimonialité
						Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	
Silybum marianum	Chardon marie				LC	LC (Aquitaine), LC (Midi-Pyrénées), LC (Poitou-Charentes)	Très faible
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées)	Très faible
Spartium junceum	Genêt d'Espagne				LC	LC (Aquitaine), LC (Midi-Pyrénées)	Très faible
Teucrium scorodonia	Germandrée				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Tragopogon pratensis	Salsifis des prés				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Trifolium pratense	Trèfle des prés				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Trifolium repens	Trèfle rampant				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Triticum							Très faible
Urtica dioica	Ortie dioïque				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Vicia cracca	Vesce cracca				LC	LC (Aquitaine), LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées), LC (Poitou- Charentes)	Très faible
Vicia sativa	Vesce cultivée				NA	LC (Limousin), LC (Midi- Pyrénées)	Très faible

Tableau 6 : Liste des espèces végétales inventoriées sur l'aire d'étude immédiate

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



### Hiérarchisation des espèces protégées et/ou patrimoniales recensées ou potentielles

Concernant les espèces protégées et/ou patrimoniales identifiées dans la bibliographie, aucune n'est jugée potentielle sur l'aire d'étude immédiate.

#### Espèces exotiques envahissantes

La Région Occitanie décline dans sa stratégie pour la biodiversité (SRB) l'action « Mettre en œuvre une stratégie de suivi, de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (faune et flore) à l'échelle régionale » définie par la stratégie nationale relative aux EEE établie en 2017.

La liste des espèces définie en 2021 se classe suivant 5 catégories :

- **Majeure** : Plante exotique largement répandue en région Occitanie et qui a régulièrement un fort taux de recouvrement.
- **Modérée** : Plante exotique assez largement répandue en région Occitanie qui a occasionnellement un fort taux de recouvrement.
- **Émergente** : Plante exotique peu fréquente en région Occitanie qui a régulièrement un fort taux de recouvrement.
- Alerte : Plante exotique peu fréquente en région Occitanie qui a toujours un faible taux de recouvrement, voire parfois un fort taux de recouvrement (occasionnellement).
- **Prévention** : Plante exotique a priori absente de la région Occitanie, citée comme envahissante ailleurs et ayant un risque de prolifération en région.

Deux espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur la zone d'étude. Le tableau et la carte en page suivante présente ces espèces ainsi que leur localisation.

E	spèces	Habitats colonisés	Hiérarchie	Abondance sur
Nom Scientifique	Nom commun		site	
Robinia pseudoacacia	Robinier faux acacia	Alignements d'arbres x Haies d'espèces indigènes riches en espèces	Majeure	Quelques pieds tout le long du linéaire
Senecio inaequidens	Séneçon sud-africain	Végétations herbacées anthropiques	Majeure	Quelques pieds localisés

Tableau 7. Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes

Synthèse: Aucune espèce protégée ni patrimoniale n'a été inventoriée lors du passage sur le terrain. Cependant, il est important de rappeler qu'un seul passage a été effectué et ne permet pas d'inventorier l'ensemble de la flore, particulièrement la flore précoce et la flore tardive. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'est jugée potentielle. De plus, deux espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur l'aire d'étude immédiate.

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du r envoi introuvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



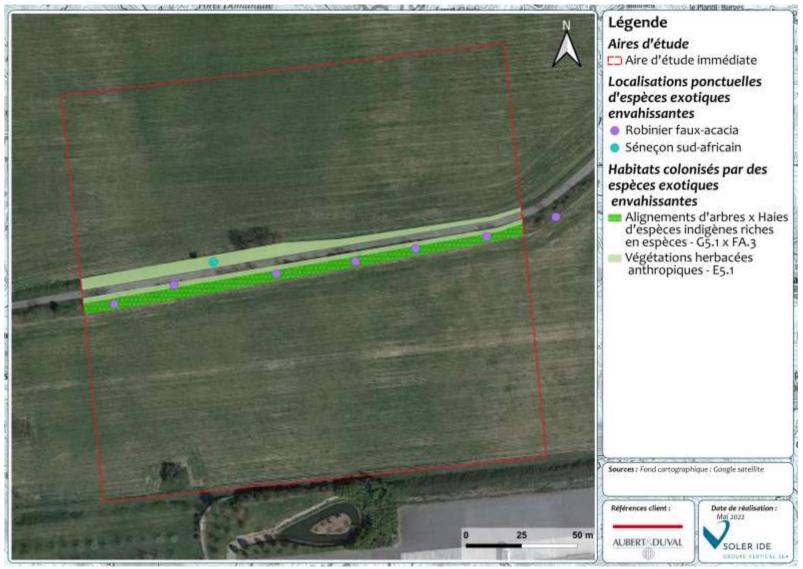


Figure 11. Espèces exotiques envahissantes recensées au sein de l'aire d'étude immédiate

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



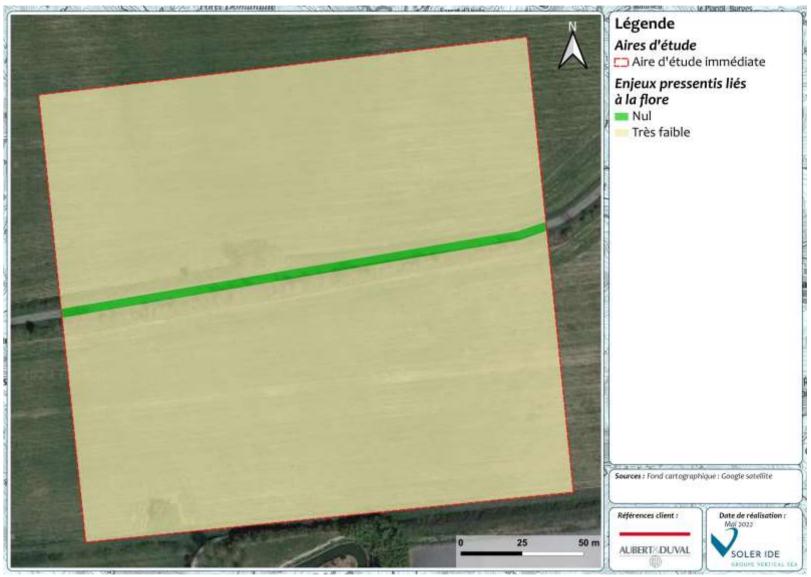


Figure 12. Enjeux pressentis liés à la flore

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



# 5. FAUNE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE5.1 LES INVERTEBRES

#### > Espèces recensées

Seulement trois espèces d'invertébrés ont été recensées. Ceci s'explique par la faible favorabilité du site essentiellement composé de monocultures intensives. Aucun arbre favorable aux coléoptères saproxyliques, aucun point d'eau favorable aux odonates n'ont été relevés. Seules les bandes enherbées le long de la route sont favorables aux lépidoptères les plus communs.

Le tableau suivant présente les espèces recensées.

Espèces		Statut de pro	tection	Statut de	conservation	
Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Enjeu de patrimonialité
Coccinelle à 7 points	Coccinella septempunctata					Très faible
Grande Sauterelle verte	Tettigonia viridissima			LC		Très faible
Grillon champêtre	Gryllus campestris			LC		Très faible

Tableau 8 : Liste des espèces d'invertébrés recensés sur l'aire d'étude immédiate

#### Espèces potentielles

Aucune espèce potentielle n'a été relevée dans la bibliographie. Le Grand capricorne recensé dans la bibliographie, espèce protégée nationalement, n'est pas potentiel car il n'y a pas d'arbre favorable sur le site. L'Agrion de mercure (espèce protégée nationalement) ne peut pas se reproduire car aucun cours d'eau n'est présent.

## Synthèse sur les espèces à statut réglementaire et/ou patrimoniales recensées et potentielles

Aucune espèce patrimoniale et/ou à statut réglementaire n'a été recensée sur le terrain ou relevée dans la bibliographie.

Synthèse : Le site est très peu favorable aux invertébrés, car il est essentiellement composé de monocultures intensives.





Figure 13. Enjeux liés aux habitats naturels potentiels de reproduction et de repos des invertébrés

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



# 5.2 LES AMPHIBIENS

#### Espèces recensées

Aucun inventaire nocturne spécifique aux amphibiens n'a été réalisé, aucune espèce d'amphibien n'a donc été relevée. Cependant, le site ne présente aucun milieu aquatique donc aucun habitat potentiel de reproduction. Les potentiels habitats de repos (haies) sont en bord de route ou de champs et sont donc difficilement accessibles pour des amphibiens se reproduisant à proximité. Par conséquent, le site est considéré comme non favorable à ce taxon.

## Espèces potentielles

Aucune espèce potentielle n'a été relevée dans la bibliographie.

# Synthèse sur les espèces à statut réglementaire et/ou patrimoniales recensées et potentielles

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur le terrain ou relevée dans la bibliographie.

Synthèse : Le site n'est pas favorable à la batrachofaune : aucun point d'eau n'a été relevé et les habitats potentiels de repos ne sont pas optimaux.





Figure 14. Enjeux liés aux habitats de reproduction et de repos des amphibiens

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



#### 5.3 LES REPTILES

#### Espèces recensées

Aucune espèce de reptile n'a été relevée sur le terrain : le taxon étant difficile à contacter. Cependant, les bandes enherbées situées en bord de route sont potentiellement favorables.

#### Espèces potentielles

Les espèces protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie sont listées et présentées dans le tableau ci-dessous.

Espèce	s	Statut de protection		Statut de conservation		Statut	Enjoy do
Nom commun	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	DREAL Occitanie	Enjeu de patrimonialité
Couleuvre verte et	Hierophis	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	Faible
jaune (La) Lézard à deux raies	viridiflavus					(Occitanie)	
(Le)	Lacerta bilineata	Annexe IV	Article 2	LC	NT (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Modéré
Lézard des murailles	Podarcis	Annovo IV	Article 2	LC	LC (Midi-	FAIB	Faible
(Le)	muralis	Annexe IV	Article 2	LC	Pyrénées)	(Occitanie)	raible

Tableau 9 : Liste des espèces d'oiseaux protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie

#### Synthèse sur les espèces à statut réglementaire et/ou patrimoniales recensées et potentielles

La liste des espèces patrimoniales recensées ou potentielles sur l'aire d'étude immédiate est présentée dans le tableau suivant. Leur potentialité de reproduction sur le site est étudiée.

Espèc	ces			Utilisatio	n du site	Enjeu lié à		
Nom commun	Nom scientifique	Présence	Enjeu de patrimonialité	Type d'utilisation et habitats concernés	Intérêt	la disponibilité de l'habitat	Enjeu fonctionnalité	Enjeu local
Couleuvre verte et jaune (La)	Hierophis viridiflavus	Potentielle	Faible	Bord de champs enherbés	Modéré	Modéré	Modéré	Faible
Lézard à deux raies (Le)	Lacerta bilineata	Potentielle	Modéré	Bord de champs enherbés	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Lézard des murailles (Le)	Podarcis muralis	Potentielle	Faible	Bord de champs enherbés	Modéré	Modéré	Modéré	Faible

Tableau 10 : Synthèse des espèces patrimoniales de reptiles recensées ou potentielles

Synthèse : Aucune espèce de reptile n'a été relevée, mais plusieurs espèces protégées dont une patrimoniale sont susceptible de s'y reproduire.

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du r envoi introuvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État





Figure 15. Enjeux liés aux habitats potentiels de reproduction et de repos des reptiles

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



#### **5.4 LES OISEAUX**

#### Espèces recensées

Au total, 21 espèces d'oiseaux dont 15 espèces protégées en France ont été recensées sur la zone d'implantation. Parmi celles-ci, 5 espèces sont considérées comme patrimoniales dont une espèce présentant un enjeu fort :

Deux grand types d'habitats sont disponible sur l'aire d'étude : les milieux ouverts (essentiellement la monoculture de céréales) et les milieux semi-ouverts (haies). Les milieux ouverts sont essentiellement utilisés pour l'alimentation mais certaines espèces telles que l'Alouette des champs ou la Bergeronnette printanière pourraient y nicher. Les habitats semi-ouverts sont très utilisés par l'avifaune pour la nidification. C'est le cas du Chardonneret élégant ou de la Fauvette grisette. Cependant, les haies présentes sur le site ne sont pas optimales et moins favorables que celles présentes à proximité. L'hirondelle des fenêtre observée au-dessus du site était en chasse et ne peut pas se reproduire au sein de l'aire d'étude immédiate (absence de bâti).

Le tableau suivant présente les espèces recensées et les enjeux associés



Espèces		Statut de pr	otection	Statut de consei	rvation	Statut	Code		
Nom commun	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Occitanie DREAL	LPO Final	Indice de nidification	Enjeu de patrimonialité
Alouette des champs	Alauda arvensis		Annexe II/2	NT (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Modéré
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Article 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	2	Nidification possible	Faible
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	Article 3		LC (Nicheur), DD (De passage)	NT (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Modéré
Bruant zizi	Emberiza cirlus	Article 3		LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Faible
Caille des blés	Coturnix coturnix		Annexe II/2	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Très faible
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Article 3		VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Modéré*
Choucas des tours	Corvus monedula	Article 3	Annexe II/2	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	-	-	Faible
Corneille noire	Corvus corone		Annexe II/2	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	NH (Occitanie)	-	-	Très faible
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Article 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Faible
Fauvette grisette	Sylvia communis	Article 3		LC (Nicheur), DD (De passage)	NT (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Modéré*
Geai des chênes	Garrulus glandarius		Annexe II/2	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	NH (Occitanie)	2	Nidification possible	Très faible
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Article 3		NT (Nicheur), DD (De passage)	VU (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	-	-	Fort
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Article 3		LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Faible

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Espèces		Statut de pi	rotection	Statut de consei	rvation	Statut	Code		
Nom commun	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Occitanie DREAL	LPO Final	Indice de nidification	Enjeu de patrimonialité
Merle noir	Turdus merula		Annexe II/2	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	NH (Occitanie)	2	Nidification possible	Très faible
Mésange charbonnière	Parus major	Article 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	2	Nidification possible	Faible
Milan noir	Milvus migrans	Article 3	Annexe I	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	-	-	Faible
Moineau domestique	Passer domesticus	Article 3		LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	2	Nidification possible	Faible
Pic vert	Picus viridis	Article 3		LC (Nicheur)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Faible
Pigeon ramier	Columba palumbus		Annexe II/1, Annexe III/1	LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	NH (Occitanie)	-	-	Très faible
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Article 3		LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Faible
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	Article 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	3	Nidification possible	Faible

Tableau 11 : Liste des espèces d'oiseaux recensés au droit de l'aire d'étude immédiate

#### Espèces potentielles

Les espèces protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie sont listées et présentées dans le tableau ci-dessous.

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur ! Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État

<sup>\*</sup>Pour ces espèces considérées comme communes dans la région, l'enjeu de patrimonialité théorique (basé sur les listes rouges IUCN) a été diminué (avis d'expert).



Espèces		Statut de pr	otection	Statut de c	onservation	Statut Occitanie	Enjeu de	
Nom commun	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	DREAL	patrimonialité	
Accenteur mouchet	Prunella modularis		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi-Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Faible	
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Annexe I	Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	EN (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Fort	
Huppe fasciée	Upupa epops		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi-Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Faible	
Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Aegithalos caudatus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi-Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Faible	
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus		Article 3	NA (De passage)	LC (Midi-Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Faible	
Moineau domestique	Passer domesticus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi-Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Faible	
Pinson des arbres	Fringilla coelebs		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi-Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Faible	
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi-Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Faible	
Rougegorge familier	Erithacus rubecula		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi-Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Faible	
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi-Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Faible	

Tableau 12 : Liste des espèces d'oiseaux protégées et/ou patrimoniales potentielles relevées dans la bibliographie

## > Synthèse sur les espèces patrimoniales recensées et potentielles

La liste des espèces patrimoniales recensées ou potentielles sur l'aire d'étude immédiate est présentée dans le tableau suivant. Leur potentialité de reproduction sur le site est étudiée.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État

<sup>\*</sup>Pour ces espèces considérées comme communes dans la région, l'enjeu de patrimonialité théorique (basé sur les listes rouges IUCN) a été diminué (avis d'expert).



Esp	èces			Utilisation du site		Enjeu lié à la		
Nom commun	Nom scientifique	Présence	Enjeu de patrimonialité	Type d'utilisation et habitats concernés	Intérêt	disponibilité de l'habitat	Enjeu fonctionnalité	Enjeu local
Alouette des champs	Alauda arvensis	Avérée	Modéré	Reproduction possible au niveau des champs de céréales	Modéré	Faible	Faible	Faible
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	Avérée	Modéré	Reproduction possible au niveau des champs de céréales mais non optimal	Modéré	Faible	Faible	Faible
Busard Saint- Martin	Circus cyaneus	Potentielle	Fort	Reproduction possible au niveau des champs de céréales mais non optimal	Modéré	Faible	Faible	Faible
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Avérée	Modéré	Reproduction possible au niveau des haies	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Fauvette grisette	Sylvia communis	Avérée	Modéré	Reproduction possible au niveau des haies	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Avérée	Fort	Reproduction impossible : pas de bâti favorable	Faible	Faible	Faible	Faible

Tableau 13 : Synthèse des espèces patrimoniales d'oiseaux recensées ou potentielles

Synthèse : Plusieurs espèces patrimoniales sont susceptibles de se reproduire sur l'aire d'étude immédiate.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



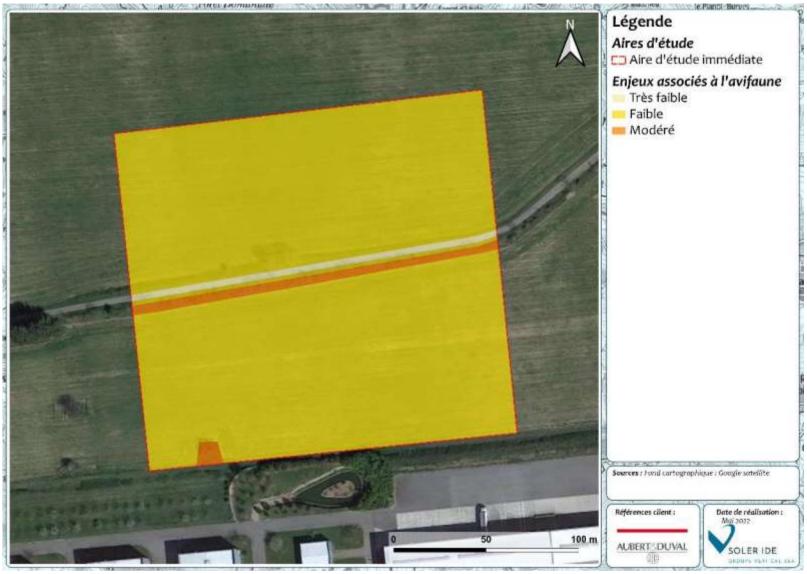


Figure 16. Enjeux liés aux habitats potentiels de reproduction des espèces d'oiseaux patrimoniaux

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



## 5.5 LES MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

#### Espèces recensées

Une seule espèce a été observée : le lièvre d'Europe. Cette espèce n'est ni protégée ni patrimoniale. Le site est peu favorable à la mammalofaune et constitue essentiellement un lieu d'alimentation.

Le tableau suivant présente les espèces recensées et les enjeux associés.

Espèces	;	Statut de protection Statut d		le conservation		
Nom commun	Nom scientifique	Directive habitat	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Enjeu de patrimonialité
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus			LC		Très faible

Tableau 14 : Liste des mammifères recensés au droit de l'aire d'étude immédiate

#### Espèces potentielles

Aucune espèce potentielle n'a été relevée dans la bibliographie

#### Synthèse sur les espèces patrimoniales recensées et potentielles

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur le terrain ou relevée dans la bibliographie.

Synthèse: Le site est peu favorable aux mammifères et est essentiellement utilisé pour l'alimentation.



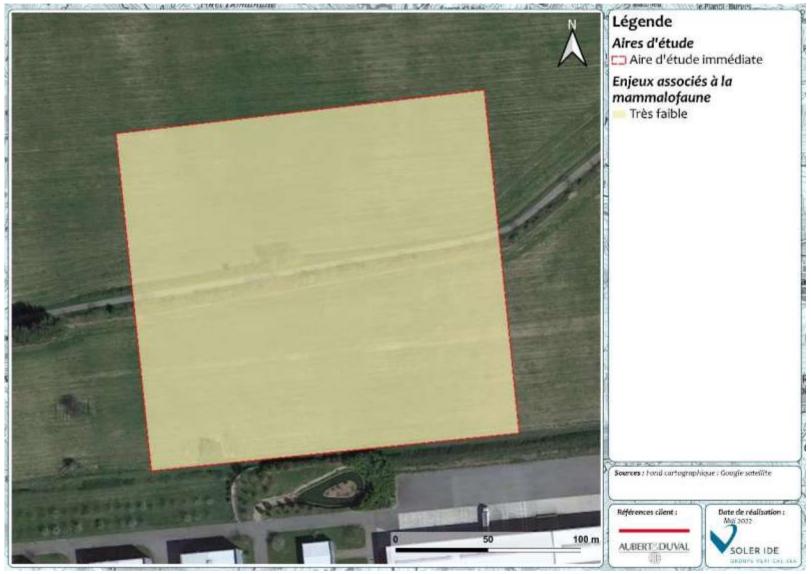


Figure 17. Enjeux liés aux habitats potentiels de reproduction des espèces de mammifères patrimoniaux

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



#### **5.6 LES CHIROPTERES**

### Espèces recensées

Aucun inventaire nocturne spécifique aux chiroptères n'a été réalisé. Cependant, aucun gite potentiel n'a été relevé. Le site est donc susceptible d'être utilisé uniquement pour l'alimentation.

#### Espèces potentielles

Aucune espèce potentielle n'a été relevée dans la bibliographie

#### Synthèse sur les espèces à statut réglementaire et/ou patrimoniales recensées et potentielles

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur le terrain ou relevée dans la bibliographie.





Figure 18. Enjeux liés aux habitats potentiels de reproduction des espèces de chiroptères patrimoniaux

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



## 6. DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES6.1 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art.L.211-1).

Règlementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation. Il existe plusieurs types de zonages associés aux zones humides :

- Les Zones Humides d'Importance Majeure (ZHIM) : ces sites, suivis par l'Observatoire National des Zones Humide et définis en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisis pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain. Ces sites n'ont aucune valeur règlementaire, il s'agit d'un inventaire, mais peuvent servir pour l'élaboration de certains sites Natura 2000.
- Les Zones Humides d'Importance Internationale instituées par la Convention de Ramsar du 2 février 1971 (dite convention Ramsar) : cette convention est un traité intergouvernemental qui fixe la liste des Zones Humides d'Importance Internationale. Leurs choix doivent être fondés sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique ou hydrologique. Les critères d'intérêt culturel des zones humides participent également au classement des sites. Les zones concernées par ces sites Ramsar ne sont juridiquement protégées que si elles sont par ailleurs soumises à un régime particulier de protection de droit national. Les zones humides entendues au sens de la convention de Ramsar sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Il s'agit généralement de réserves naturelles. En France, la désignation de sites Ramsar se fait aussi en lien avec l'outil Natura 2000.
- Les Zones Humides définies dans les documents de gestion tels que les SDAGE, SAGE, contrats de rivières, etc. : ces zones humides peuvent faire l'objet de mesures et prescriptions ; elles doivent être prises en compte dans tout projet.
- Les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) : ce sont des zones dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant ou une valeur touristique, écologique, paysagère et cynégétique particulière. Le préfet peut délimiter les ZHIEP pour lesquelles des programmes d'actions seront définis (Art. L. 211-1 à L. 211-3 du Code

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du r envoi introuvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



de l'Environnement) sur la base des propositions concertées dans le cadre des SAGE, mais aussi en dehors des territoires.

Les Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE) : ce sont celles qui contribuent de manière significative à la protection de la ressource en eau potable ou à la réalisation d'objectifs du SAGE pour le bon état des eaux. Des servitudes d'utilité publique peuvent être instituées à la demande de l'État, des collectivités territoriales ou de leur groupement. Un arrêté préfectoral peut interdire tout acte susceptible de nuire à la zone humide (dont drainage, remblaiement ou retournement de prairie).

L'aire d'étude immédiate n'est située sur aucune zone humide référencée. Un cours d'eau longe l'aire d'étude immédiate à l'ouest. Des zones humides sont recensées au sein de l'aire d'étude éloignée. Aucun lien hydraulique ne semble exister entre celles-ci et l'aire d'étude immédiate.

D'après l'algorithme de potentialité de zone humide de l'INRA, la probabilité que l'aire d'étude immédiate soit localisée sur une zone humide est modérée.

Par ailleurs, à titre indicatif, la carte des sols de France de Gis Sol indique que le site d'étude se situe potentiellement sur des Néoluvisols. Ces sols présentent les critères des Luvisols, caractérisés par un important processus de lessivages verticaux de particules d'argile et de fer essentiellement, mais aux marquages moins marqués.

Concernant la géologie, le BRGM indique que l'aire d'étude immédiate est située sur les formations suivantes : - Alluvions des rivières pyrénéennes : galets, graviers, sables.

Ces caractéristiques pédologiques et géologiques nous communiquent des informations sur la présence potentielle d'un sol hydromorphe.

Le recensement des ZHIEP, ZSGE, ZHE... n'est pas exhaustif. En effet, d'autres zones humides de plus petite taille peuvent être présentes dans le secteur. Règlementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation.



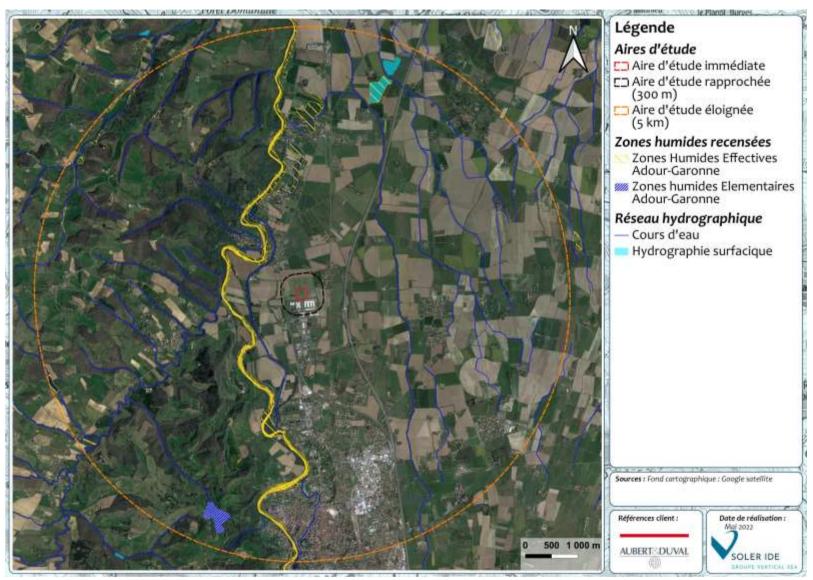


Figure 19. Zones humides et milieux aquatiques recensés au sein de l'aire éloignée

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



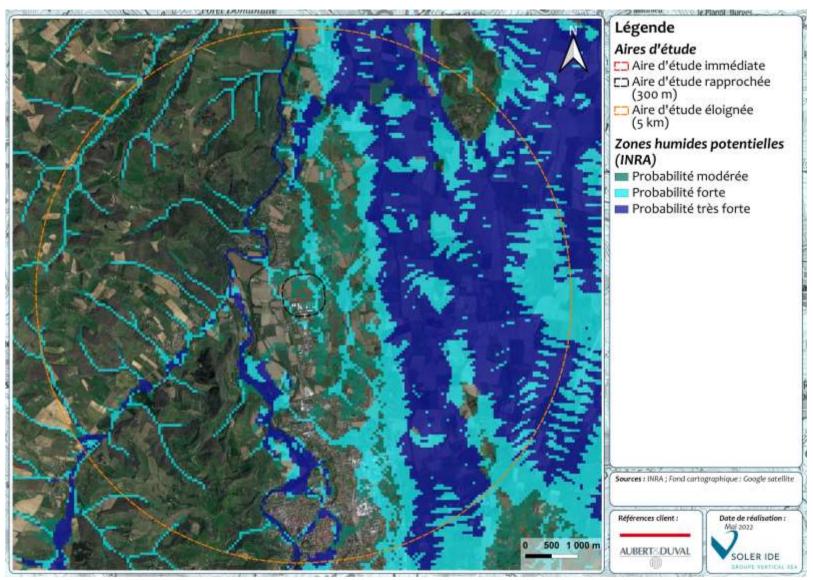
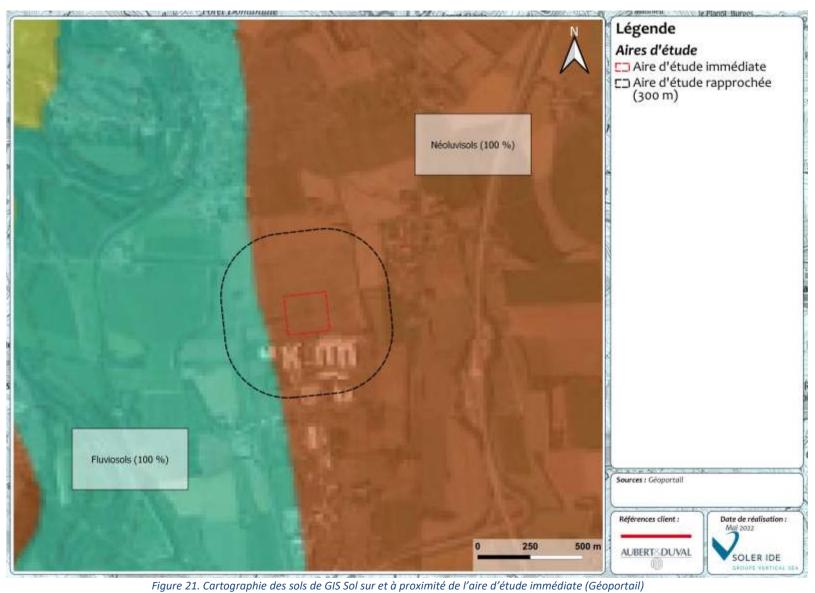


Figure 20. Zones humides potentielles selon l'INRA au sein de l'aire d'étude éloignée

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État





Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



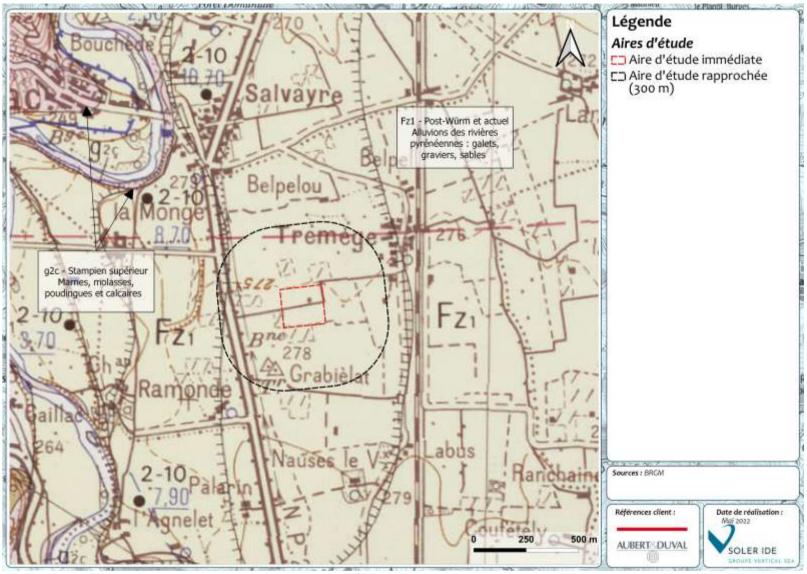


Figure 22. Carte géologique 1/50 000e de l'aire d'étude rapprochée (BRGM)

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



#### 6.2 ETUDE DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

Un diagnostic « zones humides » a été réalisé au sein du site du projet par deux ingénieurs écologues le 10 février 2020 pour les approches habitats et pédologique. L'approche botanique complète a été menée le 10 mai 2021. L'approche pédologique s'est poursuivie en mars, avril et mai (estimation du niveau d'engorgement des 50 premiers centimètres du sol).

#### Approche « habitats naturels »

Dans l'optique des investigations de terrain orientées sur les zones humides, il est intéressant de connaître au préalable les habitats naturels présents sur les terrains du projet. La carte des habitats naturels constitue l'élément de base du diagnostic zones humides. Le tableau ci-dessous reprend en détail l'ensemble des habitats identifiés au droit du projet, les habitats caractéristiques des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le cas échéant et l'étude du caractère spontané de la végétation :

Intitulé	Code EUNIS	Habitat caractéristique des zones humides (H.)	Type de végétation (justification)	Utilité du critère botanique	Utilité du critère pédologique
Alignements d'arbres x Haies d'espèces indigènes riches en espèces	G5.1 x FA.3	Non	Spontané (Végétation non entretenue traduisant les conditions écologiques du milieu)	Oui	Oui
Fourrés tempérés x Constructions abandonnées en milieu rural	F3.1 x J2.6	Non	Non concerné (très peu de sol)	Non	Non
Monocultures intensives	11.1	Non	Non spontané (Végétation entretenue ne traduisant pas les conditions écologiques du milieu)	Non	Oui
Réseaux routiers	J4.2	Non	Non concerné (absence de sol)	Non	Non
Végétations herbacées anthropiques	E5.1	Non	Non spontané (Végétation entretenue ne traduisant pas les conditions écologiques du milieu)	Non	Oui

Tableau 15 : Correspondances entre les habitats naturels, les habitats caractéristiques de zones humides et la spontanéité de la végétation

À la suite de cette première analyse, on distingue que, aucun des habitats n'est caractéristique des zones humides. De plus, un des habitats naturels présente une végétation que l'on peut considérer comme spontanée, ce qui implique que les approches botaniques et pédologiques peuvent être menées sur cet habitat. Pour les habitats possédant une végétation non spontanée, seule l'approche pédologique peut être menée.

#### Approche « botanique » pour les habitats avec une végétation spontanée

Dans un premier temps, les observations botaniques sont focalisées sur la détection éventuelle de plantes hygrophiles citées dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié pour les habitats avec une végétation spontanée.

Intitulé	Code EUNIS	Espèces de zone humide	Action à mener
Alignements d'arbres x Haies d'espèces indigènes riches en espèces	G5.1 x FA.3	Non	Sondage pédologique à réaliser

Tableau 16: Première approche botanique pour les habitats avec une végétation spontanée

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Cette première approche botanique permet de distinguer qu'aucun des habitats avec une végétation spontanée ne possède au moins une espèce hygrophile selon l'arrêté du 24 juin 2008. Des sondages pédologiques devront donc être réalisés pour confirmer l'absence d'une zone humide.

#### Réalisation de sondages pédologiques

Dans le cadre de cette étude, des sondages ont été réalisés à intervalles réguliers au sein de l'aire d'étude immédiate pour déceler la présence éventuelle de traces d'hydromorphie dans le sol. Un minimum d'un sondage par entité d'habitat naturel concerné par l'approche pédologique du diagnostic zones humides est réalisé en tenant compte de la topographie ainsi que de la présence d'espèces hygrophiles.

Ce sont au total 6 sondages qui ont été réalisés à intervalle régulier. Il est important de préciser qu'aucun des sondages pédologiques n'a été réalisé dans l'habitat de végétation spontanée, car celui-ci possède un sol constitué de remblais et remanié. La figure et le tableau présentés dans les pages suivantes exposent l'emplacement et les résultats des sondages pédologiques.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du r envoi introuvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



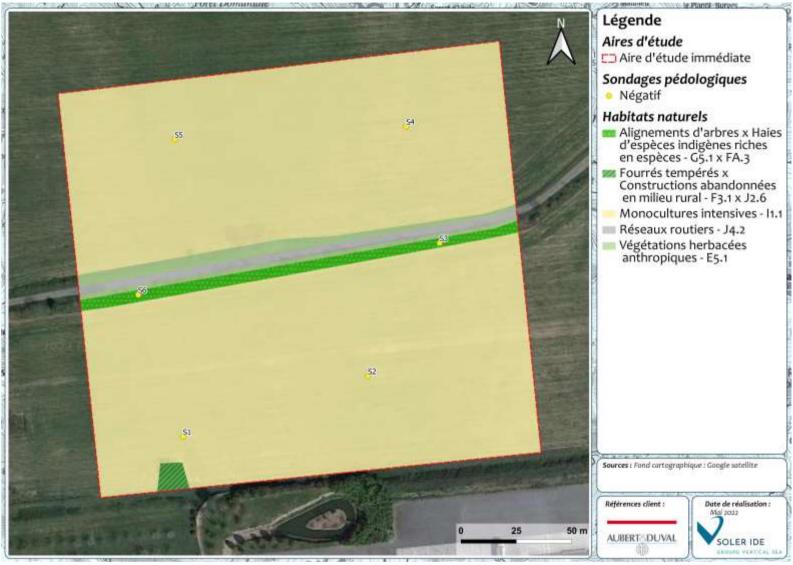


Figure 23. Points de sondages pédologiques sur l'aire d'étude immédiate

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Point de sondag e	Coordonné es X	Coordonné es y	Observations	Profondeur prospectée et cause d'arrêt	Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA)	
S1	586465,1541	6229514,599	Augune trace d'hydromorphie	50 cm	Sondage négatif	
	399648	120347	Aucune trace d'engorgement	Refus : cailloux		
S2	586548,5903	6229541,924	Aucune trace d'hydromorphie	50 cm	Sondage négatif	
	628195	972148	Aucune trace d'engorgement	Refus : cailloux		
S3	586580,9863	6229601,928	Aucune trace d'hydromorphie	50 cm	Condogo nágotif	
35	498869	668549 Aucune trace d'engorgement Refus : cailloux		Refus : cailloux	Sondage négatif	
S4	586565,8817	6229654,482	Aucune trace d'hydromorphie	55 cm	Sondaga nágatif	
54	369929	334514	Aucune trace d'engorgement	Refus : cailloux	Sondage négatif	
CE	586461,4172	6229648,654	Aucune trace d'hydromorphie	50 cm	Candana námatif	
55	S5 025375 809254		Aucune trace d'engorgement	Refus : cailloux	Sondage négatif	
CC	586444,9235	6229578,595	Aucune trace d'hydromorphie	50 cm	C	
S6	381301	381301 281753 Aucune trace d'engorgement Refus : ca		Refus : cailloux	Sondage négatif	

Tableau 17 : Résultats des sondages pédologiques sur le site du projet

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



#### Seconde « botanique » pour les habitats avec une végétation spontanée

Aucune placette de végétation n'a été réalisée, puisque aucun habitat possédant une végétation spontanée ne possède d'espèce hygrophile.

#### 6.3 SYNTHESE ET CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

En l'état des connaissances sur la thématique, aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée sur l'aire d'étude immédiate. En effet, aucun des habitats naturels n'est caractéristique des zones humides en première approche. La seconde approche botanique n'a pas été nécessaire, puisque aucun habitat possédant une végétation spontanée ne possède d'espèce hygrophile.

De plus, aucun des sondages pédologiques réalisés n'est positif.

Par ailleurs, les fossés et le cours d'eau sont à considérer comme des milieux aquatiques. Le tableau suivant présente la synthèse du diagnostic zones humides.

Intitulé	Code EUNIS	Verdict botanique	Verdict pédologique	Conclusion
Alignements d'arbres x Haies d'espèces indigènes riches en espèces	G5.1 x FA.3	Négatif	Négatif	Zone non humide
Fourrés tempérés x Constructions abandonnées en milieu rural	F3.1 x J2.6	Non concerné (très peu de sol)	Non concerné (très peu de sol)	Zone non humide
Monocultures intensives	l1.1	Non étudié (Végétation non spontané)	Négatif	Zone non humide
Réseaux routiers	J4.2	Non concerné (absence de sol)	Non concerné (absence de sol)	Zone non humide
Végétations herbacées anthropiques	E5.1	Non spontané (Végétation entretenue ne traduisant pas les conditions écologiques du milieu)	Non étudié (sol remanié constitué de remblais)	Zone non humide

Tableau 18 : Synthèse du diagnostic zones humides



#### CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

### 7.1 CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est un outil de mise en cohérence des politiques existantes et dresse un cadre pour la déclinaison des Trames vertes et bleues locales. Le SRCE a pour objectif de lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, de protéger la biodiversité, de participer à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable du territoire.

Le SRCE intègre les critères de cohérence nationaux et les éléments du SDAGE. Il doit être pris en compte au sens juridique du terme, par l'Etat et les collectivités territoriales.

Le SRCE de Midi-Pyrénées a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Région Midi-Pyrénées et arrêté dans les mêmes termes par le Préfet de région le 27 mars 2015.

L'aire d'étude immédiate ne se situe sur aucun réservoir de biodiversité et corridor écologique identifiés dans le SRCE de Midi-Pyrénées.

L'aire d'étude éloignée du projet contient :

- Des cours d'eau de la Trame Bleue ;
- Des réservoirs de biodiversité associés aux milieux ouverts de plaines ;
- Des corridors écologiques associés aux milieux ouverts et aux boisements de plaines.

La figure page suivante représente les éléments de la trame verte et bleue de l'ex-région Midi-Pyrénées au sein de l'aire d'étude.

Synthèse : L'aire d'étude immédiate ne semble pas concernée par des éléments de la trame verte et bleue. Des zones d'intérêts sont cependant présentes au nord et à l'ouest de l'aire étude rapprochée.



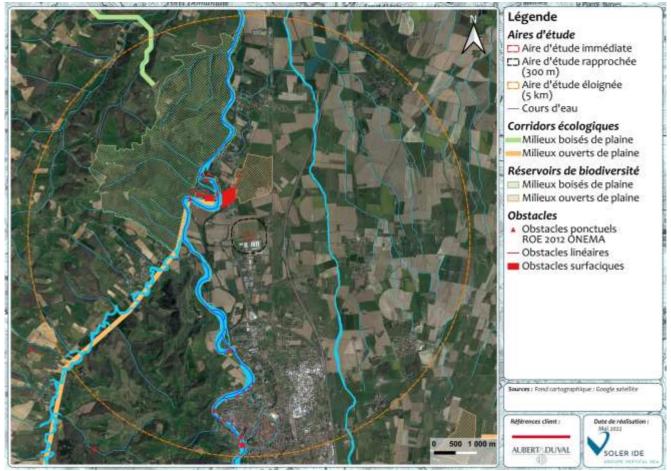


Figure 24 : Positionnement du site d'étude vis-à-vis de la TVB du SRCE Midi-Pyrénées (extrait)

#### 7.2 CONTINUITES ECOLOGIQUES LOCALES

Le site se situe dans un contexte agricole de milieux très ouverts : essentiellement des monocultures intensives. Les milieux semi-ouverts et fermés sont très minoritaires au sein de l'aire d'étude rapprochée. Par ailleurs, le site se situe entre l'autoroute à l'Est et la voie ferrée ainsi que l'Ariège et une départementale à l'Ouest. Ces éléments peuvent représenter des obstacles aux déplacements de la faune non volante. Cependant, les espèces utilisant l'Ariège comme corridors de déplacement comme les oiseaux ou les chiroptères peuvent aisément disperser jusqu'au site pour l'alimentation. Les haies, alignements d'arbres peuvent être utilisées par beaucoup d'espèces d'oiseaux pour disperser. Les bandes enherbées sont aussi primordiales pour les insectes et tout particulièrement les papillons.



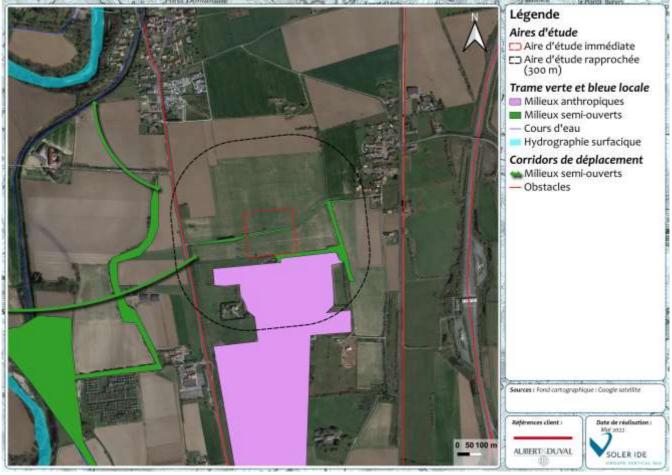


Figure 25 : Trame verte et bleue locale



## 8. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ASSOCIES AU MILIEU NATURELHIERARCHISATION DES ENJEUX PRESSENTIS PAR HABITAT

Le tableau et la cartographie de synthèse présentés aux pages suivantes visent à hiérarchiser et localiser les enjeux par habitat naturel en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques (zone humide ou non, inscrite à la directive « Habitats » ou non), mais aussi de leur capacité à héberger la reproduction des espèces protégées et/ou patrimoniales identifiées au cours des investigations de terrain ou dans la bibliographie. La carte page suivante présente les enjeux finaux pressentis par habitat naturel.

Intitulé	Code EUNIS	Directive « Habitat » 97/62/CE	Zone humide	Reproduction ou repos potentiel ou avéré de taxons protégés	Reproduction ou repos potentiel ou avéré d'espèces patrimoniales	Enjeu floristique	Enjeu faunistique	Enjeu pour les continuités écologiques	Enjeu final
Alignements d'arbres x Haies d'espèces indigènes riches en espèces	G5.1 x FA.3	Non	Non	Oiseaux Reptiles	Oiseaux Reptiles	Très faible	Modéré	Modéré	Modéré
Fourrés tempérés x Constructions abandonnées en milieu rural	F3.1 x J2.6	Non	Non	Oiseaux	Oiseaux	Très faible	Modéré	Modéré	Modéré
Monocultures intensives	l1.1	Non	Non	Oiseaux	Oiseaux	Très faible	Faible	Faible	Faible
Réseaux routiers	J4.2	Non	Non	/	/	Nul	Très faible	Nul	Très faible
Végétations herbacées anthropiques	E5.1	Non	Non	Reptiles	Reptiles	Très faible	Modéré	Modéré	Modéré

Tableau 19 : Synthèse des enjeux écologiques par habitat naturel dans l'aire d'étude immédiate

Val	ur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort	
Erreur I Source du renvoi introuva	le. Erreur I Source du introuvable.		urce du renvoi i ouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire	
Dossier	Agence	Do	cument	Indice	Rédigé par	Date	État	



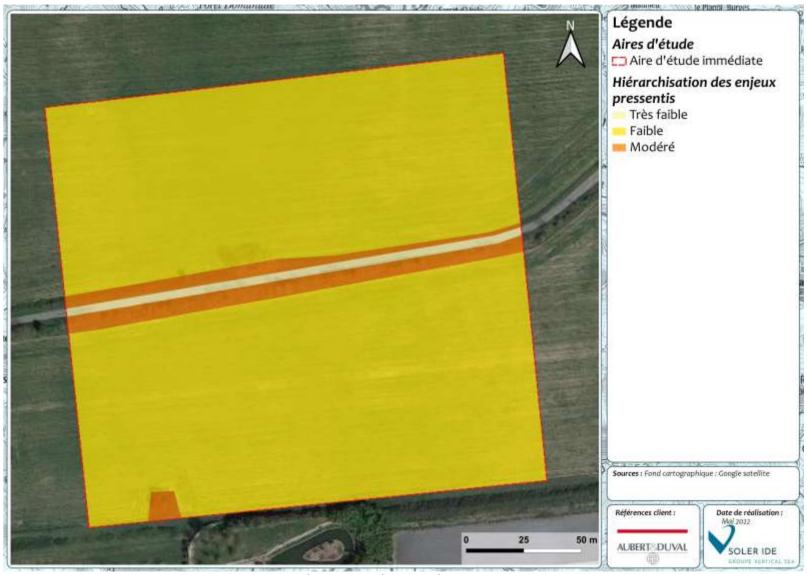


Figure 26: Enjeux faunistiques et floristiques finaux provisoires pressentis

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



## 8.2 SYNTHESE DE L'ANALYSE DU MILIEU NATUREL

Thème environnemental	Diagnostic de l'état initial	Niveau de l'enjeu	Recommandations éventuelles
Patrimoine naturel	<ul> <li>L'aire d'étude immédiate ne recoupe aucun zonage réglementaire.</li> <li>L'aire d'étude éloignée recoupe plusieurs zonages susceptibles de posséder un lien écologique et hydraulique avec l'aire d'étude immédiate.</li> <li>Plusieurs espèces protégées et patrimoniales ont été relevées à proximité du site dans la bibliographie.</li> </ul>	MODERE	/
Habitats et flore	<ul> <li>Aucun des habitats n'est inscrit à la directive Habitat, Faune, Flore.</li> <li>Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été inventoriée.</li> <li>Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale recensée dans la bibliographie n'est jugée potentielle sur l'aire d'étude immédiate.</li> <li>Deux espèces exotiques envahissantes sont recensées : le Cerisier tardif, le Robinier faux acacia et la Sétaire à petites fleurs.</li> </ul>	TRES FAIBLE	Mettre en place des mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Invertébrés	<ul> <li>3 espèces recensées</li> <li>Aucune espèce patrimoniales et/ou à statut réglementaire avérée ou potentielle</li> </ul>	TRES FAIBLE	Conserver des bandes enherbées
Amphibiens	<ul> <li>Aucune espèce avérée ou potentielle</li> <li>Le site ne présente pas d'habitat de reproduction et les habitats de repos potentiels ne sont as optimaux</li> </ul>	TRES FAIBLE	/
Reptiles	<ul> <li>3 espèces protégées potentielles (dont une à enjeu modéré)</li> </ul>	MODERE	Conserver des bandes enherbées

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Thème environnemental	Diagnostic de l'état initial	Niveau de l'enjeu	Recommandations éventuelles
Oiseaux	<ul> <li>5 espèces patrimoniales avérées</li> </ul>	MODERE	Conserver les haies ou en planter de nouvelles avec des essences indigènes
Mammifères	<ul> <li>1 espèce non protégée et non patrimoniale observée : le Lièvre d'Europe</li> </ul>	TRES FAIBLE	/
Chiroptères	<ul> <li>Aucun inventaire nocturne spécifique réalisé</li> <li>Aucune espèce susceptible de giter au sein de l'aire d'étude immédiate :</li> <li>absence de bâti ou d'arbre favorable. Habitat d'alimentation potentiel.</li> </ul>	FAIBLE	Planter des alignements d'arbres
Zones humides	<ul> <li>Aucune zone humide réglementaire n'a été inventoriée sur l'aire d'étude immédiate.</li> <li>L'aire d'étude immédiate n'est située sur aucune zone humide référencée.</li> </ul>	Nul	
Continuités écologiques	<ul> <li>L'aire d'étude immédiate ne semble pas concernée par des éléments de la trame verte et bleue identifiées dans le SRCE de Midi-Pyrénées.</li> <li>Les haies, alignements d'arbres peuvent être utilisées par beaucoup d'espèces d'oiseaux pour disperser. Les bandes enherbées sont aussi primordiales pour les insectes et tout particulièrement les papillons.</li> </ul>	MODERE	Conserver les haies ou en planter de nouvelles avec des essences indigènes Conserver des bandes enherbées

Tableau 20 : Synthèse des enjeux par thématiques sur le milieu nature

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



### 9. ANNEXES

# 9.1 LISTE DES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES INSCRITES DANS LA ZNIEFF DE TYPE II « BASSE PLAINE DE L'ARIEGE ET DE L'HERS »

	I	Espèce	Directive	Protection	Statut Liste Roug	e	Priorité	Espèce	
Groupe	Nom commun	Nom scientifique	habitat / oiseaux	réglementaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Occitanie	potentielle	
	Crapaud calamite (Le)	Epidalea calamita	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non	
	Grenouille agile (La)	Rana dalmatina	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non	
Amphibia	Pélodyte ponctué (Le)	Pelodytes punctatus		Article 3	LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non	
	Rainette méridionale (La)	Hyla meridionalis	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non	
	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	Annexe I	Article 3	VU (Nicheur), NA (Hivernant), LC (De passage)			Non	
	Bécassine des marais	Gallinago gallinago	Annexe II/1 Annexe III/2		CR (Nicheur), DD (Hivernant), NA (De passage)		FORT (Occitanie)	Non	
	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus		Article 3	EN (Nicheur), NA (De passage)			Non	
Aves	Cochevis huppé	Galerida cristata		Article 3	LC (Nicheur)		MODE (Occitanie)	Non	
Aves	Courlis cendré	Numenius arquata	Annexe II/2		VU (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	CR (Midi- Pyrénées)	FORT (Occitanie)	Non	
	Echasse blanche	Himantopus himantopus	Annexe I	Article 3	LC (Nicheur)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non	
	Fuligule milouin	Aythya ferina	Annexe II/1 Annexe III/2		VU (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)		MODE (Occitanie)	Non	
	Fuligule morillon	Aythya fuligula	Annexe II/1 Annexe III/2		LC (Nicheur), NT (Hivernant)			Non	
Aves	Goéland cendré	Larus canus	Annexe II/2	Article 3	EN (Nicheur), LC (Hivernant)			Non	

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



	F	Espèce	Directive	Protection	Statut Liste Rougo	е	Priorité	Espèce
Groupe	Nom commun	Nom scientifique	habitat / oiseaux	réglementaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Occitanie	potentielle
	Hibou des marais	Asio flammeus	Annexe I	Article 3	VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		NA (Occitanie)	Non
	Huppe fasciée	Upupa epops		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)		MODE (Occitanie)	Non
	Milan royal	Milvus milvus	Annexe I	Article 3	VU (Nicheur), VU (Hivernant), NA (De passage)	EN (Midi- Pyrénées)	FORT (Occitanie)	Non
	Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	Annexe I	Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Oie cendrée	Anser anser	Annexe II/1 Annexe III/2		VU (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)			Non
	Outarde canepetière	Tetrax tetrax	Annexe I	Article 3	EN (Nicheur), NA (Hivernant)	RE (Midi- Pyrénées)	FORT (Occitanie)	Non
	Pipit rousseline	Anthus campestris	Annexe I	Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Sarcelle d'hiver	Anas crecca	Annexe II/1 Annexe III/2		VU (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)		NA (Occitanie)	Non
	Torcol fourmilier	Jynx torquilla		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Annexe II/2		VU (Nicheur), NA (De passage)		MODE (Occitanie)	Non
	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Annexe II/2		NT (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	CR (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
Hexapoda	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	Annexe II	Article 3	LC		MODE (Occitanie)	Non
Mammalia	Martre des pins, Martre	Martes martes	Annexe V		LC		FAIB (Occitanie)	Non
iviaiiiiialla	Putois d'Europe, Furet	Mustela putorius	Annexe V		NT		MODE (Occitanie)	Non

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



## 9.2 LISTE DES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES ISSUES DES DONNEES DU SINP Occitanie

Groupe	E:	spèce	Directive habitat /	Prote régleme		Statut Liste Roug	ge	Priorité	Espèce
	Nom commun	Nom scientifique	oiseaux	Nationale	Régionale	Nationale	Régionale	Occitanie	potentielle
Actinopterygii	Barbeau fluviatile	Barbus barbus	Annexe V			LC		NH	Non
Actinopterygii	Loche franche	Barbatula barbatula				LC		MODE	
Actinopterygii	Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe	Salmo trutta		Article 1		LC		MODE	
Actinopterygii	Vandoise	Leuciscus leuciscus		Article 1		LC		MODE	
Amphibia	Crapaud calamite (Le)	Epidalea calamita	Annexe IV	Article 2		LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	
Amphibia	Crapaud épineux (Le)	Bufo spinosus					LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	
Amphibia	Grenouille rieuse (La)	Pelophylax ridibundus	Annexe V	Article 3		LC		INTR	
Amphibia	Rainette méridionale (La)	Hyla meridionalis	Annexe IV	Article 2		LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	
Amphibia	Salamandre tachetée (La)	Salamandra salamandra		Article 3		LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	
Amphibia	Triton palmé (Le)	Lissotriton helveticus		Article 3		LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	
Aves	Bergeronnette grise	Motacilla alba		Article 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)		FAIB	
Aves	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti		Article 3		NT (Nicheur)		FAIB	
Aves	Bruant zizi	Emberiza cirlus		Article 3		LC (Nicheur), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Buse variable	Buteo buteo		Article 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Choucas des tours	Corvus monedula	Annexe II/2	Article 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)		FAIB	

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Groupe	Es	spèce	Directive habitat /	Protection réglementaire	Statut Liste Roug	ge	Priorité	Espèce
	Nom commun	Nom scientifique	oiseaux	Nationale Régionale	Nationale	Régionale	<b>Occitanie</b>	potentielle
Aves	Coucou gris	Cuculus canorus		Article 3	LC (Nicheur), DD (De passage)		FAIB	
Aves	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus		Article 3	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Faucon émerillon	Falco columbarius	Annexe I	Article 3	DD (Hivernant), NA (De passage)			
Aves	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Goéland leucophée	Larus michahellis		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Grand corbeau	Corvus corax		Article 3	LC (Nicheur)		FAIB	
Aves	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo		Article 3	LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)		NA	
Aves	Grande Aigrette	Ardea alba	Annexe I	Article 3	NT (Nicheur)		MODE	
Aves	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla		Article 3	LC (Nicheur)		FAIB	
Aves	Héron cendré	Ardea cinerea		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Héron garde- boeufs, Pique bœufs	Bubulcus ibis		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)		MODE	
Aves	Huppe fasciée	Upupa epops		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)		MODE	
Aves	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Hippolais polyglotta		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Loriot d'Europe, Loriot jaune	Oriolus oriolus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Martinet noir	Apus apus		Article 3	NT (Nicheur), DD (De passage)		FAIB	

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Groupe	Es	spèce	Directive habitat /	Protection réglementaire	Statut Liste Roug	ge	Priorité	Espèce
	Nom commun	Nom scientifique	oiseaux	Nationale Régionale	Nationale	Régionale	Occitanie	potentielle
Aves	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Annexe I	Article 3	VU (Nicheur), NA (Hivernant)		MODE	
Aves	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Aegithalos caudatus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus		Article 3	NA (De passage)		FAIB	
Aves	Mésange charbonnière	Parus major		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Mésange nonnette	Poecile palustris		Article 3			FAIB	
Aves	Milan noir	Milvus migrans	Annexe I	Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)		MODE	
Aves	Moineau domestique	Passer domesticus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Pic épeiche	Dendrocopos major		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)		FAIB	
Aves	Pic vert, Pivert	Picus viridis		Article 3	LC (Nicheur)		FAIB	
Aves	Pinson des arbres	Fringilla coelebs		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Rougegorge familier	Erithacus rubecula		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		FAIB	
Aves	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Annexe II/2		VU (Nicheur), NA (De passage)		MODE	
Aves	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)		FAIB	

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Groupe	Es	spèce	Directive habitat /		ection entaire	Statut Liste Rou	ıge	Priorité	Espèce
	Nom commun	Nom scientifique	oiseaux	Nationale	Régionale	Nationale	Régionale	-Occitanie	potentielle
Aves	Vautour fauve	Gyps fulvus	Annexe l	Article 3		LC (Nicheur)	NT (Midi- Pyrénées)	MODE	
Aves	Verdier d'Europe	Chloris chloris		Article 3				MODE	
Plantae	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	Thelypteris palustris			Midi- Pyrénées (Article 1)	LC	VU (Midi- Pyrénées)		
Hexapoda	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	Annexe II	Article 3		LC		MODE	
Mammalia	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus		Article 2		LC		FAIB	
Mammalia	Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus				NT		MODE	
Mammalia	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Lutra lutra	Annexe II, Annexe IV	Article 2		LC		FORT	
Mammalia	Martre des pins, Martre	Martes martes	Annexe V			LC		FAIB	
Mammalia	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	Annexe IV	Article 2		LC		MODE	
Squamates	Couleuvre d'Esculape (La)	Zamenis longissimus	Annexe IV	Article 2		LC	NT (Midi- Pyrénées)	MODE	
Squamates	Couleuvre helvétique (La)	Natrix helvetica		Article 2			LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	
Squamates	Couleuvre verte et jaune (La)	Hierophis viridiflavus	Annexe IV	Article 2		LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	
Squamates	Couleuvre vipérine (La)	Natrix maura		Article 3		NT	LC (Midi- Pyrénées)	MODE	
Squamates	Lézard à deux raies (Le)	Lacerta bilineata	Annexe IV	Article 2		LC	NT (Midi- Pyrénées)	FAIB	

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Groupe	Espèce		Directive habitat /	Protection réglementaire		Statut Liste Rouge		Priorité Occitanio	Espèce potentielle
	Nom commun	Nom scientifique	oiseaux	Nationale	Régionale	Nationale	Régionale	Ottitalile	potentiene
Squamates	Lézard des murailles (Le)	Podarcis muralis	Annexe IV	Article 2		LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB	
Squamates	Vipère aspic (La)	Vipera aspis	Annexe V	Article 4		LC	VU (Midi- Pyrénées)	MODE	

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



# 9.3 LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RELEVEES SUR SITE PAR *ECOTONE* EN 2021

	Espèce		Directive	Protectio	Statut Lis	te Rouge	Egnàgo	
Groupe	Nom commun	Nom scientifique	habitat / oiseaux	Nationale	Régionale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce potentielle
Crassulaceae	Crassule mousse, Mousse fleurie	Crassula tillaea			Article 1 Midi-Pyrénées	LC	LC (Midi- Pyrénées)	Non
Tamaricaceae	Tamaris d'Afrique	Tamarix africana		Article 1		LC		Non



# 9.4 LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RELEVEES SUR SITE PAR *ECOTONE* EN 2021

	Es	spèce	Directive	B	Statut Liste Roug	e	D 1 1/	
Groupe	Nom commun	Nom scientifique	habitat / oiseaux	Protection réglementaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Priorité Occitanie	Espèce potentielle
	Accenteur mouchet	Prunella modularis		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Aigle botté	Hieraaetus pennatus	Annexe I	Article 3	NT (Nicheur)	VU (Midi- Pyrénées)	FORT (Occitanie)	Non
	Alouette des champs	Alauda arvensis	Annexe II/2		NT (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Bergeronnette grise	Motacilla alba		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Bergeronnette printanière	Motacilla flava		Article 3	LC (Nicheur), DD (De passage)	NT (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Bruant proyer	Emberiza calandra		Article 3	LC (Nicheur)	NT (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
Aves	Bruant zizi	Emberiza cirlus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Annexe I	Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	EN (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Oui
	Buse variable	Buteo buteo		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis		Article 3	VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Choucas des tours	Corvus monedula	Annexe II/2	Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna	Athene noctua		Article 3	LC (Nicheur)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Chouette effraie, Effraie des clochers	Tyto alba		Article 3	LC (Nicheur)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	Α	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



	Es	spèce	Directive	Protection	Statut Liste Roug	e	Priorité	Eanlas
Groupe	Nom commun	Nom scientifique	habitat / oiseaux	réglementaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Occitanie	Espèce potentielle
	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis		Article 3	VU (Nicheur)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Cochevis huppé	Galerida cristata		Article 3	LC (Nicheur)	LC (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus		Article 3	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Fauvette grisette	Sylvia communis		Article 3	LC (Nicheur), DD (De passage)	NT (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca		Article 3	VU (Nicheur), DD (De passage)	CR (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Grand corbeau	Corvus corax		Article 3	LC (Nicheur)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Guêpier d'Europe	Merops apiaster		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Héron cendré	Ardea cinerea		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum		Article 3	NT (Nicheur), DD (De passage)	VU (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Hirundo rustica		Article 3	NT (Nicheur), DD (De passage)	EN (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Huppe fasciée	Upupa epops		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Oui
	Loriot d'Europe, Loriot jaune	Oriolus oriolus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Martinet noir	Apus apus		Article 3	NT (Nicheur), DD (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non

Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



	Es	spèce	Directive	Ductosticu	Statut Liste Roug	e	Duizuité	Face à ca
Groupe	Nom commun	Nom scientifique	habitat / oiseaux	Protection réglementaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Priorité Occitanie	Espèce potentielle
	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Aegithalos caudatus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus		Article 3	NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Mésange charbonnière	Parus major		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Milan noir	Milvus migrans	Annexe I	Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Milan royal	Milvus milvus	Annexe I	Article 3	VU (Nicheur), VU (Hivernant), NA (De passage)	EN (Midi- Pyrénées)	FORT (Occitanie)	Non
	Moineau domestique	Passer domesticus		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Moineau friquet	Passer montanus		Article 3	EN (Nicheur)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Pic vert, Pivert	Picus viridis		Article 3	LC (Nicheur)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Annexe I	Article 3	NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non
	Pigeon colombin	Columba oenas	Annexe II/2		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	VU (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Pinson des arbres	Fringilla coelebs		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Pinson du nord, Pinson des Ardennes  Fringilla montifringilla			Article 3	DD (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	,	Non
	Pinson des Ardennes  Pipit farlouse  Anthus pratensis		Article 3	VU (Nicheur), DD (Hivernant), NA (De passage)	VU (Midi- Pyrénées)	MODE (Occitanie)	Non	
	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



	E	spèce	Directive	Dustastian	Statut Liste Roug	e	Duisante	
Groupe	Nom commun	Nom scientifique	habitat / oiseaux	Protection réglementaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Priorité Occitanie	potentielle
	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos		Article 3	LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Rougegorge familier	Erithacus rubecula		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Tarier pâtre	Saxicola rubicola		Article 3	NT	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Non
	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes		Article 3	LC (Nicheur), NA (Hivernant)	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
Hexapoda	Grand Capricorne (Le)	Cerambyx cerdo	Annexe II, Annexe IV	Article 2			FAIB (Occitanie)	Non
	Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus			NT		MODE (Occitanie)	Non
Mammalia	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	Annexe II, Annexe IV	Article 2	VU		TRFO (Occitanie)	Non
	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	Annexe IV	Article 2	LC		MODE (Occitanie)	Non
	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	Myotis nattereri	Annexe IV	Article 2	VU		MODE (Occitanie)	Non
	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	Annexe IV	Article 2	NT		MODE (Occitanie)	Non
Mammalia	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Annexe IV	Article 2	NT		MODE (Occitanie)	Non
	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	Annexe IV	Article 2	LC		FAIB (Occitanie)	Non
	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	Annexe IV	Article 2	NT		MODE (Occitanie)	Non

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



Groupe	E	spèce	Directive	Protection -	Statut Liste Roug	Priorité	Eanlas	
	Nom commun Nom scientifique		habitat / réglementaire		Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Occitanie	Espèce potentielle
	Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	Annexe IV	Article 2	LC		MODE (Occitanie)	Non
	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Annexe IV	Article 2	NT		MODE (Occitanie)	Non
	Couleuvre verte et jaune (La)	Hierophis viridiflavus	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
Squamates	Lézard à deux raies (Le)	Lacerta bilineata	Annexe IV	Article 2	LC	NT (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui
	Lézard des murailles (Le)	Podarcis muralis	Annexe IV	Article 2	LC	LC (Midi- Pyrénées)	FAIB (Occitanie)	Oui

Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Erreur I Source du renvoi introuvable.	Erreur l Source du renvoi i ntrouvable.	А	BLE	14/06/19	Provisoire
Dossier	Agence	Document	Indice	Rédigé par	Date	État



#### SOLER IDE

Bureau d'études et de conseils en Environnement 4, rue Jules Védrines 31400 TOULOUSE Tél : 05 62 16 72 72



ANNEXE 3 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE - ZAC GABRIELAT 2 (ECOTONE, FEVRIER 2021)



# PROJET DE ZAC GABRIELAT, COMMUNE DE PAMIERS (ARIEGE)

# **DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

VERSION VALIDEE – ECOTONE - SCE







Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur régi par le code de la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielles, du rapport et de son contenu ne pourront être faites sans accord préalable du Maître d'ouvrage et sans la citation d'ECOTONE recherche et environnement (ci-après ECOTONE).

Les droits d'auteurs des photographies illustrant le présent rapport sont rappelés dans les légendes associées sauf s'ils sont d'ECOTONE.

# **TABLES DES ILLUSTRATIONS**

<u>Table des tableaux :</u>	
TABLEAU 1 : CHRONOLOGIE ET OBJECTIFS DES RELEVES NATURALISTES	5
TABLEAU 2: PROTOCOLES MIS EN ŒUVRE POUR LES INVENTAIRES	5
TABLEAU 3 : ÉCHELLE DU NIVEAU D'ENJEU ECOLOGIQUE	7
TABLEAU 4 : ZNIEFF SITUEES DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE	8
TABLEAU 5 : SITES DU RESEAU NATURA 2000 SITUES DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE	9
Tableau 6 : Habitats naturels recenses	
TABLEAU 7: LES CRITERES DE ZONES HUMIDES SUR LA ZER	17
Tableau 8 : Detail des releves pedologiques	
TABLEAU 9 : ESPECES ZNIEFF POTENTIELLES SUR LA ZONE D'ETUDE	21
Tableau 10 : Presentation des especes protegees	22
TABLEAU 11: ENJEUX DE CONSERVATION ET PROTECTION DE LA FLORE	24
TABLEAU 12 : CORTEGE DES ESPECES OBSERVEES	25
TABLEAU 13: ENJEUX DE CONSERVATION ET DE PROTECTION RELATIFS AUX OISEAUX SUR LA ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE	27
TABLEAU 14: ENJEUX DE CONSERVATION ET DE PROTECTION RELATIFS AUX MAMMIFERES TERRESTRES SUR LA ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE	28
TABLEAU 15 : NOMBRE DE CONTACTS BRUTS ET INDICES D'ACTIVITE PAR ESPECE ET/OU GROUPE D'ESPECES (EN PERIODE ESTIVALE, SUR ENREGIS	STREUR
AUTOMATIQUE)	
TABLEAU 16: NOMBRE DE CONTACTS BRUTS ET INDICES D'ACTIVITE PAR ESPECE ET/OU GROUPE D'ESPECES (EN PERIODE AUTOMNALE, SUR ENREGIS	
AUTOMATIQUE)	29
TABLEAU 17: ENJEUX DE CONSERVATION ET DE PROTECTION RELATIFS AUX CHAUVES-SOURIS SUR LA ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE	31
TABLEAU 18: ENJEUX DE CONSERVATION ET DE PROTECTION RELATIFS AUX REPTILES ET AMPHIBIENS SUR LA ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE	32
TABLEAU 19: ENJEUX DE CONSERVATION ET DE PROTECTION RELATIFS AUX INVERTEBRES SUR LA ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE	33
TABLEAU 20 : CRITERES DEFINISSANT LES STATUTS SUR SITE DE L'AVIFAUNE	40
TABLEAU 21 : LISTE DES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS, AVEC LEUR DISTANCE DE DETECTION ET LE COEFFICIENT DE DETECTABILITE	40

### Table des figures :

FIGURE 1: ZONES D'ETUDES DE L'ETUDE DES MILIEUX NATURELS	4
Figure 2: Prospections sur les chauves-souris	6
Figure 3 : Zonages d'inventaire sur l'aire d'etude eloignee	8
Figure 4 : Zonages reglementaires sur l'aire d'etude eloignee	
Figure 5 : Extrait du Schema Regional de Coherence Ecologique (SRCE) sur la zone d'etude	10
Figure 6 : Tonsures acides	11
Figure 7 : Prairie	11
Figure 8 : Fourre mixte	11
FIGURE 9 : FRICHE MESOHYGROPHILE	11
Figure 10 : Haies arborees	12
Figure 11 : Haies arbustives	12
Figure 12 : Culture	
FIGURE 13 : ESPECES MESSICOLES EN BORD DE PARCELLES	12
Figure 14 : Habitats naturels	
FIGURE 15 : ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX HABITATS NATURELS	
Figure 16: Inventaire des zones humides de l'Ariege (Source: Picto Occitanie)	
Figure 17 : Carte geologique du secteur (Source : Picto Occitanie)	
FIGURE 18 : ALEA REMONTEE DE NAPPE	16
Figure 19 : Substrat limono-argileux	17
Figure 20 : Substrat argilo-limoneux	17
Figure 21 : Releves pedologiques	19
Figure 22 : Coquelicot	20
Figure 23 : Miroir de Venus	20
Figure 24 : Pensee des Champs	20
Figure 25 : Bunias fausse-roquette	21
Figure 26 : Silene de France	21
FIGURE 27 : TREPANE EN OMBELLE	21
FIGURE 28 : BLEUET	
FIGURE 29 : LOCALISATION DE LA FLORE PATRIMONIALE SUR LA ZER	
FIGURE 30 : ENJEUX DE CONSERVATION LIES A LA FLORE	
FIGURE 31 : HIRONDELLE DES FENETRES AU HAMEAU DE TREMEGE ET BUSE VARIABLE EN CHASSE SUR LES CULTURES DE LA ZER	
FIGURE 32 : ENJEUX DE CONSERVATION RELATIFS A L'AVIFAUNE	
FIGURE 33 : EXEMPLE DE GARENNE PRESENTE AU SUD DE LA ZONE	
Figure 34: Enjeux de conservation relatifs aux mammiferes terrestres	
Figure 35 : Batisse principale et grange attenante (ferme « Belpelou »)	
Figure 36 : Hangar (exterieur et interieur)	
Figure 37 : Arbres potentiels au niveau de la ferme de « Belpelou »	
Figure 38 : Arbres, situes sur la partie centrale de la ZER, et favorables aux chauves-souris	
Figure 39 : Gites potentiels sur la ZER	30
Figure 40 : Enjeux de conservation relatifs aux chauves-souris	
FIGURE 41 : ENJEUX DE CONSERVATION RELATIFS AUX REPTILES ET AMPHIBIENS	
FIGURE 42: ENJEUX DE CONSERVATION RELATIFS AUX INVERTEBRES	33
Figure 43 : Enjeux de conservation de la faune	34

## 1.1.1. Méthodologie

### 1.1.1.1. Equipe de travail

L'équipe qui a travaillé sur ce projet est constituée de :

- Marie WINTERTON, directrice technique, en charge de la coordination des différents intervenants et du contrôle-qualité du travail et des productions ;
- Marion DELAS, chargée d'études flore, zones humides et habitats naturels, en charge des prospections floristiques et sur les habitats naturels ainsi que de la rédaction du présent diagnostic :
- Lucile TIRELLO, chargée d'études, pour la rédaction et pour les suivis avifaunistiques ;
- ▶ Elsa FERNANDES, chef de projets chiroptérologue, en charge du terrain, de l'analyse acoustique et de la rédaction du volet chiroptérologique ;
- François LOIRET, chargé d'études naturaliste confirmé, en charge des prospections faunistiques hors chiroptères.

#### 1.1.1.2. Zone d'étude

Le travail a été mené au niveau de deux zones d'étude (Figure 1).

- Localement, sur une **zone d'étude rapprochée** (ZER), pour envisager les problèmes liés à la destruction directe des habitats naturels, des individus et des populations (flore et faune). La zone d'étude rapprochée comprend l'ensemble des terrains concernés par le projet en phase de chantier et d'exploitation (définitivement et/ou provisoirement) ; c'est sur celle-ci que sont réalisés les inventaires de terrain ;
- Puis dans une zone géographique plus étendue, la **zone d'étude éloignée** (ZEE), dans un rayon de 5 km compte tenu des espèces pressenties (oiseaux et chiroptères), pour envisager les problèmes liés à la fragmentation des habitats et des populations (pour les chiroptères et les oiseaux notamment). Sont ainsi pris en compte, dans ce périmètre, l'ensemble des écosystèmes concernés mais aussi le réseau d'infrastructures et de zones urbanisées.

### 1.1.1.3. Recueil préliminaire d'informations

Une recherche bibliographique a été effectuée par ECOTONE à l'échelle des zones d'étude rapprochée et éloignée, afin de préparer le travail de terrain. Les ressources suivantes ont été consultées :

- La base de données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Occitanie (DREAL Occitanie), qui permet d'accéder aux données cartographiques des **inventaires et des espaces règlementaires** présents dans la zone d'étude élargie ;
- La base de données mise en ligne du Muséum National d'Histoire Naturelle, qui dispose des **inventaires ZNIEFF et ZICO**, ce qui permet de connaître la diversité des espèces et des milieux présents, ainsi que des Formulaires Standard de Données (version d'avril 2013) des sites Natura 2000 ;
- Les listes communales de faune de Web'Obs, base de données du CEN MP en ligne ;
- SILENE a fourni des informations sur la flore et les habitats naturels des communes concernées.



Figure 1 : Zones d'études de l'étude des milieux naturels

#### 1.1.1.4. Inventaires de terrain

### 1.1.1.4.1. Dates et objectifs des relevés naturalistes

Les prospections de terrain ont débuté en janvier 2020 et se sont poursuivies jusqu'en novembre 2020. Les passages de terrain effectués sont présentés ci-contre (Tableau 1).

Tableau 1 : Chronologie et objectifs des relevés naturalistes

Date	Auteurs	Auteurs Objet des prospections		Conditions météorologiques
07/01/2020		Amphibiens, mammifères et avifaune, reptiles	Diurne	Nuageux T = 7°C
18/02/2020	François	Amphibiens, mammifères et avifaune, reptiles, flore	Crépuscule et nocturne	Ciel nuageux & éclaircies T = 12°C
26/06/2020		Amphibiens, mammifères et avifaune, reptiles	Crépuscule et nocturne	Ensoleillé T = 20°C
18/08/2020	LOIRET	Amphibiens, mammifères et avifaune, reptiles, insectes	Diurne	Eclaircies, quelques nuages T = 25°C
17/11/2020		Amphibiens, mammifères et avifaune, reptiles, insectes	Diurne	Eclaircies T = 35°C
11/03/2020		Avifaune, mammifères et reptiles	Crépuscule et nocturne	Ensoleillé, vent faible T=15°C
24/04/2020	Lucile TIRELLO	Avifaune, mammifères et reptiles	Diurne	Ensoleillé, vent faible T=22°C
26/05/2020		Avifaune, mammifères et reptiles	Diurne	Ensoleillé, vent faible T=26°C
09/04/2020		Habitats naturels, flore, zones humides	Diurne	Partiellement nuageux, vent T=14°C
07/05/2020	Marion DELAS	Habitats naturels, flore, zones humides	Diurne	Ensoleillé Vent faible, T=25°C
11/06/2020		Habitats naturels, flore, zones humides	Diurne	Ensoleillé, vent faible T=17°C
23/07/2020	Elsa	Chauves-souris	Diurne Crépuscule Nocturne	Ensoleillé, vent faible T = 30°C (journée) et 26°C (soirée)
15/09/2020	FERNANDES	Chauves-souris	Crépuscule Nocturne	Ensoleillé, vent faible T = 26°C (soirée)

#### 1.1.1.4.2. Protocoles d'inventaires

Le Tableau 2 résume les protocoles qui ont été mis en œuvre lors des inventaires.

Les investigations de terrain ont été réalisées selon des méthodes standardisées et reconnues de la communauté scientifique. Les méthodes utilisées dans le cadre de ce diagnostic sont présentées plus en détail en Annexe A.

Tableau 2 : Protocoles mis en œuvre pour les inventaires

Groupe	Protocoles					
Habitats naturels	• Relevés phytosociologiques, sur les zones à enjeux ou difficiles à identifier, et relevés phytocénotiques sur les autres milieux					
Hatureis	• Identification, caractérisation et cartographie des groupements végétaux présents					
Zones humides	• Identification et délimitation selon le critère végétation (habitat) et pédologique mutualisé avec les inventaires flore et habitats					
Flore	Recherche de la flore patrimoniale dans les habitats favorables					
	• Relevés d'espèces à travers des transects et points fixes (observations visuelles ou auditives diurnes)					
Avifaune	• Recherche d'indices de présence (pelotes, plumes, nids, etc.)					
	• Identification des habitats d'espèces et de leurs potentialités d'accueils					
Mammifères	Observation directe d'individus					
iviammiteres	• Recherche d'indices de présence (traces, fèces, poils, restes de repas, pelotes de réjection).					
	Visite de gîtes bâtis et identification des potentialités (surtout gîtes bâtis et arboricoles)					
Chiroptères	• Pose de deux enregistreurs automatiques, un en période estivale et un autre à l'automne					
	• Réalisation de transects et points d'écoutes					
Reptiles	Observations diurnes directes ou sous des abris et recherche d'indices de présence					
Amphibiens	• Identification à vue et écoutes nocturnes dans les habitats favorables					
	• Recherche des indices de présence des coléoptères saproxyliques au niveau des arbres favorables					
	• Identification à vue ou par capture des imagos d'odonates					
Insectes	Observation directe des adultes à la jumelle ou capture avec un filet et recherche de plantes hôtes pour les lépidoptères					
	• Localisation et identification des larves ou des adultes à vue ou aux stridulations pour les orthoptères					

#### Habitats naturels et flore

Les relevés phytocénotiques et phytosociologiques permettent d'identifier, caractériser et cartographier les groupements végétaux présents sur l'ensemble de la zone d'étude rapprochée. Pour l'étude, seules les plantes supérieures ont été prises en compte ; les mousses, les algues et les champignons n'ont pas fait l'objet de relevés. La typologie suivie pour chaque habitat fait référence à la nomenclature phytosociologique, à son code CORINE Biotopes (a minima de niveau 2) et, le cas échéant, à son code EUR 28 (Natura 2000).

La restitution cartographique des habitats naturels utilise la nomenclature CORINE Biotopes. Dans le cas où les intitulés apparaissent longs et complexes, une légende simplifiée a été attribuée pour une meilleure lisibilité. Un tableau de correspondance permet de faire le lien entre les différentes typologies d'habitats mentionnées (légende de la carte, code et intitulé CORINE Biotopes, ainsi que code et intitulé Natura 2000).

Les espèces floristiques à enjeu de conservation (rares et/ou en régression, protégées ou non) ont été recherchées et localisées dans les habitats favorables. Selon les cas, les effectifs ont été évalués précisément ou bien estimés par un niveau d'abondance des individus.

#### Zones humides

Les relevés définissant une zone humide constituent la base de leur identification. En chaque point, la vérification des critères règlementaires évoqués par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement (Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009 du code de l'environnement) relatifs aux sols et à la végétation permet de statuer sur la nature humide de la zone.

Sur la base de ces arrêtés et de la loi du 24 juillet 2019, une zone humide doit être définie par des critères liés à la végétation présente OU par des critères pédologiques (critères alternatifs).

#### Critère végétation

Le critère « végétation » permettant d'identifier une zone humide consiste à vérifier la présence :

- D'espèces végétales indicatrices de zones humides ;
- Ou de communautés d'espèces végétales dits « habitats » également caractéristiques des zones humides.

#### Habitats

Un espace peut être considéré comme humide si l'habitat ou les habitats qui le composent figurent comme habitat caractéristique des zones humides dans la liste correspondante (Annexe 2.2 de l'Arrêté du 24 juin 2008). L'habitat doit être noté « H » dans cette liste, ce qui signifie que le milieu et toutes ses déclinaisons inférieures sont caractéristiques des zones humides. Dans le cas des habitats notés « p » (pro parte), ce sont les relevés pédologiques qui confirment ou infirment le caractère humide de la zone.

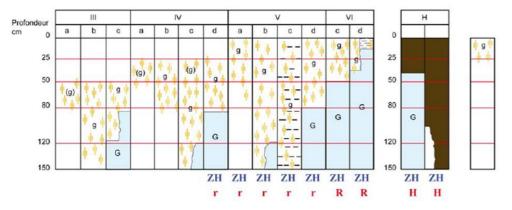
La détermination de l'habitat se fait grâce à des relevés floristiques qui ont été réalisés à la période optimale de végétation au sein de milieu physionomiquement, floristiquement et écologiquement homogènes. L'analyse de ces relevés permet de déterminer la correspondance du milieu à son habitat selon la nomenclature CORINE Biotopes.

#### Espèces hygrophiles

L'utilisation du critère « espèces hydrophiles » consiste à vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides. Pour cela, le recouvrement orthogonal au sol cumulé des espèces floristiques caractéristiques des zones humides (Annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008) sera estimé et devra être supérieur à 50 %.

#### Critère sol

Les relevés pédologiques permettent l'observation des profils pédologiques et plus précisément des traces d'oxydoréduction. La profondeur à laquelle apparaissent ces traces d'oxydoréduction est également à évaluer. Ces observations permettent de rapporter ou non le profil pédologique obtenu aux profils pédologiques réglementaires (annexe1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 1er octobre 2009 exposant la liste des profils pédologiques caractéristiques des zones humides (cf. schéma ci-dessous).



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

(g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
G horizon réductique (gley)
H Histosols R Réductisols
r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

#### Faune

Les observations sur la faune ont visé à :

- Rechercher tout indice de présence ou tout individu présent dans la zone d'étude, et parfois à proximité immédiate si cela était pertinent ;
- Caractériser les habitats d'espèce présents, notamment ceux de reproduction et refuge, et évaluer l'intérêt pour l'alimentation et l'hivernage/hibernation.

Même si les espèces présentant des enjeux de conservation et celles protégées ont été recherchées en priorité, toutes les autres espèces vues ou entendues sur la zone d'étude rapprochée ont aussi été recensées.

#### Chauves-souris

Les inventaires effectués sont symbolisés sur la carte suivante (Figure 2).



Figure 2: Prospections sur les chauves-souris

# 1.1.1.4.3. Limites méthodologiques des inventaires

Il convient de signaler que des inventaires exhaustifs, même pour les groupes connus et peu difficiles à identifier comme les oiseaux et les amphibiens, ne sont pas complètement réalisables pour diverses raisons, dont seulement quelques jours de prospection sur un cycle annuel et un temps de prospection limité. Certaines espèces, par leur faible effectif, leur rareté, ou leur cycle larvaire (pouvant durer plusieurs années), peuvent donc passer inaperçues.

Néanmoins, les données obtenues lors des prospections de terrain sont représentatives de la biodiversité locale, et elles permettent une interprétation par extrapolation globale de l'ensemble de la zone d'étude. Les résultats sont donc à considérer non comme un inventaire exhaustif, mais comme une approche de la réalité écologique de la zone

d'étude. En effet, ils correspondent à l'ensemble de tous les éléments (bibliographie, consultation, terrain) réunis au moment de la rédaction du dossier.

Au vu de ces éléments, la découverte ultérieure d'éventuelles espèces rares ou protégées non signalées dans cette étude n'engagerait en aucune façon la responsabilité de cette équipe de travail.

#### Habitats naturels et flore

La période des investigations de terrain a inclus la période optimale pour l'observation de la végétation, permettant de caractériser les habitats naturels.

Les méthodes utilisées ont permis d'apprécier au mieux les enjeux relatifs aux habitats de la zone d'étude.

#### Zones humides

La principale limite relative aux inventaires liés aux zones humides est la difficulté de réalisation des relevés pédologiques au sein de certains substrats. En effet, le substrat caillouteux et très compact de certaines zones n'ont pas permis la réalisation des prélèvements à la profondeur nécessaire pour apporter une conclusion (80 cm). Il s'agit des refus de tarières. Il n'a donc pas été possible de conclure sur le critère pédologique pour ces points.

En revanche, au vu du fonctionnement hydrique supposé de la zone, une conclusion « à dire d'expert » a pu être apportée.

#### Faune

Concernant la faune, les prospections naturalistes se sont déroulées de janvier à novembre 2020. Les méthodes utilisées ont permis d'apprécier les enjeux relatifs à la faune de la zone d'étude, puisque la connaissance du secteur par ECOTONE a permis de définir les espèces non observées mais potentiellement présentes sur le site. Les inventaires sont proportionnés aux enjeux du site.

Plus spécifiquement sur les chauves-souris, il n'a pas été possible de visiter l'intérieur de la bâtisse principale présente sur la partie nord de la zone d'étude rapprochée (lieu-dit « *Belpelou* »).

# 1.1.1.5. Définition des niveaux d'enjeux des espèces identifiées comme patrimoniales

En amont de la définition « locale » des enjeux, un travail plus général est réalisé pour définir un niveau d'enjeu régional.

### 1.1.1.5.1. Définition du niveau d'enjeu régional

Pour la définition du niveau d'enjeu régional, la liste de hiérarchisation des enjeux de conservation constituée par la DREAL Occitanie et validée en septembre 2019 par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature Occitanie (CSRPN Occ) est utilisée lorsque cela est possible. Cette liste concerne l'ensemble des vertébrés terrestres, ainsi que certains invertébrés protégés.

Le cas échéant, une méthodologie développée par ECOTONE, compatible avec celle du CSRPN Occ, est appliquée.

Pour cette analyse, plusieurs aspects sont pris en compte :

- Le degré de rareté des espèces et des habitats naturels aux différentes échelles géographiques (espèces endémiques, stations en aire disjointe, limite d'aire, etc.). A l'échelle de la région (ou éco-région), ce critère est évalué à partir des données de répartition d'atlas régionaux, d'avis d'experts, etc. ;
- Les statuts de conservation aux différentes échelles des espèces et des habitats naturels : différentes listes rouges au niveau mondial, européen, national, régional ;
- Le niveau de menace pesant sur les populations, le rôle clé dans le fonctionnement des écosystèmes, la dynamique des populations, etc. ;
- L'appartenance des espèces ou des habitats à la liste déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon ;

- Les espèces ou habitats d'intérêt communautaire (annexes 1 et 2 de la Directive « Faune-Flore-Habitats » et annexe 1 de la Directive « Oiseaux »). Ce statut est toutefois à relativiser car ces listes européennes ne reflètent pas forcément le caractère patrimonial des espèces au niveau régional ;
- Les espèces protégées (faune et flore) à l'échelle nationale, régionale ou départementale. Ce statut est là aussi à relativiser pour la faune ;
- L'éligibilité de l'espèce à un Plan National d'Actions (PNA).

L'ensemble de ces critères permet de définir le statut de rareté des espèces et le niveau d'enjeu régional associé. Cependant, certaines données émanant des différentes listes utilisées peuvent être obsolètes depuis leur publication (évolution des populations ou des connaissances), inexactes ou imprécises (peu d'intérêt porté à l'étude de certaines espèces ou manque de connaissance). Ces informations sont alors notées dans une colonne « commentaires ».

#### 1.1.1.5.2. Définition du niveau d'enjeu local

Le niveau d'enjeu régional est ensuite adapté au contexte local du projet. Il est pondéré à dire d'expert par différents facteurs, notamment le statut de l'espèce dans le secteur d'étude (reproduction, cycle de vie complet...), son intérêt pour la conservation de l'espèce, etc.

Les espèces ayant comme niveau d'enjeux « 1 » présentent peu d'enjeux de conservation.

Tableau 3 : Échelle du niveau d'enjeu écologique

Niveau d'enjeu écologique					
0	Nul				
1	Faible				
2	Modéré				
3	Assez fort				
4	Fort				
5	Très fort				
6	Exceptionnel				

# 1.1.2. Contexte écologique du secteur

L'équipe d'ECOTONE possède une très bonne connaissance du secteur. En effet, des inventaires ont été réalisés de 2019 à 2020 à proximité immédiate de la zone d'étude, sur la commune de Bonnac (lieu-dit Salvayre). De fait, les résultats des inventaires ont été inclus aux données bibliographiques et aux espèces potentielles dans les chapitres suivants.

#### 1.1.2.1. Sites d'inventaire

Les sites d'inventaires correspondent à l'ensemble des zones inventoriées pour leur intérêt écologique. Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Un site d'inventaire jouxte directement la zone d'étude et quatre ZNIEFF sont présentes sur la zone d'étude éloignée. Aucune ZICO n'a été identifiée sur la zone d'étude éloignée. (Tableau 4 et Figure 3).

Tableau 4 : ZNIEFF situées dans la zone d'étude éloignée

Code	Intitulé Distance par rapport à la zone d'étude (kr		Principaux enjeux
		ZNIEFF de type 1	
730030551	Plaine de Bonnac-Salvayre	Proximité immédiate	Cultures et pelouses à orpins Quatre espèces de flore déterminante
730010232	Cours de l'Ariège	300 m à l'ouest	Forêts galeries de Saules blancs et boisement de Frênes et d'Aulnes 59 espèces déterminantes d'amphibiens, insectes, mammifères, poissons et plantes
730011901	Bois de Bonnac	900 m à l'ouest	Forêts de Chênes et cultures Cinq espèces de flore et deux espèces d'oiseaux déterminantes
		ZNIEFF de type 2	
730012132	L'Ariège et ripisylves	300 m à l'ouest	Forêts galeries de Saules blancs et boisement de Frênes et d'Aulnes 57 espèces déterminantes d'amphibiens, insectes, mammifères, poissons et plantes
730030512	Basse plaine de l'Ariège et de l'Hers	2 km à l'est	Cultures 54 espèces déterminantes d'amphibiens, insectes, mollusques, mammifères, oiseaux et plantes

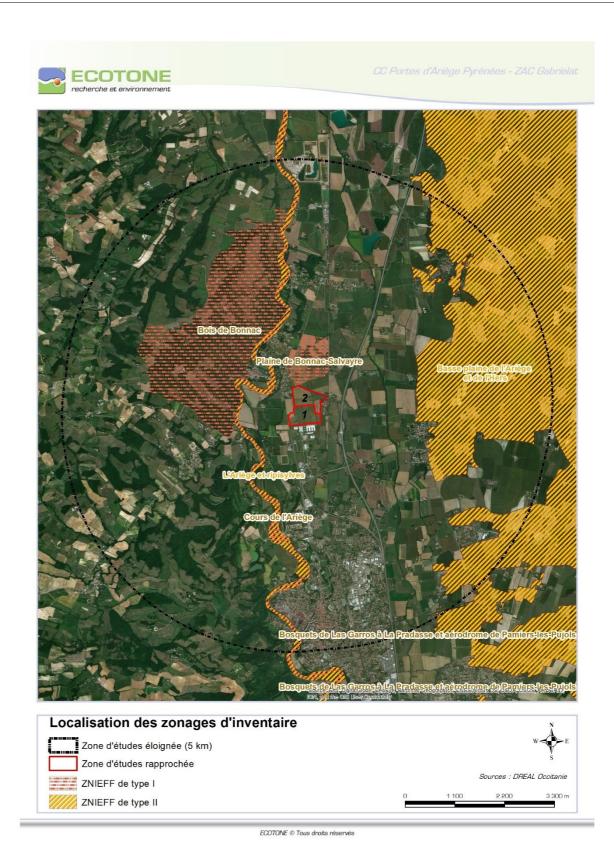


Figure 3 : Zonages d'inventaire sur l'aire d'étude éloignée

### 1.1.2.2. Zonages réglementaires

Les zonages règlementaires englobent notamment les sites du réseau Natura 2000 et les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.

La zone d'étude rapprochée n'est concernée par aucun site réglementaire. La zone d'étude éloignée est, elle, concernée par un seul site Natura 2000 : la ZSC pour la Directive « Faune-Flore-Habitats » « Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ». L'Ariège est aussi concernée par deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope : « Cours de l'Ariège » et « Tronçon du Cours de l'Ariège ».

Les deux APPB concernent la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation et au repos du Saumon atlantique et de la Truite commune et assurent une continuité sur la portion de l'Ariège concernée par l'aire d'étude éloignée.

Tableau 5 : Sites du réseau Natura 2000 situés dans la zone d'étude éloignée

Site Natura 2000	Distance par rapport à la zone d'étude (m)	Enjeux d'intérêt communautaire
		- Neuf habitats d'intérêt communautaire sur le tronçon Ariège dont trois prioritaires :
		91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno- Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
		7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique	400 m	6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero- Brachypodietea
et Neste		- Onze espèces de mammifères dont le Grand et le Petit Rhinolophe, Le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe.
		- Sept espèces de poissons et agnathes dont la Lamproie de Planer et le Saumon atlantique.
		- Deux espèces d'invertébrés dont le Lucane Cerf-volant et le Grand Capricorne

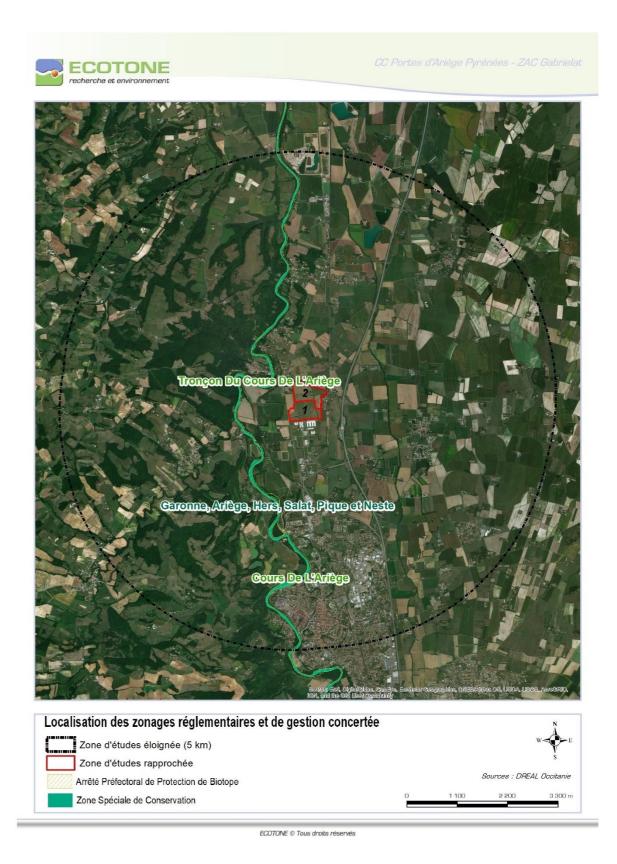


Figure 4 : Zonages réglementaires sur l'aire d'étude éloignée

### 1.1.2.3. Continuités écologiques

### 1.1.2.3.1. Echelle régionale

La partie nord de la zone d'étude rapprochée (ZER) jouxte une zone classée en réservoir de milieux ouverts de plaine dans le SRCE de l'ex-région Midi Pyrénées (périmètre de la ZNIEFF Plaine de Bonnac-Salvayre), qui fait actuellement foi dans l'attente du SRADDET.

La route départementale est, elle, identifiée comme obstacle à la libre circulation des espèces, de même que les villages alentours.

La ZER n'est concernée par aucun corridor ou réservoir aquatique mais se trouve entourée de l'Ariège, à seulement quelques centaines de mètres, et le Crieu, à environ 2 km à l'est.

#### 1.1.2.3.2. Echelle locale

Localement, la zone est assez homogène et est composée de prairies fauchées ou pâturées enclavées dans cette zone agricole. Les prairies constituent la ZNIEFF Plaine de Bonnac-Salvayre.

La trame boisée est assez peu représentée sur la ZER à l'exception de quelques haies arbustives et de vieux arbres favorables à la faune saproxylique. Ce réseau de haies et bosquets apparaît plus développé à l'ouest de l'Ariège et à l'est de la zone d'étude éloignée.

La trame bleue est inexistante à l'exception de fossés agricoles pouvant être temporairement remplis.

Plusieurs routes et chemins traversent la ZER perpendiculairement et peuvent représenter un obstacle à la circulation et un danger pour les plus petites espèces.

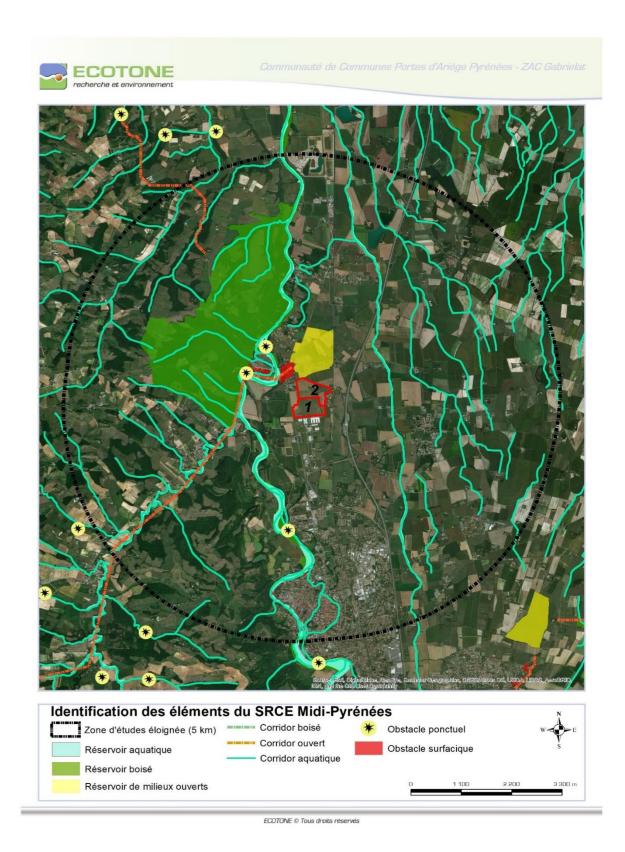


Figure 5 : Extrait du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sur la zone d'étude

### 1.1.3. Habitats naturels

Les résultats complets des inventaires de terrain sont présentés en Annexe D.

Au total, treize relevés phytocénotiques et phytosociologiques ont permis de définir précisément 15 habitats. Ils sont listés et cartographiés au sein du Tableau 6 et Figure 14. La légende de la cartographie a été simplifiée pour plus de lisibilité.

Les paragraphes ci-dessous proposent une description globale des milieux présents (agencement, dynamique, illustrations) tandis que le **Erreur! Source du renvoi introuvable.** apporte des précisions plus scientifiques (syntaxons, espèces caractéristiques, état de conservation et justification) et établit les correspondances entre les différentes typologies d'habitats (légende de la carte, code CORINE Biotopes, Code EUNIS et code Natura 2000).

### 1.1.3.1. Description

La zone d'étude s'étend sur presque 50 ha au niveau de la plaine cultivée en rive gauche de l'Ariège à environ 400 mètres du fleuve. Plus de **90 % est occupé par des surfaces cultivées céréalières**. La proportion restante est bocagère bien que les faciès arbustifs et surtout arborés soient peu représentés.

#### 1.1.3.1.1. Milieux herbacés

Les milieux herbacés sont représentés par différentes stades dynamiques de cortèges floristiques à tendance acide allant des communautés végétales pionnières aux prairies de fauche.

Les espèces annuelles pionnières, premier stade herbacé des terres dénudées, colonisent les chemins et certaines bordures de parcelles, souvent accompagnées de quelques rudérales et d'espèces exotiques envahissantes, essentiellement de la Vergerette du Canada. Ces espèces de petites tailles sont qualifiées de tonsures (CB: 35.21) et occupent de manière habituelle des surfaces restreintes.

Quelques parcelles, plus anciennes, accueillent un cortège végétal correspondant aux prairies de fauche (CB 38.21). En mélange avec les communautés des prairies acides, une dominance claire a permis de statuer vers l'un ou l'autre des habitats. L'état de conservation des prairies de fauche est variable sur la ZER et fonction de la diversité floristique. Il est qualifié de moyen à bon au niveau de deux parcelles qui occupent des surfaces notables, l'une au nord de la RD 820 et la seconde au nord de la ZER.

Les prairies en état de conservation le plus mauvais ont été qualifiées de « prairies » (CB : 38.2) sans qu'il soit possible de préciser. En effet, elles abritent des espèces caractéristiques de la grande classe des « prairies » ne permettant pas d'aller plus loin dans la détermination.

Une parcelle anciennement cultivée est laissée en jachère cette année et abrite un cortège d'espèces annuelles et messicoles importantes (Coquelicot, Bleuet, Miroir de Vénus). Le passage répété des engins agricoles sur cet habitat a contribué en un tassement important du sol. Cela permet d'expliquer la présence de patchs de tonsures d'espèces annuelles hygrophiles (notamment le Jonc des crapauds).

### 1.1.3.1.2. Milieux pré-forestiers

Le système bocager relictuel permet le développement de friches et ronciers à tendance nitrophile dû aux apports d'intrants. Ces milieux sont souvent colonisés par les espèces exotiques invasives. Les fourrés mixtes se développent au niveau des anciennes constructions liées à l'activité agricole, aujourd'hui laissées à l'abandon.

En limite de la ZER un boisement clair subspontanée de Robinier se développe, contenu par l'action agricole et les zones d'activités.



Figure 6 : Tonsures acides



Figure 7 : Prairie



Figure 8 : Fourré mixte



Figure 9 : Friche mésohygrophile

#### 1.1.3.1.3. Milieux artificialisés

Quelques arbres sont disséminés çà et là sur la zone d'étude ainsi que quelques haies essentiellement arbustives et quelques haies arborées ou alignements d'arbres. Les haies arbustives sont constituées d'espèces buissonnantes locales, parfois quelques Robinier ou Buisson ardent.





Figure 10 : Haies arborées

Figure 11 : Haies arbustives

Comme déjà mentionné, il s'agit d'un secteur très agricole occupé en majorité par des cultures céréalières. Les marges de ces parcelles cultivées (CB : 82.2) sont colonisées par des espèces messicoles et également des espèces annuelles caractéristiques des tonsures acides.





Figure 12 : Culture

Figure 13 : Espèces messicoles en bord de parcelles

#### Tableau 6 : Habitats naturels recensés

Type d'habitat	Légende cartographie	Code CORINE Biotopes	Code EUNIS	Correspondance syntaxonimique	Espèces caractéristiques sur site	État de conservation sur site	Justification de l'état de conservation	Correspondance Natura 2000 (Eur 27)	Niveau d'enjeux
	Zone à Orpins	34.111	E1.111	Alysso alyssoidis-Sedion albi	Sedum sediforme, Sedum caespitosum	Mauvais à moyen	Très ponctuel et colonisé par Parthenocissus quinquefolia	[6110]	Moyen
	Tonsures acides	ures acides 35.21 E1.91		Thero-Airion	Aira caryophyllea, Vulpia bromoides, Vulpia myuros, Tolpis umbellata	Bon	Typicité moyenne ; se développe le long du chemin en bordure des cultures		Moyen
Milieux herbacés	Prairies	38.2	E2.2	Arrhenetherion	Holcus lanatus, Dactylis glomerata, Plantago lanceolata, Achilea millefolium	Mauvais	Diversité mauvaise avec peu de caractéristiques de classe, en mélange avec un cortège de friches vivaces	[6510]	Moyen
	Friche annuelle méso-hygrophile	87.1x22.323	I1.54 x C3.513	Sisymbrietalia officinalis Juncetea bufonii	officinalis  Avena barbata, Papaver rhoeas, Sherardia  arvensis, Juncus hufonius, Hypericum, Bon			[3130]	Moyen
	Friches	87.1	E5.12	Arction lappae	Melilotus albus, Dipsacus fullonum, Lactuca seriola, Malva sylvestris, Oxalis corniculata	Mauvais à bon	Typicité et diversité mauvaise à bonne en fonction du recouvrement de sol nu et des EEE ( <i>Erigeron canadensis</i> )		Faible
	Fourrés	31.81	F3.11	Pruno-Rubion fruticosi	Rubus sp., Prunus spinosa, Cornus si sanguinea, Coryllus avellana, Ulmus minor, Salix atrocinerea Moyen Diversité et typicité moyenne		Diversité et typicité moyenne		Faible
Milieux-pré- forestiers et forestiers	Ronciers	31.831	F3.131	Prunetalia spinosea	Rubus sp.	NE	Communautés monospécifiques		Faible
Torestiers	Formation de Robinier	83.324	G1.C3	Prunetalia spinosae Robinio pseudoacaciae - Ulmion minoris	Robinia pseudoacacia, Crataegus monogyna, Euonymus europaeus, Prunus avium, Geum urbanum	Mauvais à moyen	Boisement clair avec une strate arborée monospécifique.		Faible
	Cultures	82.11	I1.1	/	/	NE	/		Nul
Milieux artificialisés avec	Haies arbustives	84.1 x 38.1	FA.3	/	Rubus sp., Prunus spinosa, Cornus sanginea, Ulmus minor	I NE I			Faible
végétation spontanée ou	Haies arborées	84.1	FA.4	/	Quercus pubescens, Robinia pseudoacacia	NE	Linéaires résiduels, se limitant à une rangée d'arbres		Faible
non	Vergers et ronciers	83.1x31.831	G1.DxF3.131	/	/	NE	Ancien verger à l'abandon colonisé par la Ronce		Faible
	Habitations et jardins	86 x 85.3	J1.2 x I2.2	/	/	NE	Milieu artificialisé correspondant à un ou deux bâtiments sur la ZER		Nul
Zones imperméables sans végétation	Infrastructures linéaires	86	J4.2	/	/	NE	Milieux urbains, bétonnés et donc imperméabilisés		Nul

**ECOTONE** 

#### **HABITATS NATURELS**

Diagnostic écologique - ZAC Gabrielat



Figure 14 : Habitats naturels

# 1.1.3.2. Enjeux de conservation liés aux habitats naturels

Les **enjeux de conservation les plus forts** sont liés aux habitats naturels qui pourraient être rattachables à des habitats d'intérêt communautaire : **la zone à orpins, les prairies, la friche annuelle mésohygrophile**. A ces habitats nous pouvons rajouter les **tonsures acides**.

Les prairies moins diversifiées présentent un intérêt moindre ce qui remet en cause leur caractère communautaire.

Les **tonsures acides** et leur stade progressif, les prairies acides constituent des milieux pionniers éphémères qu'il est rare d'observer au niveau de surface notable. Un **enjeu moyen** leur est attribué.

Les **pelouses à Orpins** (CB : 34.111) sont, en contexte naturel (falaises, dalles calcaires, etc.), apparentées aux habitats de la Directive Faune-Flore-Habitat « Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alysso-Sedion albi »* (code EUR 27 : 6110). Néanmoins, compte tenu du contexte superficie extrêmement réduite et de leur caractère rudéral, celles présentes sur le site ne relèvent pas de ces habitats d'intérêt communautaire. **Un enjeu moyen** leur est attribué.

En ce qui concerne la **friche annuelle méso-hygrophile**, les tapis monospécifiques à Jonc des crapauds ne sont pas rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire liés à la végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea. Le fort recouvrement d'espèces messicoles au sein de cet habitat permet de lui attribue**r un enjeu moyen.** 

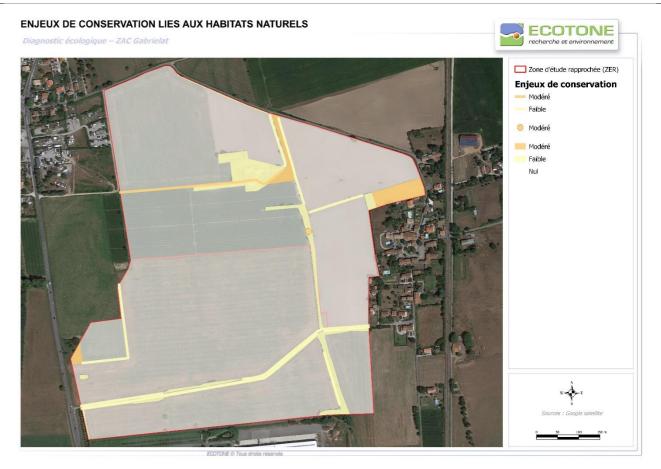


Figure 15 : Enjeux de conservation liés aux habitats naturels

### 1.1.4. Zones humides

### 1.1.4.1. Zones humides issues de la bibliographie

Le site d'étude n'est concerné par aucune zone humide (Figure 16) issue de l'inventaire départemental de l'Ariège (Source : portail Interministériel d'Occitanie : PICTO).

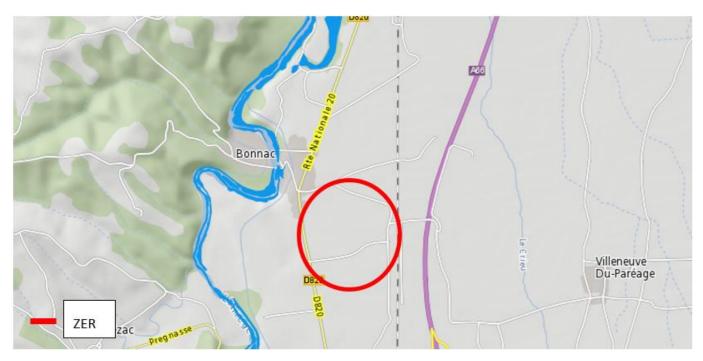


Figure 16 : Inventaire des zones humides de l'Ariège (Source : Picto Occitanie)

Située à 400 m des berges de l'Ariège identifiées comme zones humides lors de l'inventaire des zones humides de l'Ariège réalisé par l'ANA<sup>1</sup>, la zone d'étude se situe sur un substrat alluvionnaire liée à la présence passée du fleuve. Il s'agit d'alluvions du quaternaire actuel des bas niveaux correspondant à une lithologie caillouteuse ou sableuse couverte de sédiments limoneux ou argileux (FZ1).

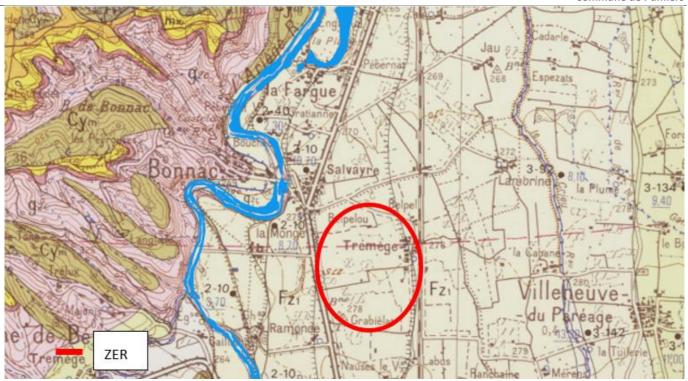


Figure 17 : Carte géologique du secteur (Source : Picto Occitanie)

Bien qu'à proximité immédiate de l'Ariège, la ZER n'est pas concernée par l'aléa « remontée de nappe ».





Figure 18 : Alea remontée de nappe

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Association des Naturalistes d'Ariège

#### 1.1.4.2. Identification du caractère humide

Le caractère humide de chaque milieu a été identifié grâce à l'analyse alternative des critères « végétation » et « pédologique », la validation de l'un ou l'autre des deux critères étant suffisante pour qu'une zone humide soit définie règlementairement comme telle. Le Tableau 7 expose les résultats de l'analyse.

### 1.1.4.2.1. Critère végétation

Le critère végétation se vérifie par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides au sein de la législation en vigueur notés « H » ou par la présence d'un recouvrement d'espèces indicatrices de zones humides supérieur à 50 %. Aucun habitat n'est classé « H » parmi les milieux recensés et il n'y a donc pas de zones humides validée directement par le critère végétation.

Tableau 7 : Les critères de zones humides sur la ZER

	Code	Cı	ritère végétat	tion	Crit	ère pédologi	ique	
Légende de la carte habitat	CORIN E Biotope	Habitat caractér istique	Recouvrem ent d'espèces hydrophiles	Validatio n du critère végétatio n	Relevés pédologi ques	Remarque	Validati on du critère pédolog ique	Zone humid e
Prairie	38.2	p	Inférieur à 50%	Non	/	/	/	Non
Cultures	82.11	p	Végétation non spontanée	Non considéré	R001 à R010, et R012 à R020	Refus de tarière	Incertai n	Potenti elle
Friche annuelle méso-hygrophile	87.1x22 .323	р	Proche de 50%	Non considéré	R011	Refus de tarière	Incertai n	Potenti elle
Friches	87,1	p	Inférieur à 50%	Non	/	/	/	Non
Fourrés	31.81	p	Inférieur à 50%	Non	/	/	/	Non

En revanche, cinq milieux sont notés « p ». Une vérification du critère « espèces hydrophiles », dans le cas d'une végétation spontanée, ou du critère sol sont nécessaires pour statuer sur le caractère humide de l'habitat.

La végétation n'est pas spontanée au sein des cultures (CB : 82.11), et le recouvrement d'espèces hygrophiles au sein d'une parcelle de friche annuelle est proche de 50%. Le critère végétation n'est donc pas considéré pour ces milieux et des relevés pédologiques ont été réalisés.

#### 1.1.4.2.2. Critère sol

Au total, 21 relevés pédologiques ont été réalisés, essentiellement au niveau des milieux n'accueillant pas de végétation spontanée comme les cultures céréalières.

Le détail des relevés est présenté au Tableau 8 et ils sont localisés à la Figure 21.



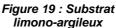




Figure 20 : Substrat argilo-limoneux

Comme déjà mentionné (cf. § « limites de la méthode »), le substrat parfois trop compact et/ou caillouteux a engendré des refus de tarière. Tous les relevés sont concernés et la plupart n'ont pas pu être réalisés à plus de 25 cm de profondeur rendant impossible l'analyse.

Seul le premier relevé est exploitable. En effet, les refus de tarière avant 50 cm de profondeur ne permettent pas d'exclure la présence de traces d'oxydo-réduction à cette profondeur-là, qui pourrait être rattachée à la casse IVd des sols de zones humides.

Tableau 8 : Détail des relevés pédologiques

	Caractéristiques					
Code Relevés	Habita t	Textures et couleurs	Traces	Commentaires	on du caractèr e humide ''sol''	
RP_01	Cultures	Terre claire et caillouteuse, très friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 50 cm	Refus de tarière à 50 cm	Non	
RP_02	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 30 cm	Refus de tarière à 30 cm	Incertain	
RP_03	Cultures	Terre claire et caillouteuse, très friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 20 cm	Refus de tarière vers 20 cm	Incertain	
RP_04	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 30 cm	Refus de tarière à 30 cm	Incertain	
RP_05	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Traces à 40 cm	Refus de tarière à 40 cm	Incertain	
RP_06	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 10 cm	Refus de tarière vers 10 cm	Incertain	
RP_07	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 10 cm	Refus de tarière vers 10 cm	Incertain	
RP_08	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 30 cm	Refus de tarière à 30 cm	Incertain	
RP_09	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 30 cm	Refus de tarière à 30 cm	Incertain	
RP_10	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 35 cm	Refus de tarière à 35 cm	Incertain	
RP_11	Friche méso- hygroph ile	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 35 cm	Refus de tarière à 35 cm	Incertain	
RP_12	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Traces à 40 cm	Refus de tarière à 50 cm	Incertain	
RP_13	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 30 cm	Refus de tarière à 30 cm	Incertain	
RP_14	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 25 cm	Refus de tarière vers 25 cm	Incertain	
RP_15	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 25 cm	Refus de tarière vers 25 cm	Incertain	
RP_16	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Traces à 25 cm	Refus de tarière à 30 cm	Incertain	
RP_17	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 25 cm	Refus de tarière vers 25 cm	Incertain	
RP_18	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Traces à 35 cm	Refus de tarière à 40 cm	Incertain	
RP_19	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 30 cm	Refus de tarière à 30 cm	Incertain	
RP_20	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 25 cm	Refus de tarière vers 25 cm	Incertain	
RP_21	Cultures	Terre caillouteuse et friable, limoneuse	Pas de traces jusqu'à 25 cm	Refus de tarière vers 25 cm	Incertain	

### 1.1.4.2.3. Conclusion sur les zones humides

Lorsque la végétation s'exprime spontanément, elle n'est pas hydrophile. La nappe ne remonte pas suffisamment pour permettre le développement d'une zone humide à ce niveau. Les cultures et différentes friches, présentes à proximité des milieux spontanés et d'une topographie équivalente, ne sont probablement pas humides non plus. L'absence d'identification de l'aléa « remontée de nappe » vient corroborer cette hypothèse.

Le substrat observé lors des relevés pédologiques correspond à celui identifié dans le secteur (Figure 19) : caillouteux, alluvionnaire recouverts de limons et sables.

Se trouvant dans le lit majeur de l'Ariège, on peut supposer que le sol correspond à un fluviosol. Les fluviosols peuvent être hydromorphes ou non et il est difficile de conclure avec certitude en l'absence de connaissance sur la hauteur de la nappe permanente.

Comme déjà mentionné, l'absence de végétation hydrophile dominante permet de statuer sur l'absence de zone humide lorsque la végétation s'exprime. Cependant, plus de 90% de la zone d'étude est occupée par ces champs cultivés pour lesquels ni le critère végétation, ni le critère pédologique ne permet de statuer.

# **ZONES HUMIDES** Diagnostic écologique - ZAC Gabrielat recherche et environnement Zone d'étude rapprochée (ZER) **ZONES HUMIDES** R021 Potentielle Non R015 R020 Relevés pédologiques R013 R012 R014 R011 R019 R016 R017 R018 R007 R006 R008 R009 R010 R005 R003 R004 R002 Sources : Google satellite ECOTONE © Tous droits réservés

Figure 21 : Relevés pédologiques

#### 1.1.5. Flore

Les données de flore patrimoniales et protégées issues de la bibliographie sont présentées en Annexe C.1.

### 1.1.5.1. Données bibliographiques

La base de données SILENE (commune de Bonnac) ainsi que les différents zonages identifient **151 espèces végétales dont 26 espèces présentant un intérêt patrimonial** (déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en plaine de Midi-Pyrénées). Aucune espèce protégée n'est citée. Elles sont présentées en annexe C.

### 1.1.5.2. Espèces recensées

Près de 130 espèces végétales ont été recensées au sein de la zone d'étude. Ce faible nombre s'explique par le caractère agricole du site, plus de 90% de la zone est occupé par les cultures. Ces 130 espèces sont donc observés sur les 10% restants. Malgré cette dominance de milieux anthropisés, quatre espèces sont déterminantes pour la désignation des ZNIEFF dans la plaine de Midi-Pyrénées et **une espèce est protégée au niveau régional**. Il s'agit de la **Crassule mousse** *Crassula tillea*, décrite au Tableau 10.

La végétation présente est dominée par des espèces typiques des tonsures acides qui colonisent les bords de parcelles et milieux piétinés comme les chemins et des espèces messicoles présentes en marge des cultures (le Coquelicot, le Miroir de Venus et la Pensée des champs : Figures 22,23 et 24). Ces espèces occupent les marges de certaines parcelles cultivées et une grande partie des friches annuelles parfois au niveau de densités importantes. Toutes sont mentionnées au sein du plan régional d'actions en faveur des espèces messicoles.

Parmi les espèces déterminantes dans la désignation des ZNIEFF en plaine Midi-Pyrénées nous observons :

- la **Silène de France** (*Silene gallica, Figure 26*), est caractéristique des tonsures acides. La Silène de France, citées dans la bibliographie, est présente tout le long du chemin. C'est une espèce commune dans la région.
- Le **Bleuet** (*Cyanus segetum Figure 28*), se retrouve assez répandu sur la zone d'étude notamment sur toutes les marges des cultures, jusqu'à l'intérieur de certaine parcelle agricole. C'est une espèce assez commune également.
- Le **Bunias fausse roquette** (*Bunias erucago Figure 25*), espèce messicole plutôt méditerranéenne, est présente de manière ponctuelle en bordure des cultures.

Une espèce ne bénéficiant pas de statut, la Trépane en ombelle (*Tolpis umbelatta, Figure 27*), colonise également les tonsures acides. Moins communes que les espèces citées précédemment, elle est présente en ponctuellement sur le linéaire de tonsure acide et au sein d'une parcelle de prairie de faible superficie.

Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes ont été recensées sur la zone d'étude :

- L'Ailante (*Ailanthus altissimus*) et le Buisson ardent (*Pyracantha*) sont présents au sein de certaines haies mais ne semblent pas présenter une dynamique de croissance problématique.
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) se développe au sud-est de la zone d'étude. En effet, un boisement clair de faible superficie est dominé dans sa strate arborée par le Robinier.
- De plus, la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) se développe abondamment par endroit, et notamment au niveau des linéaires enfrichées au bord des cultures
- La vigne vierge (Parthenocissus inserta) se développe au niveau de la zone à Orpins. Cette plante d'Amérique du Nord. Elle s'étend au sol et réduit la diversité floristique en gênant l'expression de la végétation.







Figure 22 : Coquelicot

Figure 23 : Miroir de Vénus

Figure 24 : Pensée des champs



Figure 25: Bunias fausse-roquette



Figure 27 : Trépane en ombelle



Figure 26 : Silène de France



Figure 28 : Bleuet

## 1.1.5.3. Espèces potentielles

Parmi les espèces citées dans la bibliographie, deux espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en plaine de Midi-Pyrénées et également présentes sur la liste rouge des espèces menacées de Midi-Pyrénées sont potentiellement présentes au sein des chemins et des marges de parcelles à tendance acide. Il s'agit de l'Arnoséris naine (*Arnoseris minima*) et de la Bartsie visqueuse (*Parentucelia viscosa*). Espèce plus hydrophile, cette dernière reste moins probable. Ces deux espèces ont été prospectées à une période optimale pour leur observation. Cependant, ces espèces étant annuelles, elles n'ont peut-être pas rencontré les conditions optimales pour leur développement cette année. Elles restent donc potentielles sur la zone d'étude.

Parmi les espèces citées dans la bibliographie, cinq espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en plaine de Midi-Pyrénées sont potentiellement présentes en marge des cultures. Il s'agit de la Linaire des champs (*Linaria arvensis*), du Myosotis bicolor (*Myosotis discolor*), du Pavot argémone (*Papaver argemone*), du Soucis des

champs (*Calendula arvensis*) et de la Petite amourette (*Briza minor*). Ces espèces sont toutes annuelles. Elles restent donc potentielles sur la zone d'étude, en marge des cultures.

Citées par la bibliographie, la Gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia*) et la Potentille dressée (*Potentilla recta*) pourraient apparaître au sein des prairies et friches de la ZER. Espèces pourtant visibles et prospectées à la bonne période, elles n'ont pas été observées. Elles ne sont donc pas considérées comme potentielles sur la zone d'étude.

Les milieux de développement optimaux des autres espèces citées par la bibliographie ne sont pas présents sur la zone d'étude (Annexe C). Elles n'apparaissent donc pas potentiellement présentes.

Tableau 9 : Espèces ZNIEFF potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieux	Enjeux
Arnoseris minima	Arnoséris naine	Pelouses rase acides	Assez fort
Parentucellia viscosa	Bartsie visqueuse	Pelouses, zones rudérales acides	Modéré
Linaria arvensis	Linaire des champs	Tonsures acides	Assez forts
Myosotis discolor	Myosotis bicolore	Champs, pelouses acides	Modéré
Papaver argemone	Pavot argémone	Champs	Assez forts
Briza minor	Petite amourette	Champs	Faible
Calendula arvensis	Souci des champs	Champs	Modéré

Tableau 10 : Présentation des espèces protégées

Espèce	Statut	Présence	Commentaires	Etat de conservation	Niveau d'enjeu local
Crassule mousse Crassula tillaea	PR ZNIEFF	Averee	La Crassule mousse (Crassula tillaea LestGarl.) se rencontre dans les régions atlantiques et méditerranéennes. Elle atteint sa limite d'aire de répartition en plaine et dans le Massif central [CBNPMP (collectif), 2010]. Elle affectionne les milieux sablonneux et humides acidophiles en compagnie d'autres annuelles. Elle se développe cependant dans des milieux modifiés par l'homme comme les talus routiers, les terrains vagues ou encore les zones gravillonnaires.  En Midi-Pyrénées, l'espèce est classée dans la catégorie « Préoccupation mineure » [Corriol G. (Coord.), 2013]. La Crassule mousse, espèce protégée en Midi-Pyrénées. Espèce des tonsures acides, elle s'observe aujourd'hui dans la région quasiment systématiquement au niveau de milieux anthropisés, le long des routes et des chemins.	Bon	Modere

**ECOTONE** 

### **FLORE PATRIMONIALE**

Diagnostic écologique - ZAC Gabrielat

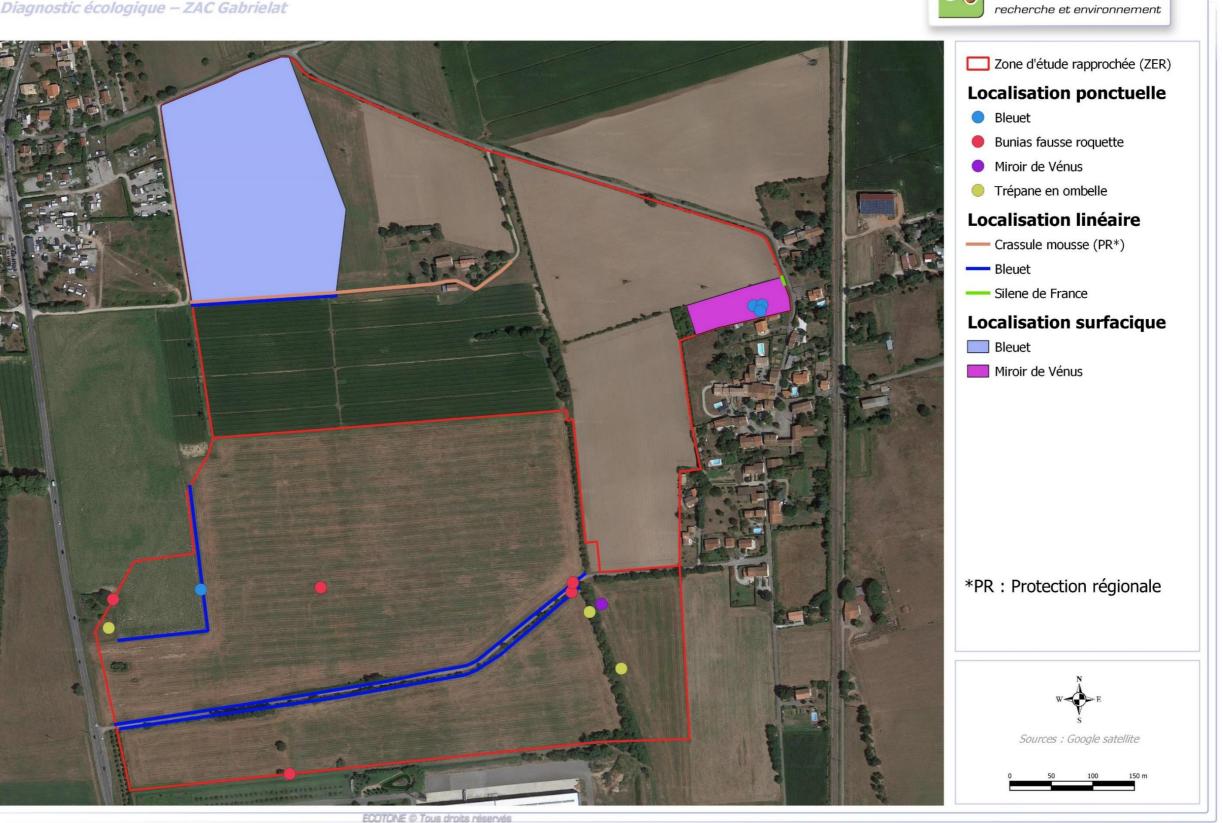


Figure 29 : Localisation de la flore patrimoniale sur la ZER

# 1.1.5.4. Enjeux de conservation et obligations réglementaires

Les enjeux de conservation liés à la flore sont dus à la présence d'un **cortège diversifié d'espèces messicoles** au niveau des bords des cultures colonisées par des espèces, avérées et potentielles, communes. Certaines apparaissent toutefois en limite d'aires de répartition et sont plus rares. Les espèces messicoles à enjeu assez fort et moyen sont celles inscrites au PNA messicoles.

Une espèce observée, **la Crassule mousse, est protégée dans l'ex-région Midi-Pyrénées** au titre de l'arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées. Communément rencontrées dans la région, un enjeu de conservation moyen lui est attribué.

Tableau 11 : Enieux	de conservation et	protection	de la flore
---------------------	--------------------	------------	-------------

PN	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau d'enjeu			
	Espèces observées					
	Bunias erucago	Bunias fausse-roquette	Assez fort			
	Tolpis umbellata	Trépane en ombelle	Assez fort			
	Cyanus segetum	Bleuet	Moyen			
X	Crassula tillaea	Crassule mousse	Moyen			
	Silene gallica	Silène de France	Faible			
Legousia speculum-veneris		Miroir de Vénus	Faible			
	Espèces	s potentielles				
	Arnoseris minima	Arnoseris naine	Assez fort			
	Linaria arvensis	Linaire des champs	Assez fort			
	Papaver argemone	Pavot Argémone	Assez fort			
	Parentucellia viscosa	arentucellia viscosa Bartsie visqueuse				
	Calendula arvensis	Soucis des champs	Moyen			
	Myosotis discolor	otis discolor Myosotis bicolor				
Briza minor		Petite amourette	Faible			



Figure 30 : Enjeux de conservation liés à la flore

#### 1.1.6. Faune

Les données brutes des inventaires sont présentées en Annexe E et Annexe F.

#### 1.1.6.1. Avifaune

Ce groupe est évalué sur trois cycles d'activités :

- La reproduction en printemps/été, qui concerne toutes les espèces effectuant leur cycle de reproduction (chant, accouplement, construction de nid, recherche d'alimentation pour des jeunes, etc.) sur la ZER ou à proximité immédiate :
- L'hivernage entre novembre et mars, qui concerne les espèces qui s'alimentent sur le site ou à proximité immédiate :
- La migration au printemps et en été/automne, qui concerne les espèces qui s'arrêtent pour s'alimenter et/ou qui survolent la ZER dans le cadre de leur migration.

Ces cycles se recouvrent parfois sur la même saison (ex : reproduction d'espèces et autres espèces encore en migration). De plus, il existe au sein des mêmes espèces des comportements à la fois reproducteurs, migrateurs et hivernants (espèces alors considérées comme nicheuses).

### 1.1.6.1.1. Espèces recensées et potentielles

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 62 espèces d'oiseaux sur la zone d'étude rapprochée dont 46 sont observées en période de reproduction sur ou à proximité de la ZER.

Les données bibliographiques consultées citent la présence de 125 espèces d'oiseaux à proximité de la ZER dont une grande partie ont été effectivement observées.

Les espèces ayant les mêmes besoins écologiques pour la reproduction, l'alimentation, la halte migratoire ou l'hivernage, sont regroupées par cortèges. Sur la zone d'étude, trois cortèges peuvent être considérés :

- Cortège des oiseaux des milieux anthropiques : ces espèces utilisent les éléments bâtis pour leur reproduction ;
- Cortège des oiseaux des friches : ces espèces utilisent les milieux semi-ouverts et les éléments paysagers associés (haies, alignements d'arbres, bosquets) ;
- Cortège des oiseaux des milieux ouverts : ces espèces utilisent les milieux bas de type prairies et cultures.

#### 1.1.6.1.2. Utilisation de la zone par l'avifaune

#### Espèces utilisant la zone pour nicher

Au total, **20** espèces sont identifiées comme nicheuses certaines sur la zone d'étude rapprochée. Ces espèces sont pour majorité caractéristiques des milieux semi-ouverts de prairies et cultures et de haies et bosquets et trouvent sur la zone d'étude l'ensemble des éléments nécessaires à l'accomplissement de leur reproduction.

On retrouve ainsi la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), le Cochevis huppé (*Galerida cristata*) ou encore la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) et le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) nicheurs au sein des haies, fourrés et cultures de la zone, particulièrement sur la partie nord. Le Tarier pâtre est une espèce actuellement classé quasimenacé sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. La Cisticole des joncs est classée vulnérable depuis la mise à jour de la liste rouge de 2016. Cette espèce apparait particulièrement vulnérable à la destruction de ses habitats de reproduction.

Les cultures et prairies abritent aussi la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), nicheuse au sol dont la population reproductrice est en déclin de près de 40 % depuis 1996 sur le territoire français². L'ensemble de la ZER représente un habitat privilégié pour la nidification et l'alimentation de cette espèce. Cependant, celle-ci est plus présente au nord-est du site, voir à l'extérieur du site, sur les parcelles nord.

<sup>2</sup> Réseau national ONCFS / FNC / FDC« Oiseaux de passage »

rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, qui s'alimente hors de la zone d'étude rapprochée, sur les prairies au nord. On notera que chaque couple occuperait un domaine vital compris entre 1 et 3,5 ha (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994) et que la ZER, dans sa partie nord, constitue donc probablement en grande partie le domaine vital du couple en reproduction observé. Cela confère un enjeu notable à cette espèce vulnérable à la perte de ses habitats de reproduction.

Espèces en alimentation en période de reproduction

Les haies de la zone d'étude abritent la Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), espèce quasi menacée sur la liste

Au total, **16 espèces sont notées en alimentation sur la zone d'étude**. Cette faible diversité est expliquée par la prédominance des cultures sur la zone d'étude.

Parmi celles-ci, plusieurs espèces nichent en milieux anthropisés comme les Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et des fenêtres (*Delichon urbicum*) et le Martinet noir (*Apus apus*) viennent s'alimenter sur les prairies de la zone en période de reproduction.

Les rapaces sont bien représentés avec huit espèces utilisant la ZER en chasse et en transit tout au long de l'année. On retrouve notamment **l'Aigle botté** (*Hieraaetus pennatus*), quasi menacé à l'échelle nationale, probablement nicheur en ripisylve de l'Ariège, en chasse régulièrement, notamment en phase d'émancipation avec l'observation de juvéniles. De même le **Milan royal et le Milan noir** occupent la zone régulièrement. Ce secteur représente pour ces espèces un site d'alimentation privilégié en période de reproduction.

Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), quasi menacé à l'échelle nationale, le Milan noir (*Milvus migrans*) et la Buse variable (*Buteo buteo*) sont présents constamment en chasse et en repos bien que non nicheurs sur la zone d'étude même mais à proximité immédiate. Sans preuve de nidification sur la ZER, le Faucon crécerelle reste possiblement nicheurs au vu des observations réalisées. Le Milan royal (*Milvus milvus*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) sont aussi observés en alimentation plus ponctuellement et nichent probablement sur l'aire d'étude éloignée ou à l'extérieur.

Deux rapaces nocturnes sont aussi notés en alimentation et sont nicheurs à proximité :

- **l'Effraie des clochers** (*Tyto alba*), vulnérable à l'échelle régionale<sup>3</sup>, observée à plusieurs reprises sur la zone d'étude (notamment en perchoir sur la ruine à l'extrême sud), niche probablement au sein de la ferme de Belpelou. Les habitats de chasse de l'espèce sont probablement nécessaires à son maintien dans ce secteur ;
- **la Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*), également vulnérable à l'échelle régionale, semble nicher au niveau du hameau de Trémège à l'est du site (en dehors du périmètre d'étude) et reste également potentiellement nicheuse au niveau de la ferme de Belpelou.

Tableau 12 : Cortège des espèces observées

Drot	ection	Espé			
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Cortège
		Accenteur mouchet	Prunella modularis	n	Milieux semi-ouverts
		Aigle botté	Hieraaetus pennatus	Α	Milieux ouverts
		Alouette des champs	Alauda arvensis	N	Milieux ouverts
		Bergeronnette grise	Motacilla alba	A, n	Milieux ouverts
		Bruant proyer	Emberiza calandra	N*	Milieux semi-ouverts
		Buse variable	Buteo buteo	A, N*	Milieux ouverts
		Caille des blés	Coturnix coturnix	n	Milieux ouverts
		Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	N	Milieux semi-ouverts
		Chevêche d'Athéna	Athene noctua	A, N*	Milieux anthropiques et ouverts
		Choucas des tours	Corvus monedula	N*	Milieux anthropiques et ouverts
		Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	N	Milieux ouverts

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées, 2015

Protection		Espè	ece	Circle		
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Cortège	
		Cochevis huppé	Galerida cristata	N	Milieux anthropiques et ouverts	
		Corneille noire	Corvus corone	N	Milieux semi-ouverts	
			COIVUS COIOITE	11	Milieux anthropiques et	
		Effraie des clochers	Tyto alba	A, n	ouverts	
		Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	A, N*	Milieux anthropiques et ouverts	
		Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	A, n	Milieux ouverts	
		Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	N	Milieux semi-ouverts	
		Fauvette grisette	Sylvia communis	N	Milieux semi-ouverts	
		Geai des chênes	Garrulus glandarius	N*	Milieux semi-ouverts	
		Héron cendré	Ardea cinerea	Α	Milieux ouverts	
		Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	A, N*	Milieux anthropiques et ouverts	
		Hirondelle rustique	Hirundo rustica	A, N*	Milieux anthropiques et ouverts	
		Huppe fasciée	<i><b>Ирира ерор</b></i>	n	Milieux semi-ouverts	
		Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	N	Milieux semi-ouverts	
		Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	A, N*	Milieux semi-ouverts	
		Martinet noir	Apus apus	A, N*	Milieux anthropiques et ouverts	
		Merle noir	Turdus merula	N	Milieux semi-ouverts	
		Mésange charbonnière	Parus major	N	Milieux semi-ouverts	
		Milan noir	Milvus migrans	A, N*	Milieux ouverts	
		Milan royal	Milvus milvus	A, N*	Milieux ouverts	
		Moineau domestique	Passer domesticus	N	Milieux anthropiques et ouverts	
		Moineau friquet	Passer montanus	N*, n	Milieux semi-ouverts	
		Perdrix rouge	Alectoris rufa	N	Milieux ouverts	
		Pic vert	Picus viridis	n	Milieux semi-ouverts	
		Pie bavarde	Pica pica	n	Milieux semi-ouverts	
		Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	N	Milieux semi-ouverts	
		Pigeon biset domestique	Columba livia	N	Milieux anthropiques et ouverts	
		Pigeon ramier	Columba palumbus	A, N*	Milieux semi-ouverts	
		Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	N	Milieux semi-ouverts	
		Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	N	Milieux semi-ouverts	
		Rougegorge familier	Erithacus rubecula	N	Milieux semi-ouverts	
		Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	N	Milieux anthropiques et ouverts	
		Tarier pâtre	Saxicola rubicola	N	Milieux semi-ouverts	
		Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	N	Milieux semi-ouverts	
		Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	N	Milieux semi-ouverts	
		Verdier d'Europe	Chloris chloris	N*	Milieux semi-ouverts	
		1 21 21 0 5 C	230 00110	• •		

Protection		Espèce		Chatast	C-mt\	
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Cortège	
		Bergeronnette printanière	Motacilla flava	Migr	/	
		Bruant zizi	Emberiza cirlus	A, N*	Milieux semi-ouverts	
		Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Α	/	
		Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	Migr	/	
		Grand corbeau	Corvus corax	Transit	/	
		Grive musicienne	Turdus philomelos	Migr	/	
		Guêpier d'Europe	Merops apiaster	A, Migr	/	
		Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	n	/	
		Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	n	/	
		Pigeon colombin	Columba oenas	Α	/	
		Pinson des arbres	Fringilla coelebs	N*	Milieux semi-ouverts	
		Pinson du nord	Fringilla montifringilla	НМІ	/	
		Pipit farlouse	Anthus pratensis	HMI	/	

Légende :
Protection : grisé protection des individus et/ou des habitats
N\* : Nicheur certain à proximité / N : Nicheur certain / n : Nicheur possible / n\* : Nicheur possible à proximité / A : alimentation en période de reproductionMigr: Migrateur / HMI: Alimentation en période de migration ou d'hivernage



Figure 31 : Hirondelle des fenêtres au hameau de Trémège et Buse variable en chasse sur les cultures de la ZER

#### Espèces en migration et hivernage

Hors période de reproduction, 10 espèces sont identifiées. Ces espèces sont présentes, en migration, en transit ou seulement en alimentation sur la zone. Les prairies, bien que rares, et les cultures représentent une zone de repos et d'alimentation pour ces espèces présentes en migration et en hivernage : Gobernouche noir, Pinson du nord, Pipit farlouse, Grive musicienne, etc. Les milieux anthropiques ouverts sont aussi favorables à plusieurs espèces.

## 1.1.6.1.3. Enjeux de conservation liés aux oiseaux et obligations réglementaires

Les articles 3 et 4 de l'arrêté du 29 octobre 2009, modifiant l'arrêté du 17 avril 1981, fixent la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats pour l'article 3 et individus pour l'article 4). Sur la zone d'étude, 48 espèces recensées sont concernées (encoche grise dans les tableaux ci-après).

Cinq espèces, observées en période de reproduction, font l'objet d'un enjeu de conservation assez fort à fort du fait de leur statut de conservation et leur utilisation de la ZER.

Plusieurs autres espèces font l'objet d'un enjeu moyen de part une utilisation de la zone moindre ou d'un statut de conservation moins défavorable.

La ZER représente globalement un enjeu moyen pour l'avifaune. En effet, le cortège présent trouve des milieux de qualité similaire voir supérieure à proximité immédiate du site d'étude. La faible superficie de prairie, et la présence relictuelle de haies et de fourrés ne permet pas une utilisation optimale du site par les espèces à enjeux de conservation.

Cependant, malgré le caractère agricole du site quelques espèces à enjeux de conservation assez fort à fort sont présents sur les milieux les moins dégradés.

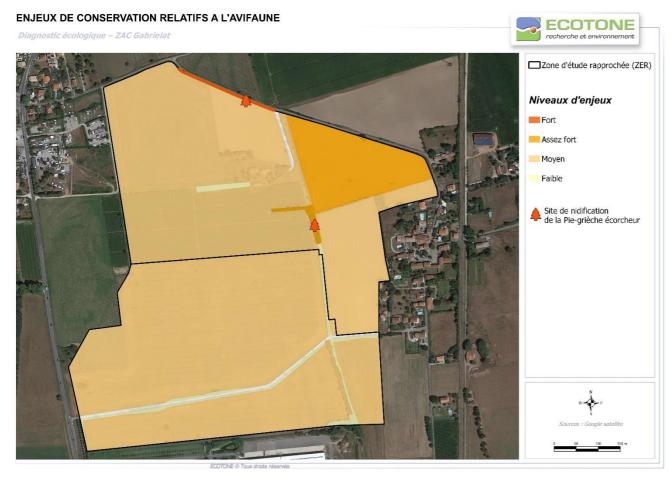


Figure 32 : Enjeux de conservation relatifs à l'avifaune

Tableau 13 : Enjeux de conservation et de protection relatifs aux oiseaux sur la zone d'étude rapprochée

otection	Espè	ce	Statut Enjeu nicheur			Niveau d'enjeu
d Hab	Nom vernaculaire	aculaire Nom scientifique		régional	Enjeu sur site	Justification
	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	N	MODERE	Fort	Nicheur sur site
	Aigle botté	Hieraaetus pennatus	Α	FORT	Assez fort	Uniquement en alimentation régulière sur site
	Caille des blés	Coturnix coturnix	n	FAIBLE	Assez fort	Nicheur sur les cultures à proximité, habitat favorable sur site
	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	N	FAIBLE	Assez fort	Nicheur et présent en alimentation dans fourrés
	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	N	MODERE	Assez fort	Etat de conservation défavorable et espèce nicheuse avérée dans
	Alouette des champs	Alauda arvensis	N	FAIBLE	Moyen	Espèce dont l'état de conservation est défavorable, nicheur dans le
	Chevêche d'Athéna	Athene noctua	A, N*	MODERE	Moyen	cultures de part et d'autres de la route entre les 2 sites Nicheur au hameau et possible à la ferme
	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	N	MODERE	Moyen	Nicheur sur cultures
	Cochevis huppé	Galerida cristata	N	MODERE	Moyen	Nicheur sur cultures
	Effraie des clochers	Tyto alba	A, n	MODERE	Moyen	Possible à la ferme ou au hameau + perchoir sur ruine à l'ouest
	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	A, n	FAIBLE	Moyen	Présence constante en alimentaion, habitat de nidif possible sur sit
	Fauvette grisette	Sylvia communis	N	FAIBLE	Moyen	En nidification et alimentation, présente partout sur haies et fourre
	Tuuvette grisette	Sylvia communis	.,	TAUDEL	Woyen	Uniquement présent en alimentation sur le site mais activité de
	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	A, N*	MODERE	Moyen	chasse sur les cultures les plus proches du hameau en période de
	Huppe fasciée	Upupa epops	n	MODERE	Moyen	Au hameau probable
	Milan noir	Milvus migrans	A, N*	MODERE	Moyen	En chasse toute l'année
	Milan royal	Milvus milvus	A, N*	FORT	Moyen	En chasse toute l'année
	Moineau friquet	Passer montanus	N*, n	MODERE	Moyen	
	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	N	FAIBLE	Moyen	
	Verdier d'Europe	Chloris chloris	N*	MODERE	Moyen	Nidif dans fourrés au nord du hameau + hameau probable
	Accenteur mouchet	Prunella modularis	n	FAIBLE	Faible	
	Bergeronnette grise	Motacilla alba	A, n	FAIBLE	Faible	
	Bruant prover	Emberiza calandra	N*	FAIBLE	Faible	
	Buse variable	Buteo buteo	A, N*	FAIBLE	Faible	
	Choucas des tours	Corvus monedula	N*	FAIBLE	Faible	
	Corneille noire	Corvus corone	N	NH	Faible	
	Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	A, N*	NH	Faible	
	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	N N	FAIBLE	Faible	
	Geai des chênes	Garrulus glandarius	N*	NH	Faible	
	Héron cendré	Ardea cinerea	A N*	FAIBLE	Faible	
	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	A, N*	FAIBLE	Faible	Uniquement présent en alimentation sur le site
	Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	A, N*	FAIBLE	Faible	
	Martinet noir	Apus apus	A, N*	FAIBLE	Faible	En alimentation uniquement
$\perp$	Merle noir	Turdus merula	N	NH	Faible	
	Mésange charbonnière	Parus major	N	FAIBLE	Faible	
	Moineau domestique	Passer domesticus	N	FAIBLE	Faible	
	Perdrix rouge	Alectoris rufa	N	NH	Faible	
	Pic vert	Picus viridis	n	FAIBLE	Faible	
<u>                                     </u>	Pie bavarde	Pica pica	n	NH	Faible	
<u> </u>	Pigeon biset domestique	Columba livia	N	FAIBLE	Faible	
	Pigeon ramier	Columba palumbus	A, N*	NH	Faible	
	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	N	FAIBLE	Faible	
	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	N	FAIBLE	Faible	
	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	N	FAIBLE	Faible	
	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	N	FAIBLE	Faible	
	Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	N	NH	Faible	
	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	N	FAIBLE	Faible	
	Bergeronnette printanière	Motacilla flava	MIG	FAIBLE	Faible	
	Bruant zizi	Emberiza cirlus	A,N*	FAIBLE	Faible	
	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	A	MODERE	Faible	<u> </u>
	Gobernouche noir	Ficedula hypoleuca	Mig	MODERE	Faible	<del> </del>
	Grand corbeau	Corvus corax	Tr	FAIBLE	Faible	
	Grive musicienne	Turdus philomelos	migr	NH	Faible	<del> </del>
	Guêpier d'Europe	Merops apiaster	A, Mig	MODERE	Faible	
	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	n	FAIBLE	Faible	
	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	n	FAIBLE	Faible	
	Pigeon colombin	Columba oenas	Α	FAIBLE	Faible	
	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	N*	FAIBLE	Faible	
	Pinson du nord	Fringilla montifringilla	HMI	-	Faible	
		Anthus pratensis	HMI	MODERE	Faible	

#### Légende :

Protection : grisé protection des individus et/ou des habitats

N\*: Nicheur certain à proximité / N: Nicheur certain / n: Nicheur possible / n\*: Nicheur possible à proximité / A: alimentation en période de reproduction Migr: Migrateur / HMI: Alimentation en période de migration ou d'hivernage / Tr: Transit

#### 1.1.6.2. Mammifères terrestres

## 1.1.6.2.1. Espèces recensées et potentielles

Le **Lapin de Garen**ne (*Oryctolagus cuniculus*) a été identifié sur la zone d'étude ainsi qu'une grande partie du cortège commun des zones péri-urbaines du secteur : Chevreuil, Renard roux, Fouine, Mulot sylvestre et Sanglier.

D'après la bibliographie, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) reste potentiel sur l'ensemble de la zone d'étude.

## 1.1.6.2.2. Utilisation de la zone par les mammifères terrestres

La ZER est utilisée dans sa totalité par les mammifères. L'utilisation du site des rapaces pour la chasse s'explique par la bonne densité de Lapin de Garenne. Au sud du site, la haie arborée à l'est du site représente un milieu très favorable à cette espèce (talus caillouteux, nombreux trous).



Figure 33 : Exemple de garenne présente au sud de la zone

# 1.1.6.2.3. Enjeux de conservation liés aux mammifères terrestres et obligations réglementaires

L'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012, fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats). Sur la zone d'étude, une espèce potentielle est concernée : le Hérisson d'Europe. Cette espèce est probable au niveau des jardins autour de la ferme de Belpelou.

Une espèce présente un enjeu assez fort, le Lapin de Garenne, de par l'état de conservation de cette espèce en déclin et sa densité notable sur la zone.

L'aire de répartition du Lapin de garenne, pendant l'Holocène, aurait été limitée au nord-ouest de l'Afrique, à la Péninsule Ibérique et au sud de la France. Actuellement, en Europe, l'espèce est présente du sud de l'Espagne au sud de la Suède et s'étend vers l'est jusqu'en Roumanie, Pologne et Ukraine, ainsi qu'en Grande Bretagne et Irlande où elle fût introduite (Ruys, 2012). En France, ce lagomorphe est présent dans tous les départements, sauf dans les montagnes. Son statut de conservation est favorable et il ne semble pas menacé.

Le Lapin de Garenne se révèle un élément clé du maintien de la biodiversité, car il constitue une source d'alimentation pour plusieurs espèces mammalogiques et avifaunistiques. L'espèce est classée dans la catégorie « Quasi-menacée » aux niveaux national et européen (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017).

Sur la ZER, la présence du Lapin de garenne, à enjeu de conservation, et du Hérisson d'Europe, espèce protégée, confère un enjeu assez fort aux prairies et à certaines haies arborées qui servent à l'accomplissement du cycle biologique de ces espèces sensibles. La forte densité de Lapin de garenne est directement liée à la fréquentation d'espèces de rapaces à enjeux, notamment l'Aigle botté, prédateur du Lapin de garenne.

Tableau 14 : Enjeux de conservation et de protection relatifs aux mammifères terrestres sur la zone d'étude rapprochée

Prote	ection	Es	pèce	Statut	Enjeu	Enjeu sur
Ind	Hab	Nom vernaculaire Nom scientifique		Statut	régional	site
			Espèces certaine	es		
		Lapin de Garenne	Oryctolagus cuniculus	CBC	MODERE	Assez fort
			Espèces potentiel	les		
		Herisson d'Europe	Erinaceus europaeus	CBC	FAIBLE	Moyen

Lègende :

CBC: Cycle Biologique Complet

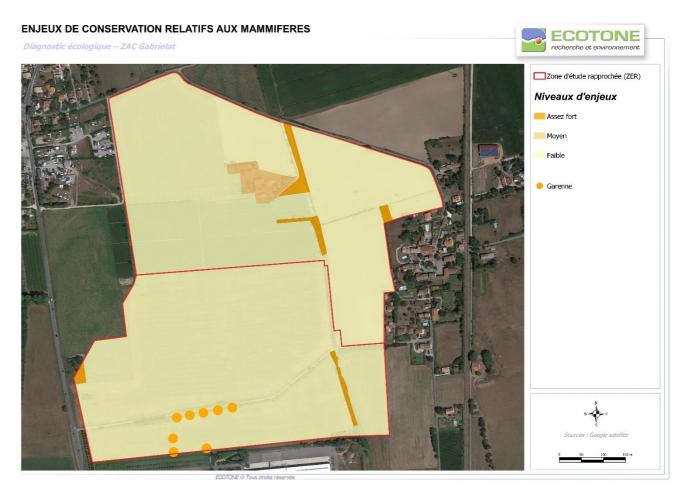


Figure 34 : Enjeux de conservation relatifs aux mammifères terrestres

#### 1.1.6.3. Chauves-souris

### 1.1.6.3.1. Espèces recensées et potentielles

Les inventaires ont permis d'identifier **12 espèces de chauves-souris** sur la ZER. En période estivale, l'espèce la plus fréquente est la Pipistrelle de Kuhl alors qu'en période automnale il s'agit de la Pipistrelle pygmée. La Noctule de Leisler et la Barbastelle d'Europe sont également bien présentes à l'automne, ainsi que la Pipistrelle de Nathusius en été.

Les données bibliographiques consultées citent la présence de 21 espèces de chauves-souris à proximité de la ZER dont une grande partie ont été observées sur la ZER.

## 1.1.6.3.2. Inventaires acoustiques

Deux enregistreurs automatiques (SM2BAT+) ont été posés en bordure d'une haie de chênes située dans un contexte essentiellement agricole, sur la partie plutôt centrale de la ZER (Figure 2). Les analyses acoustiques identifient 11 espèces et sept groupes d'espèces (Tableau 15 et Tableau 16).

Tableau 15 : Nombre de contacts bruts et indices d'activité par espèce et/ou groupe d'espèces (en période estivale, sur enregistreur automatique)

Esp	èce	Nombre de	Landing dispersions	Indice d'activité	Indice d'activité	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	contacts (bruts)	Indice d'activité	(pondéré)	pondéré (pourcentage)	
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	174	21,75	21,75	36,95	
Pipistrelle de Kuhl/ Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus kuhlii/ Pipistrellus nathusii	137	17,13	17,13	29,09	
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	78	9,75	9,75	16,56	
Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	45	5,63	5,63	9,56	
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	11	1,38	1,38	2,34	
Pipistrelle commune/ Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pipistrellus/ Pipistrellus pygmaeus	9	1,13	1,13	1,91	
Chiroptères sp.	Chiroptera sp.	5	0,63	0,63	1,06	
Pipistrelle commune/ Pipistrelle pygmée/ Minioptère de Schreibers	Pipistrellus pipistrellus/ Pipistrellus pygmaeus/ Miniopterus schreibersii	5	0,63	0,59	1,00	
Sérotine sp./ Noctule sp.	Eptesicus sp./ Nyctalus sp.	2	0,25	0,12	0,20	
Noctule de Leisler	Nyctalus leislerii	2	0,25	0,08	0,13	
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	1	0,13	0,21	0,35	
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	1	0,13	0,08	0,13	
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	1	0,13	0,21	0,35	
Murin sp.	Myotis sp.	1	0,13	0,21	0,35	

Tableau 16 : Nombre de contacts bruts et indices d'activité par espèce et/ou groupe d'espèces (en période automnale, sur enregistreur automatique)

Esp	oèce	Nombre de		Indice d'activité	Indice d'activité	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	contacts (bruts)	Indice d'activité	(pondéré)	pondéré (pourcentage)	
Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	125	15,63	15,63	34,44	
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	74	9,25	9,25	20,39	
Pipistrelle de Kuhl/ Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus kuhlii/ Pipistrellus nathusii	48	6,00	6,00	13,22	
Noctule de Leisler	Nyctalus leislerii	25	3,13	0,97	2,13	
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	25	3,13	3,13	6,89	
Oreillard gris	Plecotus austriacus	24	3,00	3,75	8,26	
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	12	1,50	2,51	5,52	
Pipistrelle commune/ Pipistrelle pygmée/ Minioptère de Schreibers	Pipistrellus pipistrellus/ Pipistrellus pygmaeus/ Miniopterus schreibersii	11	1,38	1,29	2,85	
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	7	0,88	0,73	1,60	
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	6	0,75	0,75	1,65	
Grand Murin/ Petit murin	Myotis myotis/ Myotis blythii	3	0,38	0,47	1,03	
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	2	0,25	0,42	0,92	
Murin (groupe) de Natterer	Myotis nattereri	2	0,25	0,42	0,92	
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	1	0,13	0,08	0,17	

De l'analyse de ces résultats, il ressort que la **diversité chiroptérologique locale est assez élevée** et très similaire à celle présente au niveau de l'étude concernant la déviation de Salvayre qui se situe juste à côté de la ZER.

Ainsi, l'espèce la plus fréquente en été est la **Pipistrelle de Kuhl**, ce qui corrobore les résultats de la déviation de Salvayre. Toutefois, pour l'automne sur ce secteur ce n'est pas la Pipistrelle de Kuhl qui est l'espèce la plus recensée, mais la **Pipistrelle pygmée**.

D'autres espèces patrimoniales et présentant des indices d'activité assez élevés sont également présentes sur la ZER. Il s'agit de :

- la Pipistrelle de Nathusius, en période estivale ;
- la Noctule de Leisler, lors des transits automnaux, avec des activités très élevées, au même niveau que celles de la Pipistrelle commune ;
- l'Oreillard gris, en période automnale, en sachant que cette espèce émet faiblement et peut passer inaperçue lors des inventaires acoustiques :
- la Barbastelle d'Europe, en période automnale.

Le groupe des murins de grande taille (Grand murin/Petit murin) fréquente également la ZER, tout comme pour la déviation de Salvayre, en s'alimentant sur les secteurs de prairies plutôt ouverts.

D'autres espèces de murins ont également été recensés ; il s'agit du Murin de Daubenton et du Murin (groupe) de Natterer.

## 1.1.6.3.3. Utilisation de la zone par les chauves-souris

La ZER présente uniquement quelques bâtisses: la ferme située au niveau du lieu-dit « *Belpelou* ». Des prospections diurnes ont été effectuées à l'extérieur de cette ferme, sans y rentrer (cf. Limites méthodologiques). Quelques indices de présence (crottes éparses de Pipistrelle sp.) ont été observées à plusieurs reprises, soit au niveau du hangar (Figure 36), soit à l'extérieur de quelques façades de la bâtisse principale (Figure 35) et de la grange (Figure 35) proche de la bâtisse principale.

De plus, une sortie crépusculaire a également été réalisée, en période estivale, et en sortie de gîte de cette ferme. Plusieurs individus de Pipistrelle de Kuhl ont été observés juste après le coucher du soleil, indiquant qu'une colonie de cette espèce se trouve soit au niveau de la ferme (l'observateur n'a pas pu voir la sortie directe des individus), soit aux alentours proches [arbres présents sur la ZER (Figure 37) ou à proximité immédiate], habitations au niveau du lieu-dit « *Trémège* ».





Figure 35 : Bâtisse principale et grange attenante (ferme « Belpelou »)





Figure 36 : Hangar (extérieur et intérieur)





Figure 37 : Arbres potentiels au niveau de la ferme de « Belpelou »

Le propriétaire de cette ferme a également signalé au chiroptérologue que des chauves-souris ont déjà été observées derrière les volets de la bâtisse principale.

En résumé, les bâtisses de la ferme constituent des gîtes pour les chauves-souris, ainsi que les arbres localisés sur ce domaine [quelques arbres présentent des cavités favorables à ce groupe faunistique (Figure 37)]. De plus, les arbres situés sur la partie centrale de la ZER (secteur où ont été posés les enregistreurs automatiques) sont également très favorables en tant que gîtes aux chauves-souris. Les haies arborées situées sur la partie sud de la ZER constituent plutôt des secteurs de chasse. Au niveau de ces haies, il n'y a qu'un seul arbre présentant des conditions d'accueil en tant que gîtes pour les chauves-souris.





Figure 38 : Arbres, situés sur la partie centrale de la ZER, et favorables aux chauves-souris



Figure 39 : Gîtes potentiels sur la ZER

## 1.1.6.3.4. Enjeux de conservation liés aux chauves-souris

L'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012, fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats). Sur la zone d'étude, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées.

Sur la ZER, la présence d'espèces arboricoles et à enjeux de conservation, comme la Noctule de Leisler et la Barbastelle d'Europe, confère des enjeux forts aux haies arborées et aux arbres isolés qui servent potentiellement de gîtes pour ces espèces sensibles, ainsi que de secteurs de déplacement et d'alimentation. Ceux-ci surtout sur la partie nord de la ZER, avec seulement un arbre favorable situé sur la partie sud. Le complexe de bâtisses présente également des enjeux forts en raison de ses potentialités pour des espèces plutôt anthropophiles ou affectionnant ce type de gîtes, comme toutes les espèces de pipistrelles, l'Oreillard gris ou même la Barbastelle d'Europe. Le reste de la ZER (notamment les haies) est utilisée pour la chasse (Figure 40).

Tableau 17 : Enjeux de conservation et de protection relatifs aux chauves-souris sur la zone d'étude rapprochée

Prot	ection	E	spèce	Statut	Enjeu	Enjeu sur	
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	régional	site	
			Espèces recensées sur site				
		Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	Gap, C, P	MODERE	Fort	
		Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Gp, C, P	MODERE	Fort	
		Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	Gp, C, P	MODERE	Fort	
		Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Gp, C, P	MODERE	Assez fort	
		Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	Gp, C, P	MODERE	Assez fort	
		Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Gp, C, P	MODERE	Assez fort	
		Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	Gap, C, P	MODERE	Assez fort	
		Oreillard gris	Plecotus austriacus	Gp, C, P	MODERE	Assez fort	
		Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	C, P	TRFO	Assez fort	
		Grand Murin/Petit murin	Myotis myotis/Myotis blythii	C, P	MODERE	Assez fort	
		Murin (groupe) de Natterer	Myotis nattereri	Gap, C, P	MODERE	Assez fort	
		Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	Gp, C, P	FAIBLE	Moyen	
			Espèces potentielles sur site				
		Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	C, P	FORT	Assez fort	
		Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	C, P	FORT	Assez fort	
		Vespère de Savi	Hypsugo savii	C, P	MODERE	Assez fort	
		Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Gap, C, P	FORT	Assez fort	
		Murin à moustaches	Myotis mystacinus	Gap, C, P	MODERE	Assez fort	
		Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Gap, C, P	MODERE	Assez fort	
		Oreillard roux	Plecotus auritus	Gap, C, P	MODERE	Assez fort	
		Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	C, P	MODERE	Assez fort	
		Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	C, P	MODERE	Assez fort	

Légende .

Gap: Gîtes arboricole potentiels / Gp: Gîtes arboricoles et/ou bâtis potentiels / C: Chasse / P: Passage



Figure 40 : Enjeux de conservation relatifs aux chauves-souris

## 1.1.6.4. Amphibiens et reptiles

## 1.1.6.4.1. Espèces recensées et potentielles

Les inventaires ont permis d'identifier **quatre espèces de reptiles** sur la ZER : la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et le Lézard vert (*Lacerta bilineata*), quasi menacé en Midi-Pyrénées. La bibliographie et les milieux présents laissent pressentir la présence de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*).

Aucun amphibien n'a été identifié sur la ZER, le manque de zone humide ne permettant pas la reproduction d'individu sur la zone. Plusieurs espèces sont toutefois potentielles en phase terrestre, en transit et dispersion : le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*).

## 1.1.6.4.2. Utilisation de la zone par les reptiles et amphibiens

La zone d'étude est peu propice à la présence d'amphibiens en reproduction, aucune dépression humide ne permettant la dépose des pontes. Les espèces notées dans la bibliographie sont toutefois potentielles en transit et dispersion.

Les reptiles sont susceptibles d'utiliser l'ensemble de la zone d'étude comme habitat secondaire ou de transit. Les prairies au nord du site (hors ZER) présentent plus d'intérêt (moindre dérangement, présence de haies, ressources alimentaires...).

# 1.1.6.4.3. Enjeux de conservation liés aux reptiles et amphibiens et obligations réglementaires

Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixent la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats pour l'article 2 et individus pour l'article 3). Sur la zone d'étude, toutes les espèces effectivement observées et potentielles sont concernées.

Sur la ZER, les lisières et haies et bosquets présentent l'enjeu le plus intéressant pour les reptiles, notamment la Couleuvre helvétique et le Lézard vert.

Tableau 18 : Enjeux de conservation et de protection relatifs aux reptiles et amphibiens sur la zone d'étude rapprochée

Prot	ection	Espè	ce	Chahut	Enjeu	Enjeu sur
Ind	Hab	Nom vernaculaire Nom scientifique		Statut	régional	site
			Espèces certaines	S		
		Lézard vert	Lacerta bilineata	CBC	FAIBLE	Moyen
		Lézard des murailles	Podarcis muralis	CBC	FAIBLE	Faible
		Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	CBC	FAIBLE	Faible
			Espèces potentiell	es		
		Couleuvre helvétique	Natrix helvetica	CBC	FAIBLE	Moyen
		Crapaud calamite	Epidalea calamita	Phase terrestre	FAIBLE	Faible
		Crapaud épineux	Bufo spinosus	Phase terrestre	FAIBLE	Faible
		Grenouille agile	Rana dalmatina	Phase terrestre	MODERE	Faible
		Triton palmé	Lissotriton helveticus	Phase terrestre	FAIBLE	Faible
		Rainette méridionale	Hyla meridionalis	Phase terrestre	FAIBLE	Faible

Légende :

CBC: Cycle Biologique Complet

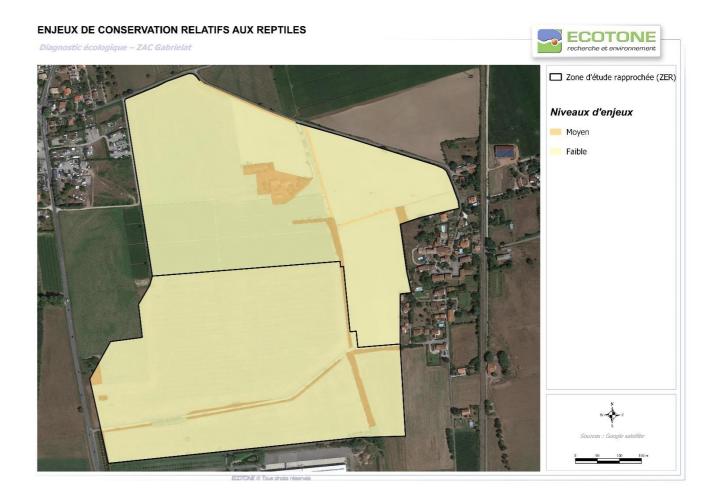


Figure 41 : Enjeux de conservation relatifs aux reptiles et amphibiens

### 1.1.6.5. Invertébrés

## 1.1.6.5.1. Espèces recensées et potentielles

Les inventaires spécifiques aux invertébrés n'ont permis d'identifier **qu'une seule espèce patrimoniale**, **le Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*). Aucun invertébré déterminant ZNIEFF n'a pu être identifié.

Aucune des espèces d'intérêt de la bibliographie ne semble probable sur la ZER. En effet, les cours d'eau et fossé ensoleillés manquent pour l'Agrion de Mercure et l'Ecaille chinée affectionne des milieux non observés sur la zone (milieux à plantes variées, notamment les lisières forestières, les mosaïques d'habitats des complexes riverains forêts alluviales-).

## 1.1.6.5.2. Utilisation de la zone par les invertébrés

La ZER est utilisée par un cortège commun de papillons diurnes et orthoptères notamment. Ces espèces se concentrent principalement sur les prairies de la partie nord, moins soumises à la pression agricole de la partie sud. Leur présence joue toutefois probablement sur l'intérêt de l'avifaune pour la zone.

Les vieux arbres (chênes) du chemin au nord-est de la ZER et autour de la ferme de Belpelou montrent des indices de présence de Grand Capricorne et sont particulièrement favorable aux coléoptères saproxyliques.

### 1.1.6.5.3. Enjeux de conservation liés aux invertébrés et obligations réglementaires

Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixent la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats pour l'article 2 et individus pour l'article 3). Sur la zone d'étude, une espèce est concernée : le Grand Capricorne.

Son enjeu de conservation est par ailleurs jugé assez fort du fait de l'enjeu que représente sa présence et ce qu'elle indique sur la qualité des arbres observés. En effet, considéré comme nuisible dans l'industrie sylvicole, le Grand Capricorne choisit des chênes âgés pour sa reproduction et sa présence semble résulter en une plus grande diversité spécifique de coléoptères xylophages et saprophages (Buse, Ranius et Assmann, 2008).

Sur la ZER, l'enjeu global est jugé faible sur les prairies et cultures du fait de la présence d'un cortège commun aussi bien chez les orthoptères que chez les lépidoptères. Quelques chênes éparpillés sur la zone d'étude présentent des enjeux assez forts (Grand Capricorne présent sur des arbres à fonctionnalité écologique moyenne).

Tableau 19 : Enjeux de conservation et de protection relatifs aux invertébrés sur la zone d'étude rapprochée

Prote	ection	Espèc	2	Statut	Enjeu	Enieu sur site	
Ind	Hab	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	régional	Liljeu sui site	
			Espèces certaines				
		Grand Capricorne (Le)	Cerambyx cerdo	CBC	FAIBLE	Assez fort	

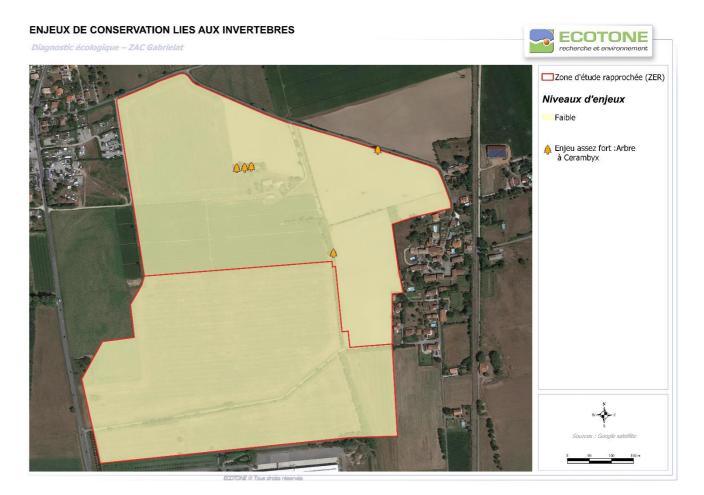


Figure 42 : Enjeux de conservation relatifs aux invertébrés

## 1.1.7. Synthèse des enjeux et obligations règlementaires

## 1.1.7.1. Enjeux liés aux habitats naturels

La grande majorité de la zone d'étude correspond à des parcelles cultivées, qui ne représentent pas d'enjeux.

Certains habitats d'enjeu moyen sont néanmoins aussi identifiés :

- Les **tonsures acides** et leur stade progressif ainsi que les **prairies** constituent des milieux pionniers éphémères bien que de très faible superficie sur la zone d'étude ;
- Les **pelouses à Orpins** (CB : 34.111) sont, en contexte naturel (falaises, dalles calcaires, etc.), apparentées aux habitats de la Directive Faune-Flore-Habitat « Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi » (code EUR 27 : 6110). Néanmoins, compte tenu du contexte (habitat de quelques m² au niveau d'un talus caillouteux) et de leur caractère rudéral, celles présentes sur le site ne relèvent pas de ces habitats d'intérêt communautaire ;
- La friche mésohygrophile est constituée d'un cortège d'annuelles diversifié mais non rattachable aux habitats d'intérêt communautaire.

## 1.1.7.2. Enjeux liés à la flore

Les enjeux de conservation liés à la flore sont dus à la présence d'un cortège diversifié d'espèces messicoles (groupe faisant l'objet d'un Plan National d'Action) au niveau des prairies, friches et des bords des cultures colonisées par des espèces toutefois communes.

Une espèce observée, la **Crassule mousse**, est **protégée** dans l'ex-région Midi-Pyrénées au titre de l'arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées. Communément rencontrée dans la région, un enjeu de conservation moyen lui est attribué.

## 1.1.7.3. Enjeux liés à la faune

Au total, 60 espèces d'oiseaux ont été observées sur la zone d'étude. Parmi celles-ci, 49 présentent un statut de protection nationale et 19 sont jugées comme ayant un enjeu sur la ZER supérieur ou égal à moyen. La zone d'étude constitue un habitat non négligeable pour nombre d'espèce effectuant leur reproduction sur ou à proximité. Néanmoins, les espèces concernées trouvent des milieux plus favorables à l'accomplissement de leur cycle biologique à l'extérieur de la zone d'étude (prairies au nord du site, notamment).

La **Pie-grièche écorcheur** est présente en nidification sur une haie au nord du site. Cette espèce représente l'enjeu le plus important du site d'étude.

L'Aigle botté en chasse sur la ZER ainsi que la Caille des blés, la Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant représentent un enjeu assez fort et sont présents en chasse et nidification sur les secteurs les moins dégradés.

Les mammifères terrestres présentent un enjeu assez fort de par la présence d'une bonne densité de **Lapin de Garenne**, conférant probablement son intérêt à la ZER pour la chasse des rapaces. Le Hérisson d'Europe est lui protégé à l'échelle nationale et reste potentiel sur la ZER, notamment au niveau des jardins de la ferme de Belpelou.

Aucun enjeu relatif aux amphibiens n'a identifié. Certaines espèces de reptiles, toutes protégées ont été observées sur la ZER. On notera le **Lézard vert** à enjeu moyen au vu de son état de conservation et la qualité du site pour cette espèce.

Sur les 16 espèces d'invertébrés identifiés seul le **Grand Capricorne** apparaît protégé à l'échelle nationale et présente un enjeu de conservation sur site jugé **assez fort** au vu des arbres âgés d'intérêts sur la ZER.

Parmi les 12 espèces de chauves-souris identifiées, trois présentent des enjeux de conservation **forts**: la **Barbastelle d'Europe**, **Ia Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius**. Ces espèces trouvent des gîtes favorables au niveau des haies arborées du site d'étude (surtout en sa partie nord) et de la ferme de Belpelou. Bien que certaines des espèces identifiées présentent un enjeu de conservation plus faible, toutes les espèces de chauvesouris ainsi que leurs habitats sont protégés.

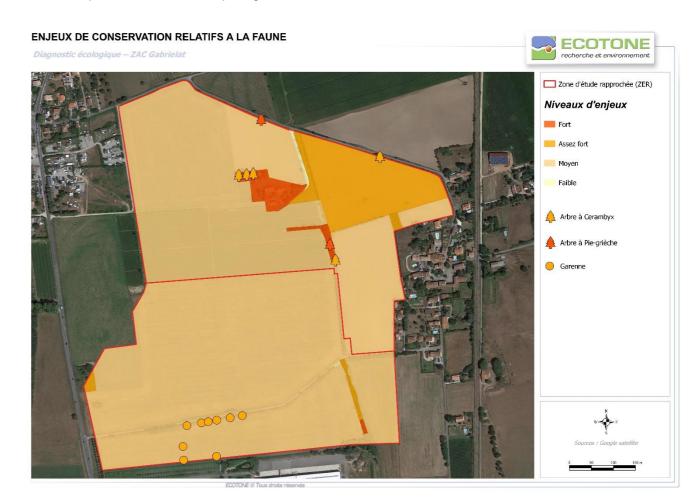


Figure 43 : Enjeux de conservation de la faune

## 1. BIBLIOGRAPHIE

#### Habitats naturels - flore

BARDAT et al. 2004. Prodrome des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum, Paris. 171p.

BENSETTITI F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers.* MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

BENSETTITI F., Bioret F., Roland J. & Lacoste J.-P. (coord.), 2004. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers.* MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.

BENSETTITI F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.

BENSETTITI F., Boullet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux.* MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

BENSETTITI F., Herard-Logereau K., Van Es J. & Balmain C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance* et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. 1997. *CORINE biotopes. Version originale, types d'habitats français*. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF), Nancy, 217 p.

BOURNERIAS M., Prat D., 1998. Les orchidées de France, Belgique et du Luxembourg. Biotope Collection Parthénope, 504p.

CARNINO N., 2009. État de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers. Muséum National d'Histoire Naturelle / Office National des Forêts, 49 p. + annexes.

COSTE H. 1998. Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, 1850 p.

COSTE H., 1937. Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et contrées limitrophes Tome 1, Second Tirage, Paris - Librairie des Sciences et des Arts.

COSTE H., 1937. Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et contrées limitrophes Tome 2, Second Tirage, Paris - Librairie des Sciences et des Arts.

COSTE H., 1937. Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et contrées limitrophes Tome 3, Second Tirage, Paris - Librairie des Sciences et des Arts.

COSTE H., 1937. Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et contrées limitrophes Index, Second Tirage, Paris -Librairie des Sciences et des Arts.

DANTON P., BAFFRAY M., 1995. Inventaire des plantes protégées en France. Edition Nathan, 296p.

DUHAMEL G., 2004. Flore et Cartographie des Carex de France. Edition boubée, 296p.

DUSAK F. et PRAT D. 2010. Atlas des Orchidées de France. Biotope Collection Parthénope, 400p.

JAUZEIN P., 1995. Flore des champs cultivés. Editions INRA, 898p.

MACIEJEWSKI L., 2012 – État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Rapport d'étude. Version 1 - Février 2012. Rapport SPN 2012-21, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 119 pages.

RAMEAUD J.C., Mansion D., Dumé G., Gaubervile C., 1989. Flore forestière française, tome 1 : Plaines et collines. Institut pour le Développement Forestier, 1785p.

RAMEAUD J.C., Mansion D., Dumé G., Gaubervile C., 1993 *Flore forestière française, tome 2 : Montagnes*. Institut pour le Développement Forestier, 2421p.

RAMEAUD J.C., Mansion D., Dumé G., Gaubervile C., 2008. Flore forestière française, tome 3 : Région Méditerranéenne. Institut pour le Développement Forestier, 2432p.

TISON J.M., Jauzein P., 2007. Flore Méditerranéenne continentale française. Document de travail non publié, 446p.

#### Insectes

BELLMANN H. & LUQUET G. 2009. Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. 164 espèces décrites et illustrées. Les guides du naturaliste. Delachaux et Niestlé. 383p.

CHINERY M. & CUISIN M. 1994. Les papillons d'Europe (Rhopalocères et Hétérocères diurnes). Edition Delachaux et Niestlé, Lausanne, 320p.

DEFAUT B., 2001. La détermination des orthoptères de France. Edition à compte d'auteur. 85 p.

DIJKSTRA K. D-B. LEWINGTON R. 2007. Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux & Niestlé. Collection Les guides du naturaliste. 320p.

DUPONT P., 2001.- Programme national de restauration pour la conservation de Lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Document de travail, OPIE, 200 p.

GRAND D. & BOUDOT J-P. 2006. Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze. Collection Parthénope. 480p.

GUILBOT, R. 1994. Insectes in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. Inventaire de la faune menacée en France. Muséum national d'Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 123-149. Liste Rouge des insectes de France métropolitaine.

HEIDEMANN H. & SEIDENBUSCH R., 2002. Larves et exuvies des libellules de France et d'Allemagne. Société Française d'Odonatologie, 415 p.

JAULIN S., DEFAUT B & PUISSANT S. 2011. Matériaux orthoptériques et entomocénotiques. Tome 16. Revue de l'ASCETE. 152 p.

LAFRANCHIS T. 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448p.

LAFRANCHIS T. 2007. Papillons d'Europe. Diatheo. 379p.

SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs). 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et liste rouge par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9 : 125-137.

Société Française d'odonatologie, 2008 (réactualisation 2009 & 2012). Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine, complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. 47 pages.

UICN. 2011. The IUCN Red List of Threatened Species. Liste rouge mondiale des espèces menacées.

UICN et MNHN, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France – Papillons de jour de France métropolitaine. 18 pages

WENDER A. & NUB JH., SFO 1997. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale, Société Française d'Odonatologie. 129p.

#### Reptiles-amphibiens

ACEMAV Coll., DUGUET R. & MELKI F. 2003. *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, France : 480 p.

CHEYLAN M. & GRILLET P. 2004. Le Lézard ocellé. Edition BELIN Eveil nature. Collection Approche. 95p.

GASC J-P., CABELA A., CRNOBRNJA-ISAILOVIC J., DOLMEN D., GROSSENBACHER K., HAFFNER P., LESCURE J., MARTENS H., MARTINEZ RICA J-P., MAURIN H., OLIVEIRA M-E., SOFIANIDOU T-S., VEITH M.& ZUIDREWIJK A. (Eds) 2004. *Atlas of amphibians and Reptiles in Europe.* Réédition. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 520p.

GENIEZ P. & CHEYLAN M., 2012. Les amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique. Biotope, Mèze ; Muséum d'Histoire naturelle, Paris (collections Inventaires et biodiversité), 448 p.

GRILLET P., CHEYLAN M., THIRION J.M., DORE F., BONNET X., DAUGE C., CHOLLET S. ET MARCHAND M.A. 2010. *Rabbit burrows or artificial refuges are a critical habitat component for the threatened lizard, Timon Lepidus (Sauria, Lacertidae)*. Biodiversity and Conservation, 19:2039-2051.

PLAN NATIONAL D'ACTION Lézard ocellé *Timon lepidus* 2012-2016. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

MIAUD C. & MURATET J. 2004. Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France. INRA éditions. 200p.

SOCIETE HERPETOLOGIQUE DE FRANCE. 1989. Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France. 191p.

UICN & MNHN. 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France. Reptiles et amphibiens de France métropolitaine. 5p.

VACHER J-P. & M. GENIEZ. 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Editions Biotope. 544p.

#### Mammifères (dont Chiroptères)

ARTHUR L. & LEMAIRE, M. 2005. Les maîtresses de la nuit. Editions Delachaux & Niestlé, 271 p.

ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2009. Les *Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Collection Parthénope. Mèze. 544 p.

BANG P. & DAHLSTROM P., 1999. *Guide des traces d'animaux- Les indices de présence de la faune sauvage*. Editions Delachaux et Niestlé : 264 p.

BARATAUD, M; France. 1996. Balades dans l'inaudible. Editions Sittelle, Mens: CD Rom et livret 50 Pages.

BARATAUD, M. 2002. Méthode d'identification acoustique des chiroptères d'Europe. Editions Sittelle, Mens : 15 Pages.

GROUPE CHIROPTERES LANGUEDOC-ROUSSILLON. 2009. Plan régional d'actions pour les chiroptères en Languedoc-Roussillon. Période 2009-2013. 50p.

HAQUART A. 2009. Fiches acoustiques de Chiroptères de France et du Var, Document de travail non édité, 15 p.

LE LOUARN H. & QUERE J-P. 2003. *Les rongeurs de France. Faunistique et biologie*. 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée. INRA Editions. Collection Mieux comprendre Environnement. 256p.

MITCHELL-JONES A. & al., 1999. The Atlas of the Europeans mammals, Poyser Natural History. 484p.

UICN & MNHN. 2009. La liste Rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine. 7p.

#### Oiseaux

ALEPE et al. 2008. Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. Document collectif pour DIREN-LR. 661p.

BEAMAN M. & MADGE S. 1998. Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental. Editions Nathan, Paris, France. 872 p.

BIRDLIFE INTERNATIONAL. 2004. Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International. 59 p.

COMITE MERIDIONALIS. 2004. Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, Juin 2003. Meridionalis 5 : 18-24.

COMITE MERIDIONALIS. 2004. Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, Octobre 2004. Meridionalis n°6. Revue de l'Union des associations naturalistes du Languedoc-Roussillon. 81p

DUBOIS P.J., P. LE MARECHAL, G. OLIOSO & P. YESOU. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France. Edition Delachaux et Niestlé, Suisse, 559 p.

FRAIGNEAU C. 2007. Reconnaître facilement les plumes. Collecter, identifier, interpréter, conserver. Delachaux & Niestlé. 190p.

GEROUDET P. 1979. Les rapaces diurnes d'Europe. 7ème édition (2000), révision par Cuisin M.- Ed. Delachaux et Niestlé.

GEROUDET P. 1998. Les Passereaux d'Europe. Tome I et II. Edition révisée par Cuisin M. - Delachaux et Niestlé.

MEEDDAT & Musée Nationale d'Histoire Naturelle (MNHN). Cahier d'Habitat « Oiseaux ». Fiche projet. 5p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

UICN France, MNHN, ONCFS & SEOF. 2011. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Chapitre Oiseaux nicheurs, hivernants et de passage de France métropolitaine. Dossier de presse. Paris. 28 p.

#### Général (faune)

BANG P. & DAHLSTRÖM P. 1999. Guide des traces d'animaux. Editions Delachaux & Niestlé, Lausanne, Suisse : 264 p.

CHAZEL L. & DA ROS M. 2006. L'encyclopédie des traces d'animaux d'Europe. Collection Delachaux & Niestlé. 384p.

DREAL-LR. Février 2013. Proposition d'une méthode de hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces protégées et patrimoniales. Version 1. 8p + tableaux annexes.

FIERS V., B. GAUVRIT, E. GAVAZZI, P. HAFFNER, H. MAURIN et al. 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine naturel /IEGB/MNHM, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.

M.N.H.N. 1994. *Inventaire de la Faune menacée de France*. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoire Naturelle, Nathan. 175 p.

## 2. ANNEXES

ANNEX	EA.	METHODES D'INVENTAIRE DANS LE CADRE DE L'ETUDE	38
A.1.	Inve	NTAIRE DES HABITATS	38
A.2.	CAR	TOGRAPHIE ET CARACTERISATION	38
A.3.	Inve	NTAIRES FLORISTIQUES	39
A.4.	Inve	NTAIRES FAUNISTIQUES	39
ANNEX	EB.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	41
B.1.	Pol	TIQUE ENVIRONNEMENTALE	
B.1	!. <b>1</b> .	Contexte international	41
B. 1	1.2.	Contexte national	41
B.2.	ESP	CES INVENTORIES ET REGLEMENTAIRES, TERRITOIRES DE PROJET : DESCRIPTION ET CADRE JURIDIQUE ASSOCIE	
B.2	2.1.	Les sites d'inventaire	41
B.2	2.2.	Les Espaces Naturels Sensibles	41
B.2	2.3.	Les sites réglementaires	42
В.З.	Espi	CES ET HABITATS: STATUTS DE CONSERVATION ET REGLEMENTAIRE	42
B.3	3.1.	Listes et Livres rouges	42
B.3	3.2.	Cadre juridique international	
B.3	3.3.	Législation nationale	43
ANNEX	E C.	ESPECES CITEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	44
C.1.	FLO	RE	44
C.2.	Fau	NE (HORS CHIROPTERES)	47
C.3.	Aut	RE FAUNE	53
ANNEX	E D.	RELEVES DE VEGETATION	54
ANNEX	E E.	DONNEES DE TERRAIN VERTEBRES	57
ANNEX	E F.	DONNEES DE TERRAIN INVERTEBRES	59

# Annexe A. Méthodes d'inventaire dans le cadre de l'étude

#### A.1. Inventaire des habitats

Les relevés phytosociologiques permettent d'identifier, caractériser et cartographie les groupements végétaux présents, en précisant leur stade évolutif, leur sensibilité, leur diversité spécifique, leur état de conservation, leur représentativité. Il est alors possible d'analyser le fonctionnement écologique du territoire et les tendances évolutives des habitats naturels.

Ces relevés sont effectués sur la zone d'étude rapprochée. Les habitats sont caractérisés lors de la période optimale de croissance de la végétation.

Le relevé cartographique de terrain est effectué à l'aide des orthophotographies du site et par calage au GPS des points relevés.

La typologie suivie pour chaque habitat fait référence à la nomenclature phytosociologique, à son code CORINE Biotopes (a minima de niveau 2) et le cas échéant, à son code EUR 27 (Natura 2000).

#### La phytosociologie, outil de détermination des habitats

L'étude des habitats et leur cartographie sont menées selon deux méthodes selon l'intérêt patrimonial des habitats concernés; les milieux les plus communs sont décrits par des listes floristiques ou relevés phytocénotiques; les autres habitats sont décrits selon la méthode phytosociologique sigmatiste ou synusiale intégrée.

Les plantes spontanées appartenant à des espèces végétales différentes ne se regroupent pas dans la nature sous le seul effet du hasard mais forment des combinaisons qui obéissent à d'autres lois (DELPECH, 2006). Elles s'organisent en fonction de différents paramètres biotiques (action humaines, animales ou autres espèces végétales) et abiotiques (climat, sol, topographie, exposition...). Ainsi, au sein d'une unité biogéographique où la même combinaison de facteurs s'opère, la même combinaison d'espèces végétales est présente. La phytosociologie étudie ces communautés végétales, en se basant sur des listes floristiques les plus exhaustives possibles. L'analyse comparative de ces groupements végétaux permet alors de définir des catégories abstraites, des syntaxons d'associations végétales permettant la définition des habitats selon les nomenclatures typologiques CORINE Biotopes et EUR 27.

#### Méthode sigmatiste

#### Les relevés

Une lecture de la végétation sur la zone d'étude permet de définir des zones de végétation topographiquement, physionomiquement et floristiquement homogènes. Une fois l'unité homogène bien identifiée visuellement (ou physiquement, si besoin, à l'aide de piquets), il s'agit d'identifier la surface optimale à relever, ou, au moins, la surface minimale (= aire minimale). Théoriquement, l'aire minimale se trouve en traçant la courbe aire/espèce (courbe d'accroissement du nombre d'espèces en fonction de la surface, que l'on augmente par doublements successifs de placettes imbriquées (CORIOLE, 2003). Cependant, au vu des objectifs de l'étude, il apparait suffisant d'utiliser les aires minimales de références pour chaque grand type de milieux :

⇒ Forêts: 100 à 600 m²;
 ⇒ Landes: 50 à 200 m²;
 ⇒ Ourlets: 20 à 100 m²;
 ⇒ Prairies: 5 à 100 m²;
 ⇒ Pelouses: 5 à 100 m²;

- ⇒ Végétations pionnières (dalles, rochers...): 0,1 à 10 m²;
- ⇒ Tourbières : 0,1 à quelques dizaines de m² (bas marais).

Dans tous les cas, les surfaces de relevés ne sont pas inférieures à l'aire minimale. Chaque relevé est renseigné par un certain nombre d'informations :

- ⇒ Nom des observateurs ;
- ⇒ Date;
- Lieu (aussi précis que possible : département, commune, lieu-dit, indications supplémentaires, pointage sur carte au 1/25 000 ou coordonnées GPS);
- ⇒ Surface du relevé ;
- ⇒ Recouvrement de la végétation par strate (en %) :
  - O Strate arborée (et taille moyenne);
  - o Strate arbustive ;
  - o Strate herbacée.

La liste d'espèces est ensuite renseignée strate par strate. Pour chaque espèce relevée de chaque strate, un coefficient d'abondance/dominance est attribué :

- ⇒ 5 : espèce recouvrant plus de 75% de la surface du relevé (abondance quelconque) ;
- ⇒ 4 : espèce recouvrant entre 50% et 75% de la surface du relevé (abondance quelconque) ;
- ⇒ 3 : espèce recouvrant entre 25% et 50% de la surface du relevé (abondance quelconque) ;
- ⇒ 2 : espèce recouvrant entre 5% et 25% du relevé (abondance quelconque) ;
- ⇒ 1 : espèce abondante à peu abondante et recouvrant moins de 5% du relevé ;
- ⇒ + : espèce rare et recouvrant moins de 5% du relevé ;
- ⇒ i : pour un individu isolé.

### A.2. Cartographie et caractérisation

L'analyse des associations végétales permet de définir des syntaxons phytosociologiques selon la nomenclature du prodrome des végétations de France, qui sont rapportés aux types d'habitats appropriés du code CORINE Biotopes de niveau 3 et, le cas échéant, à leur code EUR 27.

Chaque habitat défini fait l'objet de description précise au sein d'un tableau récapitulatif en termes de :

- ⇒ Richesse spécifique ;
- ⇒ Espèces végétales caractéristiques et remarquables ;
- ⇒ Etat de conservation ;
- Justification de l'état de conservation (typicité, état de dégradation,) ;
- Appartenance aux habitats humides réglementaires (cf. § zones humides).

La restitution cartographique des habitats utilise la nomenclature CORINE Biotopes. Cependant, dans le cas où les intitulés apparaissent longs et complexes, une légende simplifiée est attribuée pour une meilleure lisibilité. Un tableau de correspondance permet de faire le lien entre les différentes typologies d'habitats mentionnées (légende de la carte, code et intitulé CORINE Biotopes, syntaxon phytosociologique, ainsi que code et intitulé EUR 27).

#### A.3. Inventaires floristiques

Les espèces à enjeu de conservation (rares et/ou en régression, protégées ou non) sont recherchées et localisées dans les habitats favorables.

Selon les cas, les effectifs sont évalués précisément ou bien estimés par un niveau d'abondance des individus.

De manière générale, pour les espèces à enjeux et/ou protégées, un relevé synthétique de terrain indique la localisation précise des stations (avec leurs surfaces) ou des pieds (pointage GPS), le type de milieu, l'effectif, l'état de conservation et les menaces éventuelles (fermeture du milieu, pâturage/fauche, mise en culture, aménagements, assèchement et drainage, pollution, fréquentation, etc.).

De façon à couvrir entièrement la période végétative, des passages spécifiques sont réalisés entre avril et en juillet pour la flore, en concomitance avec la caractérisation des habitats naturels.

En ce qui concerne le suivi quantitatif, l'effectif ou le dénombrement sont réalisés par comptage précis lorsque cela est possible. Le cas échéant, la population est évaluée selon une échelle logarithmique. Dans les cas où le dénombrement est difficile, une estimation de la densité peut être réalisée en comptant le nombre de pieds approximatif par unité de surface. Cette densité permet de définir des niveaux d'abondance.

Le suivi qualitatif des stations est effectué, si nécessaire, en évaluant sur le terrain l'état de conservation des stations, la qualité de leurs milieux (caractérisation phytosociologique de l'habitat et état de conservation) et les menaces qui affectent la station de manière avérée ou potentielle. Ces menaces sont diverses en fonction de l'écologie des espèces.

#### A.4. Inventaires faunistiques

#### **Insectes**

- Réalisation de transects dans les habitats favorables et l'observation directe :
  - Odonates : à la fin de printemps et l'été, localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés (exuvies) ;
  - Rhopalocères: à la fin de printemps et l'été, localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés ou des plantes hôtes ou des chenilles dans les milieux ouverts; les identifications ont été faites de visu;
  - Coléoptères saproxyliques: localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés (parfois dans les fèces d'un mammifère); recherche des indices laissés par les larves dans les vieux arbres;
  - Orthoptères : en milieu et fin d'été, localisation et identification des adultes contactés soit *de visu*, soit au chant.
- Localisation des espèces en précisant leur niveau de rareté et de vulnérabilité, éventuellement pointage au GPS des données quand cela semblera pertinent;
- Localisation et caractérisation des habitats d'espèces, des aires de reproduction, de repos, de nourrissage, etc.
- Qualification de l'intérêt de chaque secteur par différents paramètres : espèces concernées, surfaces concernées, connectivité avec d'autres habitats favorables, tranquillité, etc.
- Cartographie des éléments précédents.

Des transects sont réalisés dans les différents habitats favorables de la zone d'étude.

#### **Reptiles**

- Recherche et réalisation de transects dans les secteurs favorables : pendant les périodes de moindre chaleur, localisation et identification des espèces contactées ou des indices de présence observés (mues);
- Identification des habitats d'espèces ;
- Qualification de l'intérêt de chaque secteur par différents paramètres : espèces concernées, surfaces concernées, connectivité avec d'autres habitats favorables, zones de tranquillité, *etc*.

Des transects sont réalisés dans les différents habitats favorables de la zone d'étude, essentiellement en bordure des haies et lisières.

#### **Amphibiens**

- Recherche des secteurs favorables : identification et localisation des espèces (pontes, larves, juvéniles et adultes);
- Ecoutes et recherches nocturnes ;
- Si possible, dénombrement des individus observés de chaque espèce ;
- Identification des structures paysagères pertinentes en fonction des caractéristiques des espèces observées : habitats terrestres, axes de déplacement, éventuellement connectivité entre mares ;
- Qualification des potentialités du site : habitats favorables, tranquillité, espèces potentielles, etc.

L'ensemble des milieux humides est parcouru et inventorié.

#### Mammifères (hors chiroptères)

- Identification et localisation des espèces (ainsi que leur abondance) en précisant leur niveau de rareté et de vulnérabilité;
- Réalisation de transects dans les secteurs favorables (en particulier le long des cours d'eau, les secteurs boisés et milieux humides) et identification des espèces contactées ou des indices de présence observés (traces, fèces, poils, restes de repas, etc.);
- Localisation et caractérisation des habitats d'espèces, des (aires de reproduction, de repos, de nourrissage et d'alimentation en eau, de refuge, etc. ;

La période la plus favorable aux inventaires de mammifères est la période hivernale et le printemps (végétation non développée en hiver, sol humide au printemps et fèces plus « typiques »).

#### **Avifaune**

- Réalisation de transects dans les milieux favorables, écoute active, observation directe des oiseaux, à l'aide de jumelles ou de longues-vues;
- Recherche d'indices de présence (ex. : pelotes, plumes) ;
- Localisation des habitats d'espèces.

Les données recueillies permettront d'identifier la présence, dans les habitats qui leur sont favorables, des espèces en précisant s'il s'agit de la reproduction, l'alimentation ou le refuge, ou la migration.

#### La nidification

Concernant les espèces nicheuses, différents critères permettent de différencier deux niveaux de probabilité de reproduction sur site : nicheur certain et nicheur possible. Ces niveaux de probabilité sont définis selon des critères scientifiques (Tableau suivant).

Tableau 20 : Critères définissant les statuts sur site de l'avifaune

Nidification possible (n)
01 – Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nidification certaine (N)
03 – Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
04 – Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux
05 – Parades nuptiales
06 – Fréquentation d'un site de nid potentiel
07 – Signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
08 – Présence de plaques incubatrices
09 – Construction d'un nid, creusement d'une cavité
10 – Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11 – Nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
12 – Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – Adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couver)
14 – Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – Nid avec œuf(s)
16 – Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Trois groupes d'oiseaux sont identifiés : les passereaux, les rapaces et les espèces nocturnes. Pour chacun, il est opportun de mettre en œuvre une méthodologie distincte.

#### Les passereaux

La combinaison de transects et d'écoutes est réalisée. Cette méthode consiste en la réalisation de transects dans tous les types d'habitats de la zone d'étude, afin d'identifier à l'écoute et/ou à l'observation les espèces présentes. Cette combinaison permet de compléter les écoutes, qui ne permettent pas à elles seules de recenser les espèces qui ont un chant très discret. Les transects et écoutes sont réalisés dans les différents habitats de la zone d'étude, ainsi que le long de toutes les lisières, haies, chemins, zones humides. Cette méthode est réalisée à diverses périodes.

#### La migration

Le suivi de la migration prénuptiale s'étale entre mars et mai. La zone est entièrement parcourue à pieds ; tous les contacts visuels et auditifs sont notés. Des points d'observation fixe sont réalisés. Ce suivi vise à déterminer la présence ou non de flux au-dessus de la zone d'étude au printemps. Cette disposition du suivi permet de contacter un large spectre d'espèces jusqu'aux plus tardives. Le suivi de la migration postnuptiale s'étale entre début août et septembre, soit deux passages. Il est privilégié le temps calme de préférence peu nuageux avec vent léger.

#### **Chiroptères**

La méthode utilisée par l'observateur pour effectuer ces relevés a suivi les étapes suivantes :

- Rôle de la zone d'étude :
  - Repérage cartographique et de terrain des corridors et des potentialités en gîtes arboricoles ;
  - Suivi passif avec deux enregistreurs ultrasoniques automatiques (appareils de type SM2BAT+ pendant deux nuits complètes en période estivale et automnale) afin d'identifier les espèces qui fréquentent le site sur ces deux périodes, évaluer l'activité des chiroptères, préciser la présence ou la proximité de gîtes et définir les principales zones de chasse, d'abreuvement et voies de déplacement;
  - Prospection de bâtisses et d'arbres afin d'évaluer leurs potentialités en tant que gîtes pour les chauves-souris (et sortie de gîte au crépuscule).

Pour les données acoustiques chiroptérologiques, il a été calculé un indice d'activité (nombre de contacts/heure d'enregistrement) par espèce et/ou groupe d'espèces. Vu que les indices d'activité ne peuvent être comparés qu'entre espèces émettant des signaux d'intensités voisines (Barataud, 2015), une pondération [selon des coefficients de détectabilité déterminé par Barataud (2012)] a été réalisée sur ces indices d'activité. Ces coefficients de détectabilité (en milieu ouvert, dans le cadre de cette mission) sont présentés dans le tableau suivant (Tableau 21).

Tableau 21 : Liste des espèces de chauves-souris, avec leur distance de détection et le coefficient de détectabilité

	milieux ouvert et semi o	uvert			sous-bois		
Intensité d'émission	Espèœs	distance détection (m)	coefficient détectabilité	Intensité d'émission	Espèœs	distance détection (m)	coefficient détectabilité
	Rhinolophus hipposideros	5	5,00		Rhinolophus hipposideros	5	5,00
	Rhinolophus ferr/eur/meh.	10	2,50		Plecotus spp (durée < 4 ms)	5	5,00
	Myotis emarginatus	10	2,50		Myotis emarginatus	8	3,13
	Myotis alcathoe	10	2,50		Myotis nattereri	8	3,13
	Myotis mystacinus	10	2,50		Rhinolophus ferr/eur/meh.	10	2,50
faible	Myotis brandtii	10	2,50		Myotis alcathoe	8 3,13 8 3,13 10 2,50 10 2,50 10 2,50 10 2,50 10 2,50 10 2,50 10 2,50 15 1,67 15 1,67 15 1,67 25 1,00 25 1,00	
	Myotis daubentonii         15         1,67           Myotis nattereri         15         1,67           Myotis bechsteinii         15         1,67           Barbastella barbastellus         15         1,67	1,67	très faible à faible	Myotis mystacinus	10	2,50	
	Myotis nattereri	15	1,67		Myotis brandtii	10	2,50
	Myotis bechsteinii	15	1,67		Myotis daubentonii	10	2,50
	Barbastella barbastellus	15	1,67		Myotis bechsteinii	10	2,50
	Myotis blythii	20	1,25		Barbastella barbastellus	15	1,67
	Myotis myotis	20	1,25		Myotis blythii	15	1,67
	Plecotus spp (durée 4 à 6 ms)	20	1,25		Myotis myotis	15	1,67
moyenne	Pipistrellus pygmaeus	25	1,00	moyenne	Pipistrellus pygmaeus	25	1,00
IIIDyeilile	Pipistrellus pipistrellus	25	1,00		Miniopterus schreibersii	25	1,00
	Pipistrellus kuhlii	25	1,00		Pipistrellus pipistrellus	25	1,00
	Pipistrellus nathusii	25	1,00		Pipistrellus kuhlii	25	1,00
	Miniopterus schreibersii	30	0,83		Pipistrellus nathusii	25	1,00
	Hypsugo savii	40	0,63		Plecotus spp (durée 4 à 6 ms)	20	1,25
forte	Eptesicus serotinus	40	0,63	forte	Hypsugo savii	30	0,83
	Plecotus spp (durée > 6 ms)	40	0,63		Eptesicus serotinus	30	0,83
	Eptesicus nilssonii	50	0,50		Eptesicus nilssonii	50	0,50
	Eptesicus isabellinus	50	0,50		Eptesicus isabellinus	50	0,50
	Vespertilio murinus	50	0,50		Vespertilio murinus	50	0,50
très forte	Nyctalus leisleri	80	0,31	très forte	Nyctalus leisleri	80	0,31
	Nyctalus noctula	100	0,25		Nyctalus noctula	100	0,25
	Tadarida teniotis	150	0,17		Tadarida teniotis	150	5,00 5,00 3,13 3,13 2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 1,67 1,67 1,67 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,0
	Nyctalus lasiopterus	150	0,17		Nyctalus lasiopterus	150	0,17

## Annexe B. Contexte réglementaire

#### **B.1.** Politique environnementale

#### **B.1.1.** Contexte international

La Convention sur la Diversité Biologique, adoptée le 5 juin 1992 à l'issue du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, signée par la France le 13 juin 1992 et entrée en vigueur le 29 décembre 1993, avait pour objectifs de susciter le développement de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Elle visait à anticiper et prévenir les causes de la réduction ou de la perte sensible de la diversité biologique à la source et s'y attaquer, en raison de sa valeur intrinsèque et de la valeur de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique.

En 2002, à Johannesburg lors du Sommet Mondial, la communauté internationale s'est engagée à ralentir la perte de la biodiversité à l'horizon 2010. Malgré les impulsions données à cette action, ces objectifs n'ont globalement pas été atteints. Le Secrétariat de la Convention a fait part de propositions de nouveaux objectifs mondiaux après 2010, qui prévoient une vision à long terme (vers 2050), ainsi que vingt cibles mesurables à atteindre en 2020.

Ce point fut inscrit à l'ordre du jour de la dixième Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique qui s'est déroulée en octobre 2010 à Nagoya. Celle-ci a permis d'arriver à un accord qui doit contribuer à stopper la perte de biodiversité mondiale grâce à l'adoption d'un plan stratégique 2011-2020, ainsi qu'à mobiliser des ressources financières permettant la mise en place de cette stratégie.

#### **B.1.2.** Contexte national

Lors de la Conférence de Nagoya, la France a pris des engagements forts avec notamment la mise en place d'un plan stratégique national qui s'engage clairement pour la fin de l'érosion de la biodiversité d'ici 2020.

En 2004, le gouvernement français a élaboré la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, adoptée en février de la même année pour répondre aux objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique. Elle s'inscrit dans l'engagement international et communautaire de la France d'enrayer, initialement à l'horizon 2010 puis à celui de 2020, l'érosion de la biodiversité. A cette fin, elle a pour objectifs cadres le maintien d'espaces naturels diversifiés, leur connectivité fonctionnelle et leur bon fonctionnement, ainsi que la conservation des paysages, des espèces sauvages et des ressources génétiques.

Les « *Grenelle de l'Environnement* » (2007 et 2008) sont venus la renforcer et la compléter avec un nombre important de mesures nouvelles.

La Trame verte et bleue, élément clé issu des « *Grenelle de l'Environnement* », est un outil d'aménagement du territoire qui vise à contribuer à la préservation de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles. En d'autres termes, elle vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, et ainsi d'assurer leur survie afin de permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent aux populations animales et végétales de circuler et d'accéder aux zones indispensables à la réalisation de leurs cycles biologiques. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, dite « *loi Grenelle 1* », instaure dans le droit français la création de la TVB, impliquant l'État, les collectivités territoriales

et les parties concernées sur une base contractuelle. La « loi Grenelle 2 » propose et précise ce projet par un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant ; elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique co-élaborés par les Régions et l'État.

#### Les Plans Nationaux d'Actions (PNA)

Les Plans Nationaux d'Actions sont des outils de protection des espèces menacées d'extinction que la France met en œuvre depuis une quinzaine d'année. Ils ont été renforcés suite aux Grenelle de l'Environnement. Ils visent à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés, ainsi que le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

# B.2. Espaces inventoriés et règlementaires, territoires de projet : description et cadre juridique associé

#### B.2.1. Les sites d'inventaire

#### Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF:

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu. Aujourd'hui, selon les régions, cette modernisation est terminée et donne lieu aux ZNIEFF dites de seconde génération.

Pour chaque région, il existe des listes d'habitats et d'espèces jugés déterminants dans la désignation des ZNIEFF de deuxième génération. Ces listes sont également utilisées afin de définir le statut/enjeu régional des espèces ou cortège d'espèces.

#### Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs, atteignant les seuils numériques fixés par au moins un des trois types de critères :

- A: importance mondiale;
- B: importance européenne;
- C: importance au niveau de l'Union Européenne.

### **Obligations pour le Maître d'Ouvrage**

Ces inventaires sont devenus aujourd'hui l'un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Ils doivent être consultés dans le cadre de projets d'aménagement du territoire tant ils sont révélateurs d'une certaine biodiversité mais ils ne constituent pas un obstacle légal pour leur réalisation.

#### **B.2.2.** Les Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles ont été institués par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976 en tant qu'espaces dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.

Les ENS sont des outils de protection des espaces naturels passant par des dispositifs de protection foncière (acquisition foncière ou signature de conventions) mis en œuvre par les Départements. Ils visent à constituer un réseau de milieux naturels protégés et à définir les modalités de leur ouverture au public.

Il s'agit d'espaces possédant une grande richesse biologique mais dont le statut ne constitue pas un obstacle légal pour la réalisation du projet.

#### **B.2.3.** Les sites réglementaires

## Les sites Natura 2000, les Zones Spéciales de Conservation ZSC et les Zones de Protection Spéciale ZPS

La mise en place en application de la Directive « *Oiseaux* » datant de 1979 et de la Directive « *Faune-Flore-Habitats* » datant de 1992, puis 2009, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent, les sites Natura 2000, dont l'ensemble constitue le réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de zones naturelles :

- Les Zones Spéciales de Conservation issues de la Directive européenne « Faune-Flore-Habitats »
   92/43/CEE de 1992;
- Les Zones de Protection Spéciale issues de la Directive européenne « *Oiseaux* » 2009/147/CE/ du 30 novembre 2009.

Depuis avril 2010, le volet milieu naturel de l'étude d'impact, qu'il soit distant ou non d'un site Natura 2000, doit comprendre une étude évaluant ses incidences sur ce site. Deux listes fixent les activités soumises à évaluation des incidences. La liste nationale cite les documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4, modifié par le Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 - art. 2. Chaque préfet a la responsabilité de définir par arrêté une liste locale départementale complémentaire de la nationale ; elle revêt une importance primordiale pour établir un dispositif national complet au regard des enjeux des sites. Les listes locales sont disponibles à ce lien : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-listes-locales-.html

Les travaux, ouvrages ou aménagements dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 peuvent néanmoins être autorisés ou approuvés s'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes, s'ils sont justifiés par des raisons impératives d'intérêt public, et si des mesures compensatoires, à la charge du bénéficiaire des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement, sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000.Lorsque le site abrite un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaire, l'autorisation pour les travaux, ouvrages ou aménagements ne pourra être donnée que pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique, aux avantages importants procurés à l'environnement, ou à d'autres raisons impératives d'intérêt public, après avis de la Commission européenne.

Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 du Code de l'Environnement. L'expertise doit être conduite par rapport aux espèces et habitats figurant dans les documents d'objectifs (DOCOB) validés. Lorsque les DOCOB n'ont pas été lancés, il convient de se référer aux fiches d'identité des sites présentées dans les Formulaires Standards de Données (FSD). Lorsqu'ils ne sont pas encore validés, il convient de se référer aux espèces et habitats pour lesquels le site a été désigné et de se rapprocher de l'opérateur de l'élaboration du DOCOB pour identifier les espèces ou habitats nouveaux qui ont pu être identifiés lors de l'état des lieux de l'élaboration du DOCOB.

Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000. La présentation et l'exposé consistent alors en :

- Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme ou le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ;

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier doit également comprendre une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes ou projets dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites. Le dossier d'évaluation expose donc, en plus des éléments cités plus hauts :

- La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification, ou la réalisation du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L.414-4;
- La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces;
- L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le Maître d'Ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire.

# B.3. Espèces et habitats : statuts de conservation et réglementaire

#### **B.3.1.** Listes et Livres rouges

#### **Listes Rouges**

Des Listes Rouges ont été établies au niveau régional, national, européen et international pour mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation de certaines espèces, ainsi que pour inciter la communauté internationale à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces. Ces Listes Rouges constituent l'inventaire mondial (respectivement régional, national et européen) le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elles s'appuient sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. Fondées sur une solide base scientifique, elles sont reconnues comme l'outil de référence le plus fiable sur l'état de la diversité biologique spécifique.

Une espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des neuf catégories suivantes : éteinte (EX), éteinte à l'état sauvage (EW), en danger critique d'extinction (CR), en danger (EN), vulnérable (VU), quasi-menacée (NT), préoccupation mineure (LC), données insuffisantes (DD), non évaluée (NE).

#### **Livres Rouges**

Les Livres Rouges sont inspirés de la même démarche que les Listes Rouges. Ils ne s'en distinguent que par le fait que seules les espèces considérées comme les plus vulnérables sont prises en compte.

#### **B.3.2.** Cadre juridique international

#### Législation internationale

La Convention de Bonn du 23 juin 1979 (Journal Officiel de la République Française du 30/10/90) relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage fixe la liste des espèces migratrices en danger, celles (Annexe I) faisant l'objet d'une protection intégrale et pour lesquelles des actions de conservation et de restauration de leurs habitats doivent être mises en place, celles dont l'état de conservation est défavorable (Annexe II) et qui nécessitent des accords internationaux pour leur conservation et leur gestion.

La Convention de Berne du 1<sup>er</sup> juin 1982 (Journal Officiel de la République Française du 28/08/90 et du 20/08/96) fixe la liste de 573 espèces végétales strictement protégées en annexe I, la liste de 582 espèces animales strictement protégées en annexe II, la liste des espèces animales protégées mais dont la chasse peut être autorisée en annexe III, les moyens et méthodes de chasse interdits pour les mammifères et les oiseaux en annexe IV.

#### Législation communautaire

La Directive « *Oiseaux* » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 fixe la liste des oiseaux faisant l'objet de mesures spéciales de conservation et nécessitant la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS) en annexe I. Les espèces chassables sont listées en annexe II et les commercialisables en annexe III. La Directive « *Faune*, *Flore*, *Habitats* » 92/43/CEE du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats d'intérêt communautaire (annexe I) et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (annexe II) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Parmi les espèces mentionnées en annexe II, certaines sont classées prioritaires : la Communauté Européenne porte une responsabilité particulière pour leur conservation, compte-tenu de l'importance de leur aire de répartition naturelle. La liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte sur le territoire de chacun des états doit être déclinée en droit national par chaque état (annexe IV). La liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion est présentée en annexe V.

#### **B.3.3.** Législation nationale

#### Protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages

La réglementation française de préservation de la biodiversité repose pour la partie législative sur le titre 1<sup>er</sup> (protection de la faune et de la flore) du livre IV du Code de l'Environnement (art. L.411-1 et suivants) et pour la partie règlementaire sur le titre 1<sup>er</sup> relatif à la protection de la faune et de la flore sauvage du livre II nouveau du même code (art. R.411-1 et suivants). Adopté en 2000 (JORF 21 septembre 2000), le Code de l'Environnement reprend les dispositions de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature codifiées en 1989 dans le Livre II nouveau du Code de l'Environnement relatif à la protection de la nature. Cette réglementation intègre la réglementation communautaire (directives de l'Union Européenne) et internationale (conventions, en particulier convention de Berne).

L'article L411-1 du Code de l'Environnement présente un dispositif de protection stricte des espèces menacées dont les listes sont fixées par arrêtés interministériels, qui peuvent être complétés par des

arrêtés préfectoraux. Ce dispositif consiste en une série d'interdictions d'activités ou d'opérations qui peuvent porter atteinte à ces espèces. En application de cette réglementation, des arrêtés ministériels définissent les listes ou groupes d'espèces protégés, la nature des interdictions applicables mentionnées au L 411-1 et L 411-3, les parties du territoire et les périodes concernées.

Les principaux arrêtés de portée nationale fixant les listes des espèces animales protégées sont :

- Arrêté du 18 janvier 2000 modifiant l'arrêté du 21 juillet 1983 modifié, relatif à la protection des écrevisses autochtones :
- Arrêtés du 15 septembre 2012 et du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire ;
- Arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national ;
- Arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 7 octobre 1992 fixant la liste des mollusques protégés en France ;
- Arrêté du 19 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ;
- Arrêté du 23 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces vertébrées menacées d'extinction en France en raison de la faiblesse observée ou prévisible de leurs effectifs et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département :
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national.

#### Législation régionale et départementale

Des arrêtés préfectoraux peuvent être pris localement pour protéger les espèces en fonction de leur rareté à l'échelon régional ou départemental. La procédure de création est définie par les articles L 211-1, L 211-2, R 211-1 et suivants du Code de l'Environnement introduits par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977. Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction, le repos, des espèces qui les utilisent. Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite.

# Obligations pour le Maître d'Ouvrage : constitution d'un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées

Les différents arrêtés nationaux, régionaux et départementaux cités ci-dessus définissent les espèces dont les individus sont protégés, et celles pour lesquelles les individus et les habitats (reproduction et refuge) sont protégés. Il est donc interdit de détruire, d'altérer ou de dégrader le milieu particulier à ces espèces protégées. Toutefois, des dérogations aux interdictions fixées peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L. 411-2 (4°), R. 411-6 à R. 411-14 du Code de l'Environnement, selon la procédure définie par arrêté du Ministre chargé de la protection de la nature.

L'arrêté du 19 février 2007 fixe les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du Code de l'Environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées. Cela se traduit par la présentation par le Maître d'Ouvrage d'un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées, dit « dossier CNPN ».

## Annexe C. Espèces citées dans la bibliographie

## C.1. Flore

Flore										
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	LRM	DH	LRE	Prot Nat	LRN	Prot MP	LRR MP	ZNIEFF MP : Plaine
Adiantum capillus-veneris	Capillaire de Montpellier								LC	
Agrimonia eupatoria	Aigremoine								LC	
Ajuga chamaepitys subsp. chamaepitys	Petite Ivette								LC	
Alisma plantago-aquatica	Grand plantain d'eau								LC	
Alopecurus myosuroides	Vulpin des champs								LC	
Anthemis cotula	Camomille puante								LC	
Antirrhinum majus	Muflier à grandes fleurs								LC	D
Arabis auriculata	Arabette dressée								LC	
Arnoseris minima	Arnoséris naine								NT	D
Arrhenatherum elatius	Fromental élevé								LC	
Asarina procumbens	Muflier asaret								LC	D
Avena barbata	Avoine barbue								LC	
Bituminaria bituminosa	Trèfle bitumeux								LC	
Briza minor	Petite amourette								LC	D
Bromus catharticus	Brome faux Uniola								NA	
Bunias erucago	Bunias fausse-roquette								LC	D
Bupleurum praealtum	Buplèvre élevé								LC	D
Calendula arvensis	Souci des champs								LC	D
Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur								LC	
Carex flacca	Laîche glauque								LC	
Carpinus betulus	Charme								LC	
Catananche caerulea	Cupidone								LC	D
Centaurium erythraea	Petite centaurée commune								NE	
Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré								LC	
Cervaria rivini	Peucédan Herbe aux cerfs								LC	
Chenopodium album	Chénopode blanc								LC	
Cichorium intybus	Chicorée amère								LC	
Cirsium arvense	Cirse des champs								LC	
Cirsium monspessulanum subsp. ferox	Cirse de Montpellier féroce									
Cistus salviifolius	Ciste à feuilles de sauge								LC	
Clinopodium nepeta subsp. sylvaticum	Sarriette à feuilles de Menthe								_	
Convallaria majalis	Muguet								LC	D
Convolvulus arvensis	Liseron des champs								LC	
Cyanus segetum	Barbeau								LC	D
Dactylorhiza elata subsp. sesquipedalis	Orchis des Charentes								LC	D
Dactylorhiza incarnata f. incarnata									_	
Daucus carota	Carotte sauvage								LC	
Dianthus deltoides subsp. deltoides	Oeillet couché								LC	
Eleocharis palustris	Scirpe des marais								LC	
Equisetum arvense	Prêle des champs								LC	
Equisetum telmateia	Grande prêle								LC	
Erica scoparia	Bruyère à balais								LC	
Erigeron canadensis	Conyze du Canada								_==	
Erodium malacoides	Érodium Fausse-Mauve								LC	
Ervum tetraspermum	Lentillon									
Euphorbia cyparissias	Euphorbe petit-cyprès								LC	
Euphorbia helioscopia	Euphorbe réveil matin			1	1				LC	
<u> Бирногош непозсорш</u>	Euphoroc reven mann			1			I		LC	<u> </u>

Euphorbia illirica	Euphorbe poilue				
Fagus sylvatica	Hêtre			LC	
Fallopia convolvulus	Renouée liseron			LC	
Filago germanica	Immortelle d'Allemagne				
Fourraea alpina	Arabette pauciflore			DD	
Fumaria officinalis	Fumeterre officinale			LC	
Galactites tomentosus	Chardon laiteux				
Galium glaucum	Gaillet glauque			LC	D
Galium parisiense	Gaillet de Paris			LC	
Geranium dissectum	Géranium découpé			LC	
Helianthemum nummularium	Hélianthème jaune			LC	
Helminthotheca echioides	Picride fausse Vipérine			LC	
Hypericum humifusum	Millepertuis couché			LC	
Hypericum linariifolium	Millepertuis à feuilles de lin			LC	
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée			LC	
Iris foetidissima	Iris fétide			LC	
Juncus articulatus	Jonc à fruits luisants			LC	
Juncus bufonius	Jone des crapauds			LC	
Juncus inflexus	Jonc glauque			LC	
Lathyrus nissolia	Gesse sans vrille			LC	D
Legousia speculum-veneris	Miroir de Vénus			LC	
Linaria arvensis	Linaire des champs			NT	D
Linum trigynum	Lin de France			LC	
Logfia gallica	Cotonnière de France				
Lolium multiflorum	Ivraie multiflore			LC	
Lolium rigidum	Ivraie à épis serrés			LC	
Lotus corniculatus	Lotier corniculé			LC	
Lycopsis arvensis	Lycopside des champs			LC	
Lycopus europaeus	Lycope d'Europe			LC	
Lysimachia arvensis	Mouron rouge			LC	
Lysimachia foemina	Mouron bleu				
Matricaria chamomilla	Matricaire Camomille				
Medicago minima	Luzerne naine			LC	
Melica uniflora	Mélique uniflore			LC	
Melilotus albus	Mélilot blanc			LC	
Mercurialis annua	Mercuriale annuelle			LC	
Misopates orontium	Muflier des champs			LC	
Molinia caerulea	Molinie bleue	+		LC	
Muscari comosum	Muscari à toupet	+		LC	
Muscari neglectum	Muscari à grappes			LC	
Myosotis discolor	Myosotis bicolore			LC	D
•	Pavot argémone			LC	D
Papaver argemone Papaver rhoeas	Coquelicot	+		LC	υ
Papaver rnoeas Parentucellia viscosa	-	+		LC	D
Parentucettia viscosa Persicaria maculosa	Bartsie visqueuse Renouée Persicaire				υ
				LC LC	
Petrorhagia prolifera	Oeillet prolifère				
Poa annua	Paturin annuel			LC	
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	+		LC	ъ
Potentilla recta	Potentille dressée			LC	D
Prospero autumnale	Scille d'automne Pulmonaire affine			LC LC	D
Pulmonaria affinis					

Ranunculus aquatilis	Renoncule aquatique				LC	D
Ranunculus arvensis	Renoncule des champs				LC	
Ranunculus sardous	Renoncule sarde				LC	
Rapistrum rugosum	Rapistre rugueux				LC	
Rhamnus alaternus	Nerprun Alaterne				LC	
Rhamnus cathartica	Nerprun purgatif				LC	
Rorippa palustris	Rorippe faux-cresson				LC	
Rumex crispus	Patience crépue				LC	
Salix alba	Saule blanc				LC	
Salix eleagnos	Saule drapé				LC	
Samolus valerandi	Samole de Valerand				LC	D
Saxifraga rotundifolia	Saxifrage à feuilles rondes				LC	
Schoenoplectus pungens	Scirpe piquant					
Senecio vulgaris	Séneçon commun				LC	
Sherardia arvensis	Rubéole des champs				LC	
Silene gallica	Silène de France				LC	D
Sinapis arvensis	Moutarde des champs				LC	
Solanum dulcamara	Douce amère				LC	
Sonchus asper	Laiteron rude				LC	
Spergula arvensis	Spergule des champs				LC	
Stachys palustris	Épiaire des marais				LC	
Stachys sylvatica	Épiaire des bois				LC	
Stipa eriocaulis	Stipe à tige laineuse				LC	
Taxus baccata	If à baies				LC	
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles				LC	
Tragopogon porrifolius	Salsifis à feuilles de poireau				NT	D
Trifolium arvense	Trèfle des champs				LC	
Trifolium campestre	Trèfle champêtre				LC	
Trifolium dubium	Trèfle douteux				LC	
Trifolium glomeratum	Trèfle aggloméré				LC	
Trifolium hybridum var. elegans	Trèfle élégant				LC LC	
Trifolium incarnatum	Trèfle incarnat				LC	
Trifolium pratense	Trèfle des prés				LC	
Typha latifolia	Massette à larges feuilles				LC	
Ulmus laevis	Orme lisse				LC	D
Ulmus minor	Petit orme				LC	D D
Urospermum dalechampii	Urosperme de Daléchamps				LC	
Valeriana dioica	Valériane dioïque				LC	D
Valerianella dentata	Mâche dentée				LC	D
Valerianella locusta	Mache doucette				LC	
Veronica arvensis	Véronique des champs				LC	
Veronica divensis  Veronica hederifolia	Véronique à feuilles de lierre				LC	
Veronica neaerijoua  Veronica persica	Véronique de Perse		+ +	+	NA NA	
•	Veronique de Perse  Vesce à feuilles étroites		+ +	+	INA	
Vicia angustifolia			+ + -		I.C.	
Vicia bithynica	Vesce de Bithynie		+ + -		LC	
Vicia hirsuta	Vesce hérissée		+ + -		LC	
Vicia sativa	Vesce cultivée		+ + -		LC	
Viola arvensis	Pensée des champs		+ + -		LC	
Vitis vinifera	Vigne cultivée				NA	
Vulpia bromoides	Vulpie queue-d'écureuil					
Vulpia myuros	Vulpie queue-de-rat	I			LC	

## C.2. Faune (hors chiroptères)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	LRM	DO/DH	LRE	Prot Nat	LRN	LRN ois	LRR ois MP	LRR herpeto MP	ZNIEFF MP déterminance
					Oi	iseaux						
Accipiter nisus	Épervier d'Europe		An.II	LC			Art.3 et 6		LC	LC		
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	An.II	An.II et AEWA	LC			Art.3		NT	EN		Dc
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III		LC			Art.3		LC	LC		
Alauda arvensis	Alouette des champs	An.III		LC	An.II/2				NT	LC		
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	An.II		LC	An.I		Art.3		VU	LC		
Anas platyrhynchos	Canard colvert	An.III	An.II et AEWA	LC	An.II/1 et Ann.III/1				LC	LC		
Anthus campestris	Pipit rousseline	An.II		LC	An.I		Art.3		LC	VU		Dc
Anthus cervinus	Pipit à gorge rousse	An.II		LC			Art.4					
Anthus pratensis	Pipit farlouse	An.II		LC			Art.3		VU	VU		Dc
Anthus trivialis	Pipit des arbres	An.II		LC			Art.3		LC	LC		
Apus apus	Martinet noir	An.III		LC			Art.3		NT	LC		
Ardea alba	Grande Aigrette	An.II	AEWA	LC	An.I		Art.3		NT			Dc
Ardea cinerea	Héron cendré	An.III	AEWA	LC			Art.3		LC	LC		Dc
Asio flammeus	Hibou des marais			LC	An.I		Art.3		VU			Dc
Athene noctua	Chevêche d'Athéna			LC			Art.3		LC	VU		Dc
Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs	An.II	AEWA	LC			Art.3		LC	LC		Dc
Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	An.II	An.II	LC	An.I		Art.3		LC	VU		Dc
Buteo buteo	Buse variable		An.II	LC			Art.3		LC	LC		
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II		LC			Art.3		VU	VU		
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	An.II		LC			Art.3		VU	LC		
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	An.II		LC			Art.3		VU	LC		
Carduelis spinus	Tarin des aulnes	An.II		LC			Art.3		LC	NT		Dc
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	An.II		LC			Art.3		LC	LC		
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	An.II	An.II	LC			Art.3		NT	LC		
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse								NT	VU		Dc
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	An.II	An.II et AEWA	LC	An.I		Art.3		LC	EN		Dc
Ciconia nigra	Cigogne noire	An.II	An.II et AEWA	LC	An.I		Art.3		EN			Dc
Cinclus cinclus	Cincle plongeur	An.II		LC			Art.3		LC	LC		Dc
Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc		An.II	LC	An.I		Art.3		LC	VU		Dc
Circus aeruginosus	Busard des roseaux		An.II	LC	An.I		Art.3		NT			
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin		An.II	LC	An.I		Art.3		LC	EN		Dc
Circus macrourus	Busard pâle		An.II	NT	An.I		Art.4					
Circus pygargus	Busard cendré		An.II	LC	An.I		Art.3		NT	CR		Dc
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	An.III		LC			Art.3		VU	VU		

Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Columba livia	Pigeon biset	An.III		LC	An.II/1		DD	RE	Dc
Columba oenas	Pigeon colombin	An.III		LC	An.II/2		LC	VU	Dc
Columba palumbus	Pigeon ramier			LC	An.II/1 et Ann.III/1		LC	LC	
Coracias garrulus	Rollier d'Europe	An.II	An.II	NT	An.I	Art.3	NT		
Corvus corax	Grand corbeau	An.III		LC		Art.3	LC	LC	
Corvus corone	Corneille noire			LC	An.II/2		LC	LC	
Corvus monedula monedula	Choucas des tours	An.III			An.II/2				
Coturnix coturnix	Caille des blés	An.III		LC	An.II/2		LC	LC	
Cuculus canorus	Coucou gris	An.III		LC		Art.3	LC	LC	
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	An.II		LC		Art.3	NT	VU	
Dendrocopos major	Pic épeiche	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Dendrocopos medius	Pic mar	An.II		LC	An.I	Art.3	LC	LC	Dc
Dendrocopos minor	Pic épeichette	An.II		LC		Art.3	VU	LC	
Dryocopus martius	Pic noir	An.II		LC	An.I	Art.3	LC	LC	Dc
Egretta garzetta	Aigrette garzette	An.II	AEWA	LC	An.I	Art.3	LC	NT	Dc
Elanus caeruleus	Élanion blanc		An.II	LC	An.I	Art.3	VU	VU	Dc
Emberiza calandra	Bruant proyer	An.III		LC		Art.3	LC	NT	
Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Emberiza citrinella	Bruant jaune	An.II		LC		Art.3	VU	NT	
Emberiza hortulana	Bruant ortolan	An.III		LC	An.I	Art.3	EN	EN	Dc
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Falco columbarius	Faucon émerillon		An.II	LC	An.I	Art.3			
Falco eleonorae	Faucon d'Éléonore		An.II	LC	An.I	Art.3			
Falco naumanni	Faucon crécerellette		An.I et II	VU	An.I	Art.3	VU		Dc
Falco subbuteo	Faucon hobereau		An.II	LC		Art.3	LC	NT	
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle		An.II	LC		Art.3	NT	LC	
Falco vespertinus	Faucon kobez		An.II	NT	An.I	Art.3	NA		
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	An.II	An.II	LC		Art.3	VU	CR	
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III		LC		Art.3	LC	LC	
Fringilla montifringilla	Pinson du nord	An.III		LC		Art.3			
Galerida cristata	Cochevis huppé	An.III		LC		Art.3	LC	LC	Dc
Garrulus glandarius	Geai des chênes			LC	An.II/2		LC	LC	
Grus grus	Grue cendrée		An.II et AEWA	LC	An.I	Art.3	CR		Dc
Gyps fulvus	Vautour fauve		An.II	LC	An.I	Art.3	LC	NT	Dc
Hieraaetus pennatus	Aigle botté		An.II	LC	An.I	Art.3	NT		Dc
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	An.II	An.II	LC		Art.3	LC	LC	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	An.II		LC		Art.3	NT	EN	
Jynx torquilla	Torcol fourmilier	An.II		LC		Art.3	LC	VU	Dc
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	An.II		LC	An.I	Art.3 et 4	NT	LC	Dc
Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	An.II		LC		Art.3	VU	EN	Dc
Larus fuscus	Goéland brun		AEWA	LC	An.II/2	Art.3	LC		Dc
Larus michahellis	Goéland leucophée	An.III				Art.3	LC	LC	
Lullula arborea	Alouette lulu	An.III		LC	An.I	Art.3	LC	LC	Dc

Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Merops apiaster	Guêpier d'Europe	An.II	An.II	LC		Art.3	LC	LC	Dc
Milvus migrans	Milan noir		An.II	LC	An.I	Art.3	LC	LC	
Milvus milvus	Milan royal		An.II	NT	An.I	Art.3	VU	EN	Dc
Motacilla alba alba	Bergeronnette grise	An.II							
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	An.II		LC		Art.3	LC	NT	Dc
Muscicapa striata	Gobemouche gris	An.II	An.II	LC		Art.3	NT	NT	
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	An.II		LC		Art.3	NT	NT	Dc
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Parus major	Mésange charbonnière	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Passer domesticus	Moineau domestique			LC		Art.3	LC	LC	
Passer montanus	Moineau friquet	An.III		LC		Art.3	EN	VU	
Periparus ater	Mésange noire							LC	
Pernis apivorus	Bondrée apivore		An.II	LC	An.I	Art.3	LC	LC	
Petronia petronia	Moineau soulcie	An.II		LC		Art.3	LC	NT	Dc
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	An.III	AEWA	LC		Art.3	LC		
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	An.III		LC	An.II/1 et Ann.III/1		LC	LC	
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	An.II	An.II	LC		Art.3	LC	LC	
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II	LC		Art.3	LC	LC	
Pica pica	Pie bavarde			LC	An.II/2		LC	LC	
Picus viridis	Pic vert	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Poecile palustris	Mésange nonnette	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Prunella modularis	Accenteur mouchet	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Ptyonoprogne rupestris	Hirondelle de rochers	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	An.III		LC		Art.3	VU	VU	
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Saxicola rubetra	Tarier des prés	An.II		LC		Art.3	VU	EN	Dc
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	An.II		LC		Art.3	NT	LC	
Serinus serinus	Serin cini	An.II		LC		Art.3	VU	LC	
Sitta europaea	Sittelle torchepot	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	An.III		LC	An.II/2		LC	LC	
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	An.III		LC	An.II/2		VU	LC	Dc
Strix aluco	Chouette hulotte			LC		Art.3	LC	LC	
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet			LC	An.II/2		LC	LC	
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II	LC		Art.3	LC	LC	
Sylvia communis	Fauvette grisette	An.II	An.II	LC		Art.3	LC	NT	
Sylvia melanocephala	Fauvette mélanocéphale	An.II	An.II	LC		Art.3	NT	VU	Dc
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	An.II		LC		Art.3	LC	LC	
Turdus merula	Merle noir	An.III		LC	An.II/2		LC	LC	
Turdus viscivorus	Grive draine	An.III		LC	An.II/2		LC	LC	
Tyto alba	Effraie des clochers			LC		Art.3	LC	VU	

Upupa epops	Huppe fasciée	An.II		LC			Art.3		LC	LC		Dc
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	An.III	An.II et AEWA	LC	An.II/2				NT	CR		Dc
					Amj	phibiens						
Bufo spinosus	Crapaud épineux	An.III		LC			Art.3	LC			LC	
Epidalea calamita	Crapaud calamite	An.II		LC	An.IV	LC	Art.2	LC			LC	Dc
Lissotriton helveticus	Triton palmé	An.III		LC		LC	Art.3	LC			LC	Dc
Rana dalmatina	Grenouille agile	An.II		LC	An.IV	LC	Art.2	LC			LC	Dc
					Man	nmifères						
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	An.III	An.II	LC	An.IV	LC	Art.2	LC				Dc
					Re	eptiles						
Chalcides striatus	Seps strié	An.III		LC		LC	Art.3	LC			EN	D
Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	An.II		LC	An.IV	LC	Art.2	LC			LC	
Lacerta bilineata bilineata	Lézard vert occidental											
Podarcis liolepis	Lézard catalan	An.III		LC			Art.2	LC			VU	DC
Podarcis muralis	Lézard des murailles	An.II		LC	An.IV	LC	Art.2	LC			LC	
Zamenis longissimus longissimus	Couleuvre d'Esculape											

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	LRM	DH	LRE	Prot Nat	LRN	ZNIEFF MP déterminance
Coccinella septempunctata	Coccinelle à 7 points							
Oxythyrea funesta	drap mortuaire (le)							
Amphimallon solstitiale								
Hippodamia variegata								
Lachnaia pubescens								
Oedemera podagrariae								
Rhagonycha fulva								
Stenopterus rufus					LC			
Vibidia duodecimguttata								
Pyronia tithonus	Amaryllis (L')							
Polyommatus icarus	Argus bleu (L')				LC		LC	
Lysandra coridon	Argus bleu-nacré (L')							
Anthocharis cardamines	Aurore (L')				LC		LC	
Lysandra bellargus	Azuré bleu-céleste (L')							
Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns (L')				LC		LC	
Lampides boeticus	Azuré porte-queue (L')				LC		LC	
Araschnia levana	Carte géographique (La)				LC		LC	
Coenonympha arcania	Céphale (Le)				LC		LC	
Acontia lucida	Collier blanc (Le)							
Shargacucullia lychnitis	Cucullie de la Molène-Lychnis (La)							
Lycaena phlaeas	Cuivré commun (Le)				LC		LC	
Melanargia galathea	Demi-Deuil (Le)				LC		LC	
Drymonia ruficornis	Demi-Lune noire (La)							
Euclidia glyphica	Doublure jaune (La)							
Euplagia quadripunctaria	Écaille chinée (L')			An.II				
Lythria sanguinaria	Ensanglantée de la Garance (L')							
Coenonympha pamphilus	Fadet commun (Le)				LC		LC	
Iphiclides podalirius	Flambé (Le)				LC		LC	

Colias alfacariensis	Fluoré (Le)	1			LC		LC	
Autographa gamma	Gamma (Le)							
Aporia crataegi	Gazé (Le)				LC		LC	
Minois dryas	Grand Nègre des bois (Le)				LC		LC	Dc
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houque (L')				LC		LC	
Carcharodus alceae	Hespérie de l'Alcée (L')				LC		LC	
Papilio machaon	Machaon (Le)				LC		LC	
Lasiommata megera	Mégère (La)				LC		LC	
Melitaea phoebe	Mélitée des Centaurées (La)				LC		LC	
Melitaea parthenoides	Mélitée des Scabieuses (La)				LC		LC	
Melitaea athalia	Mélitée du Mélampyre (La)				LC		LC	
Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain (La)				LC		LC	
Melitaea didyma	Mélitée orangée (La)				LC		LC	
*	Miroir (Le)				LC		LC	D
Heteropterus morpheus					LC		LC	D
Macroglossum stellatarum	Moro-Sphinx (Le)				T. C.		I.C.	
Maniola jurtina	Myrtil (Le)				LC		LC	
Brenthis daphne	Nacré de la Ronce (Le)							
Aglais io	Paon-du-jour (Le)				LC		LC	
Apatura ilia	Petit Mars changeant (Le)				LC		LC	
Lasiocampa trifolii	Petit minime à bande (Le)							
Aglais urticae	Petite Tortue (La)				LC		LC	
Crocallis elinguaria	Phalène de la Mancienne (La)							
Rhodometra sacraria	Phalène sacrée (La)							
Leptidea sinapis	Piéride de la Moutarde (La)				LC		LC	
Pieris rapae	Piéride de la Rave (La)				LC		LC	
Pieris brassicae	Piéride du Chou (La)				LC		LC	
Erynnis tages	Point de Hongrie (Le)				LC		LC	
Cydalima perspectalis	Pyrale du buis							
Chiasmia clathrata	Réseau (Le)							
Polygonia c-album	Robert-le-diable (Le)				LC		LC	
Brintesia circe	Silène (Le)				LC		LC	
Colias crocea	Souci (Le)							
Agrius convolvuli	Sphinx du Liseron (Le)							
Ochlodes sylvanus	Sylvaine (La)				LC		LC	
Triodia sylvina	Sylvine (La)							
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne (Le)				LC		LC	
Satyrium w-album	Thécla de l'Orme (La)				LC		LC	Dc
Pararge aegeria	Tircis (Le)				LC		LC	
Xestia xanthographa	Trimaculée (La)						20	
Aphantopus hyperantus	Tristan (Le)				LC		LC	
Vanessa cardui	Vanesse des Chardons (La)				LC		LC	
Vanessa etalanta	Vulcain (Le)				LC		LC	
Lithophane ornitopus	Xyline du Chêne (La)				LC		LC	
Zygaena trifolii	Zygène des prés (La)						1	
Zygaena filipendulae	Zygène du Pied-de-Poule (La)							
Zygaena transalpina	Zygène transalpine (La)						+	
Mantis religiosa	Mante religieuse						-	
Empusa pennata	A 1 31 25						1.0	
Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes (L')				LC		LC	
Platycnemis latipes	Agrion blanchâtre (L')			1	LC		LC	_
Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure (L')	An.II	NT	An.II	NT	Art.3	LC	Dc
Erythromma lindenii	Agrion de Vander Linden (L')						LC	

Ceriagrion tenellum	Agrion délicat (L')			LC	
Ischnura elegans	Agrion élégant (L')		LC	LC	
Coenagrion puella	Agrion jouvencelle (L')		LC	LC	
Ischnura pumilio	Agrion nain (L')		LC	LC	Dc
Platycnemis acutipennis	Agrion orangé (L')		LC	LC	
Anax imperator	Anax empereur (L')	LC	LC	LC	
Calopteryx haemorrhoidalis	Caloptéryx hémorroïdal (Le)		LC	LC	Dc
Calopteryx xanthostoma	Caloptéryx occitan (Le)		LC	LC	
Cordulegaster boltonii	Cordulégastre annelé (Le)		LC	LC	
Onychogomphus forcipatus forcipatus	Gomphe à forceps septentrional (Le)				
Libellula depressa	Libellule déprimée (La)		LC	LC	
Orthetrum coerulescens	Orthétrum bleuissant (L')		LC	LC	
Orthetrum brunneum	Orthétrum brun (L')		LC	LC	
Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé (L')		LC	LC	
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu (La)		LC	LC	
Sympetrum fonscolombii	Sympétrum de Fonscolombe (Le)	LC	LC	LC	
Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux				
Euchorthippus declivus	Criquet des mouillères				
Chorthippus biguttulus biguttulus	Criquet mélodieux				
Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène				
Pezotettix giornae	Criquet pansu				
Platycleis albopunctata albopunctata	Decticelle chagrinée				
Decticus albifrons	Dectique à front blanc				
Decticus verrucivorus verrucivorus	Dectique verrucivore				Dc
Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte				
Gryllus campestris	Grillon champêtre				
Nemobius sylvestris sylvestris	Grillon des bois				
Aiolopus strepens	OEdipode automnale				
Tylopsis lilifolia	Phanéroptère liliacé				
Phaneroptera nana	Phanéroptère méridional				
Euchorthippus elegantulus					
Pseudochorthippus parallelus parallelus					
Roeseliana roeselii					
Tessellana tessellata					

## C.3. Autre faune

Espèces	730030551 - Plaine de Bonnac- Salvayre	730011901 - Bois de Bonnac	730030512 - Basse Plaine de l'Ariège et de l'Hers	730012132 - Ariège et ripisylve	ZSC GARONNE, ARIÈGE, HERS, SALAT, PIQUE ET NESTE	Inventaire BONNAC 2019-2020
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)		X		x		
Myotis nattereri (Kuhl, 1817)		х		Х		
Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)		х		х		Х
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)		Х		х		Х
Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)		Х		Х		Х
Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)				Х	Х	Х
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)				Х		Х
Hypsugo savii (Bonaparte, 1837)				X		Х
Plecotus austriacus				X		
Rhinolophus euryale Blasius, 1853				Х	Х	х
Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)				Х	х	
Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)				Х	х	
Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)				Х	Х	
Myotis myotis (Borkhausen, 1797)				Х	Х	Х
Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)				Х		
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)				X		X
Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)				X	Х	
Myotis blythii				X	Х	
Miniopterus schreibersi					X	Х
Tadarida teniotis						X
Pipistrellus pygmaeus						X

## Annexe D. Relevés de végétation

Date				27/05/2	020				28/05	5/2020	
Milieux	Haies arborées et arbustives	Friches	Prairies humides dégradées	Fossés	Végétation des murs et haies (proche habitations)	Tonsures (chemins)	Rangs de vignes	Roselières et vases dégradées	Friches (Rumex acetosella)	Prairies humides dégradées	Haies de tamaris
Espèces observées - Nom scientifique											
Strate arborée											
Koelreuteria paniculata Laxm.					x						
Populus sp.	х										
Strate arbustive											
Buddleja davidii Franch.											
Celtis australis L.					X						
Cotoneaster coriaceus Franch.	x		+		^						
Cupressus sempervirens	X										
Fraxinus excelsior	X										
Fraxinus angustifolia Vahl					x						
Ligustrum lucidum W.T.Aiton	x				^						
Lonicera japonica Thunb. ex Murray	X										
Pittosporum tobira (Thunb.) W.T.Aiton	X				x						
Prunus dulcis (Mill.) D.A.Webb	X				^						
Pyracantha sp.	X				х						
Quercus petraea Liebl.	^				X						
Rhamnus alaternus L.	x				^						
Symphoricarpos sp.	^				х						
Tamarix africana Poir.					X						
Tamarix afficaru.  Tamarix gallica L.											X X
Turnarix gainea E.						<u> </u>					^
Strate herbacée											
Althaea officinalis L., 1753										х	
Amaranthus deflexus L.						х				^	
Andryala integrifolia L.		X							X		
Anisantha madritensis (L.) Nevski		X							X		
Apera spica-venti (L.) P.Beauv.		X									
Araujia sericifera Brot.		X									
Arenaria serpyllifolia L.		·-				х					
Artemisia vulgaris L.										x	
Arundo donax L.								x			x
Avena strigosa Schreb.		Х									
Carduus pycnocephalus L.		Х									
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern.				Х							
Carex pairae F.W.Schultz				Х							
Carpobrotus edulis (L.) N.E.Br.					x						
Ceratochloa cathartica (Vahl) Herter		Х									
Chaenorrhinum minus (L.) Lange						Х					
Chenopodium album L.		Х									

					T					
Cirsium arvense (L.) Scop.		Х								
Convolvulus arvensis L., 1753		X								
Convolvulus sepium L.		Х								
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Х	Х							Х	
Cyperus eragrostis Lam.		X	Х	X						
Cyperus eragrostis Lam.				X	X					
Dactylis glomerata L.		Х								
Daucus carota L.		х								
Dittrichia viscosa (L.) Greuter, 1973		Х	X							
Ecballium elaterium (L.) A.Rich.						х				
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv.						х				
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski		Х								
Epilobium tetragonum L.			x	X						
Equisetum ramosissimum Desf.				X			x			
Erigeron bonariensis L.		х				х				
Erigeron sumatrensis Retz.		х				х				
Erodium moschatum (L.) L'Hér., 1789						х				
Filago germanica L.						х				
Galactites tomentosa Moench		Х	х					X		
Galium aparine L.		Х								
Geranium dissectum L.		х								
Geranium pusillum L.		Х				х				
Helminthotheca echioides (L.) Holub		х								
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch				X						
Hordeum murinum L.		Х								
Iris pseudacorus L.								х		
Juncus inflexus L.								X		
Lactuca serriola L., 1756		X						^		
Laphangium luteoalbum (L.) Tzvelev						X				
Lathyrus aphaca L.		Х				^				
Lathyrus clymenum L.		X								
Leontodon hispidus L.		X								+
Lepidium didymum L.		^				X				+
Lepidium draba L.		X	Х			^				
Lotus pedunculatus Cav.		^	^							
Ludwigia ssp.									X	
								X		
Lythrum salicaria L.				Х						
Malva sylvestris L.		Х					X			
Medicago lupulina						X				
Medicago polymorpha L.						X				
Melica ciliata L.		Х								
Melilotus officinalis Lam.						X				
Mentha suaveolens subsp. suaveolens Ehrh., 1792				Х						
Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc.								X		
Oxalis corniculata L.		Х			-					
Oxybasis rubra (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch		Х			-					
Parietaria judaica L.					Х					
Paspalum dilatatum Poir.		Х								
Pelargonium graveolens						х				
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre								х		
Phalaris arundinacea L.					i .	The second secon	I .	i I	1	1
			x					X		
Plantago coronopus L., 1753 Plantago lagopus L.			х			x		X		

Plantago lanceolata L.	X	х					X		
Plantago major L. subsp. major	х				х				
Poa annua L.					х				
Polygonum aviculare L.					х				
Polypogon monspeliensis (L.) Desf.					х				
Populus nigra L.		х							
Rostraria cristata (L.) Tzvelev					х				
Rubus sp.	х								
Rumex acetosella L.							Х		
Rumex conglomeratus Murray			x						
Rumex crispus L.	x		x						
Rumex obtusifolius L.			x						
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824								х	
Scirpoides holoschoenus (L.) Soják			x					x	
Senecio inaequidens DC.	х				х		X		
Silene gallica L., 1753					х				
Sisymbrium officinale (L.) Scop.				х					
Sisyrinchium angustifolium Mill.				х					
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	х	x							
Spergula bocconii (Scheele) Pedersen						x			
Spergula rubra (L.) D.Dietr.						x	X		
Symphyotrichum sp.		x			х				
Symphytum officinale L.			х						
Torilis arvensis (Huds.) Link	x	х							
Tragopogon pratensis L.	х								
Trifolium angustifolium L.							Х		
Trifolium arvense L.	Х								
Trifolium campestre	Х				х		Х		
Trifolium dubium Sibth.	Х								
Typha angustifolia L.						X			
Urospermum dalechampii (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Х								
Urtica dioica L.						X			
Veronica beccabunga L.			x						
Veronica persica Poir.					х				
Vicia hirsuta (L.) Gray	X								
Vicia sativa L.	Х								
Vulpia bromoides (L.) Gray							Х		
Xanthium orientale L.						x			

## **Annexe E. Données de terrain vertébrés**

Nom complet	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH/DO	Prot Nat	PNA	LRM	LRE	LRN	LRN ois nich	ZNIEFF MP déterminance
			Mammifèr	es			•				
Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuil	An.III					LC	LC	LC		
Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne						NT	NT	NT		
Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux						LC	LC	LC		
Sus scrofa meridionalis Forsyth Major, 1882	Sanglier ssp	An.III									
Capreolus capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen ssp	An.III									
Martes foina (Erxleben, 1777)	Fouine	An.III					LC	LC	LC		
Apodemus sylvaticus (Linnaeus, 1758)	Mulot sylvestre						LC	LC	LC		
Chauves-souris											
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	An.II	An.II	An.IV	Art.2	Х	LC	LC	NT		Dc
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	An.II	An.II	An.II/An.IV	Art.2	Х	NT	VU	LC		Dc
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	An.II	An.II	An.IV	Art.2	Х	LC	LC	NT		Dc
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	An.III	An.II	An.IV	Art.2	Х	LC	LC	NT		Dc
Pipistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée	An.II	An.II	An.IV	Art.2	Х	LC	LC	LC		Dc
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	An.II	An.II	An.IV	Art.2	Х	LC	LC	NT		Dc
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	An.II	An.II	An.IV	Art.2	Х	LC	LC	LC		Dc
Plecotus austriacus	Oreillard gris	An.II	An.II	An.IV	Art.2	Х	NT	NT	LC		Dc
Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	An.II	An.II	An.II/An.IV	Art.2	Х	VU	NT	VU		Dc
Myotis myotis/Myotis blythii	Grand Murin/Petit murin	An.II	An.II	An.II/An.IV	Art.2	Х	LC	LC/NT	LC/NT		Dc
Myotis nattereri	Murin (groupe) de Natterer	An.II	An.II	An.IV	Art.2	х	LC	LC	LC		Dc
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	An.II	An.II	An.IV	Art.2	Х	LC	LC	LC		Dc
	<u> </u>		Oiseaux								
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	An.II	An.II		Art.3		LC			LC	
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	An.II			Art.3		LC			LC	
Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin		An.II	An.I	Art.3		LC			LC	Dc
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	An.III	AEWA		Art.3		LC			LC	Dc
Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal		An.II	An.I	Art.3	Х	NT			VU	Dc
Emberiza cirlus Linnaeus, 1758	Bruant zizi	An.II			Art.3		LC			LC	
Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté		An.II	An.I	Art.3		LC			NT	Dc
Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	An.II			Art.3		LC			LC	
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde			An.II/2			LC			LC	
Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs	An.III		An.II/2			LC			NT	
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	An.II			Art.3		LC			VU	
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	An.II	An.II		Art.3		LC			LC	
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	An.III			Art.3		LC			LC	
Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	An.II			Art.3		LC			LC	
Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	An.II			Art.3		LC			NT	
Athene noctua (Scopoli, 1769)	Chevêche d'Athéna				Art.3	Х	LC			LC	Dc
Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable		An.II		Art.3		LC			LC	
Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	An.II			Art.3		LC			VU	
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	An.III			Art.3		LC			NT	
Upupa epops Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	An.II			Art.3		LC			LC	Dc

Lacerta bilineata Daudin, 1802	Lézard vert occidental	An.II		, 11111 ¥	Art.2	LC	LC	LC		
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	An.II		An.IV	Art.2	LC	LC	LC		
Hierophis viridiflavus (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	An.II	reptiles	An.IV	Art.2	LC	LC	LC		
Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	An.III	Reptiles		Art.3	LC			VU	
Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	An.II			Art.3	LC			VU	Dc
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	An.III			Art.3	LC			EN	<b>D</b> :
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	An.II			Art.3	LC			LC	
Lanius collurio Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	An.II		An.I	4	LC			NT	Dc
Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	An.III		An.II/2	Art.3 et	LC			LC	
Emberiza calandra Linnaeus, 1758	Bruant proyer	An.III			Art.3	LC			LC	
Galerida cristata (Linnaeus, 1758)	Cochevis huppé	An.III			Art.3	LC			LC	Dc
Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	An.II			Art.3	LC			NT	
Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	An.II			Art.3	LC			LC	
Merops apiaster Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe	An.II	An.II		Art.3	LC			LC	Dc
Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	An.III		An.II/2		LC			LC	
Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	An.III		An.II/2		LC			LC	
Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	An.II	An.II		Art.3	LC			VU	
Corvus corax Linnaeus, 1758	Grand corbeau	An.III			Art.3	LC			LC	
Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grisette	An.II	An.II		Art.3	LC			LC	
Tyto alba (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers				Art.3	LC			LC	
Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	An.III		An.II/2		LC			LC	
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet			An.II/2		LC			LC	
Alectoris rufa (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge	An.III		An.II/1 et Ann.III/1		LC			LC	
Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	An.II			Art.3	LC			LC	
Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours			An.II/2	Art.3	LC			LC	
Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset	An.III		An.II/1		LC			DD	Dc
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	An.II			Art.3	LC			LC	
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	An.II			Art.3	LC			NT	
Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	An.III		An.II/2		LC			LC	Dc
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert	An.II			Art.3	LC			LC	
Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	An.II			Art.3	LC			VU	
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle		An.II		Art.3	LC			NT	
Motacilla flava Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	An.II			Art.3	LC			LC	Dc
Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes			An.II/2		LC			LC	
Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier			An.II/1 et Ann.III/1		LC			LC	
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	An.II			Art.3	LC			LC	
Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire			An.II/2		LC			LC	
Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir		An.II	An.I	Art.3	LC			LC	
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	An.III			Art.3	LC			LC	
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	An.II			Art.3	LC			LC	
Fringilla montifringilla Linnaeus, 1758	Pinson du nord	An.III			Art.3	LC				

## Annexe F. Données de terrain invertébrés

Nom complet	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	Prot Nat	PNA	LRM	LRE	LRN	ZNIEFF MP déterminance	
Insectes											
Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)	Grillon des bois										
Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte										
Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne (Le)	An.II		An.II et IV	Art.2		VU	NT	ı		
Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Grillon champêtre										
Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre										
Decticus albifrons (Fabricius, 1775)	Dectique à front blanc										
Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste										
Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse										
Uromenus rugosicollis (Audinet-Serville, 1838)	Ephippigère carénée										
Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène										
Sympetrum fonscolombii (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe (Le)						LC	LC	LC		
Calliptamus italicus (Linnaeus, 1758)	Caloptène italien										
Euchorthippus elegantulus Zeuner, 1940											
Pezotettix giornae (Rossi, 1794)	Criquet pansu										
Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise										



#### **SOLER IDE Toulouse**

Bureau d'études et de conseils en Environnement 4, rue Jules Védrines – BP 94204 31031 TOULOUSE Cedex 04 Tél : 05 62 16 72 72

